Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

DETER AND DETECT

MONEY LAUNDERING AND TERRORIST FINANCING

FINTRAC ANNUAL REPORT 2014

Canada

WHO WE ARE

OUR MISSION

To contribute to the public safety of Canadians and to help protect the integrity of Canada's financial system through the detection and deterrence of money laundering and terrorist activity financing.

OUR VISION

To be recognized as a world-class financial intelligence unit in the global fight against money laundering and terrorist activity financing.

OUR ORGANIZATION

FINTRAC has offices in Ottawa, Montréal, Toronto and Vancouver. The Centre's Executive Committee ensures that the essential conditions are in place to: provide strategic direction; support the Minister; address Parliament and Government of Canada priorities; and deliver cost-effective results for Canadians.

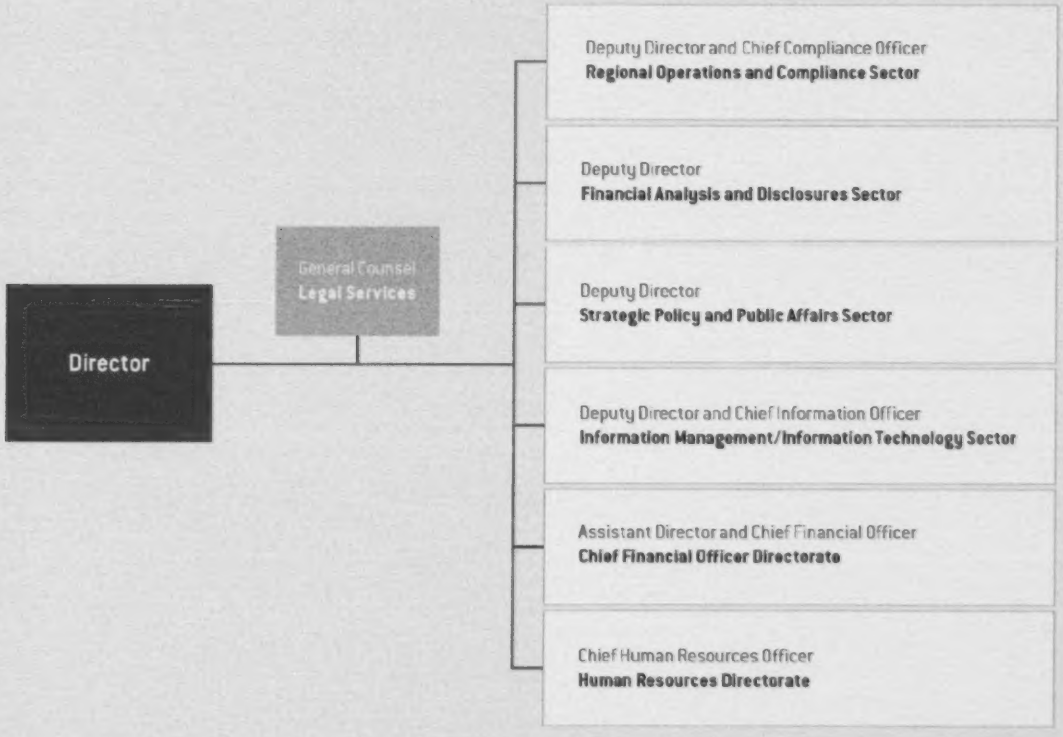

OUR RELATIONSHIPS

DOMESTIC

- Reporting entities and their representative associations
- National and provincial regulators
- Royal Canadian Mounted Police
- Ontario Provincial Police
- Sûreté du Québec
- Royal Newfoundland Constabulary
- Municipal police forces
- Canadian Security Intelligence Service
- Canada Border Services Agency
- Canada Revenue Agency
- Communications Security Establishment Canada
- Integrated Terrorism Assessment Centre
- Criminal Intelligence Service Canada and its provincial bureaus
- National Coordinating Committee on Organized Crime
- Canadian Association of Chiefs of Police
- Public Prosecution Service of Canada
- Department of Finance
- Department of Foreign Affairs, Trade and Development
- Department of Justice
- Department of National Defence
- Public Safety Canada
- Privy Council Office
- Treasury Board of Canada Secretariat
- Office of the Privacy Commissioner of Canada

INTERNATIONAL

- Foreign financial intelligence units
- Egmont Group of Financial Intelligence Units
- Financial Action Task Force and its sub-groups, such as the Americas Regional Review Group
- Other international organizations such as the World Bank, the International Monetary Fund, the United Nations Office on Drugs and Crime, the Counter-Terrorism Committee Executive Directorate, the Caribbean Financial Action Task Force, the Asia/Pacific Group on Money Laundering, and GAFISUD

"The Canada-U.S. Centre of Operations Linked to Telemarketing Fraud recognized FINTRAC's contribution to the investigation of a mass telemarketing fraud network operating in Canada and the United States. The network allegedly defrauded $16 million from American seniors who were promised medical discounts and protection against identity theft. The investigation resulted in the arrest of 23 individuals in the Montréal area in March 2014."

2013–14 HIGHLIGHTS

- Contributed to hundreds of investigations of money laundering (including in the context of drug, fraud, theft and other offences), terrorist activity financing and threats to the security of Canada
- Strengthened deterrence throughout Canada's financial system with the efforts of FINTRAC's robust, risk-based compliance program
- Developed a new compliance examination methodology to increase transparency and objectivity throughout the examination process and better align assessment and enforcement activities
- Created a Major Reporters Team to provide tailored engagement with, and regular supervision of, the largest entities in Canada's financial sector
- Overhauled the administrative monetary penalties publication criteria to focus on the most significant cases of non-compliance
- Co-chaired the inaugural International Supervisors Forum with the Australian Transaction Reports and Analysis Centre to improve global coordination in the fight against money laundering and terrorist financing
- Increased the production of strategic financial intelligence assessments to help advance the intelligence priorities of domestic and international partners
- Delivered an interactive workshop for partner agencies as part of the National Action Plan to Combat Human Trafficking, demonstrating how financial intelligence assists investigations and prosecutions of money laundering activity related to human trafficking
- Provided financial intelligence expertise as part of the Tactical Intelligence Analysis Course at the Canadian Police College and delivered a number of presentations and workshops to a variety of law enforcement partners including the RCMP

BY THE NUMBERS

19,750,453 financial transaction reports received from reporting entities across the country

5,075 telephone and email enquiries answered

1,143 case disclosures of actionable financial intelligence assisting money laundering, terrorist financing and national security threat investigations in Canada and around the world

1,126 compliance examinations conducted across Canada

837 money services businesses registered and 169 registration renewals

298 policy interpretations provided to Canadian businesses and other stakeholders

16 administrative monetary penalties issued to encourage change in the non-compliant behaviour of reporting entities

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

September 30, 2014

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P.
Minister of Finance
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street
21st Floor, East Tower
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Dear Minister:

Pursuant to subsection 71(1) of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, I am pleased to present you with the thirteenth Annual Report for the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada. This report provides details of our operations and activities for the period from April 1, 2013 to March 31, 2014.

As we work to ensure compliance with Canada's anti-money laundering and anti-terrorist activity financing legislation and provide high-quality financial intelligence to our regime partners, we are helping to protect the safety and security of Canadians and the integrity of Canada's financial system. In fulfilling our mandate, we are also focused on safeguarding the sensitive information under our control.

Yours sincerely,

Gérald Cossette

Gérald Cossette
Director

Canada

TABLE OF CONTENTS

1 MESSAGE FROM THE DIRECTOR

3 WHAT WE DO

3 FINTRAC's Mandate

3 Strategic Priorities

4 Protecting the Privacy of Canadians

5 WHAT WE HAVE ACHIEVED

7 Compliance for Intelligence

15 Financial Intelligence – Tactical

22 Financial Intelligence – Strategic

23 Policy Coordination and Collaboration

24 Our Global Contribution

25 OUR CORPORATE STRENGTH

25 Human Resources

26 Information Management and Information Technology

27 Security

27 Resource Management

28 2013–14 Budget Highlights

29 ANNEX A: A SNAPSHOT OF A CASE

32 ANNEX B: THE FLOW OF INFORMATION

MESSAGE FROM THE DIRECTOR

I am pleased to report on the work FINTRAC carried out in 2013–14 to help to protect Canadians and the integrity of Canada's financial system.

Over the past 12 months, we provided more than 1,000 disclosures of actionable financial intelligence to our law enforcement and national security regime partners to assist them in their investigations of money laundering, terrorist financing and threats to the security of Canada.

These disclosures contributed to hundreds of police investigations and their value was recognized on numerous occasions by law enforcement agencies across the country. For example, in January 2014, the RCMP acknowledged our contribution to Project Anarchy, a two-year investigation of a drug trafficking organization with alleged ties to national and international organized crime groups. Following the investigation, 75 charges were laid against nine individuals and police seized more than 24 kilograms of cocaine, tens of thousands of dollars in cash, and a number of firearms and vehicles.

Over the past year, the RCMP's Integrated National Security Enforcement Teams in Ontario and Quebec also recognized our contribution to a terrorist financing investigation on the International Relief Fund for the Afflicted and Needy-Canada (IRFAN-Canada), an organization allegedly linked to the terrorist entity Hamas. After executing search warrants in Mississauga and Montréal, the RCMP seized an extensive amount of documentary evidence along with stored media, money and other records.

Our ability to produce quality financial intelligence for our regime partners is dependent on Canadian businesses fulfilling their obligations under the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (PCMLTFA), including the requirement to report specific types of financial transactions. The information we receive from businesses across the country is the lifeblood of our analysis and makes it possible for us to **detect** financial transactions relevant to money laundering or terrorist financing investigations.

The legal obligations also provide important measures for countering patterns and behaviours observed in criminals and terrorists to **deter** them from operating within legitimate channels. The simple requirement of having to identify oneself when completing a transaction or opening an account is a measure of deterrence as it eliminates the anonymity of the transaction.

FINTRAC's compliance program helps to ensure that businesses meet their legal obligations. We refer to this as 'compliance for intelligence', meaning our compliance activities – guiding, assessing, enforcing and providing feedback – are all geared toward ensuring Canadian businesses provide us with the information we need to assist our regime partners in protecting Canada and Canadians.

As you will see in this report, it has been a transformative period for our compliance program. In a year in which we celebrated the tenth anniversary of our first compliance examination, we developed new risk models to identify businesses at a higher risk of non-compliance and implemented a more rigorous examination methodology. We also created a research lab to produce business intelligence and analytics to inform our compliance efforts. Most significantly, we established a Major Reporters Team to provide a more tailored approach to, and engagement with, the largest entities in Canada's financial sector.

As a result of these initiatives and the dedicated efforts of Canadian businesses, we have seen real progress on the reporting front, particularly in relation to suspicious transactions. Improving the quality and timeliness of the information we receive has strengthened our ability to produce actionable financial intelligence for our regime partners. With our ongoing reports validation and reports monitoring projects, enhancing the quality of reporting will remain a priority for us going forward.

Over the coming year, we will also focus on implementing the legislative changes in the *Economic Action Plan 2014 Act No. 1* meant to strengthen Canada's anti-money laundering and anti-terrorist efforts, including increasing our ability to disclose threats to the security of Canada to our partners. As we look to operationalize these changes, we will work with businesses to minimize burden wherever possible and to ensure the new legislative and regulatory obligations are clearly understood.

Another significant priority for us will be the modernization of our analytics system. In 2014–15, we will begin the process of investing in a new system to support our analytical work and assessing our business processes in order to improve our ability to balance reliability, completeness and timeliness in the financial intelligence we provide to our regime partners.

In the coming months, we will also be working with our regime partners, under the leadership of the Department of Finance, to prepare for the Financial Action Task Force's evaluation of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime. We are pleased this international body recently recognized FINTRAC's thorough analysis of financial intelligence and sound supervision of regulated businesses in its 6th Follow-up Report on the Mutual Evaluation of Canada. With our partners, we are committed to demonstrating the overall effectiveness of Canada's regime during the next evaluation round.

Finally, we will continue to reach out, as we have been doing over the past year, to businesses, regime partners, stakeholders and other leaders of industry and academia to ensure the threats we face from money laundering and terrorist financing are clearly understood, and to emphasize the shared responsibility we have in protecting Canada and Canadians.

The success of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime is dependent on the dedicated efforts of all players, from businesses on the frontlines of Canada's financial system to prosecutors securing convictions of money launderers and terrorist financiers. Together, we are producing significant results for Canadians.

Gérald Cossette
Director

WHAT WE DO

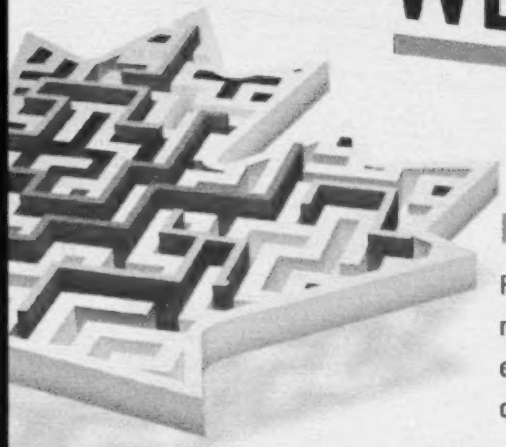

FINTRAC'S MANDATE

FINTRAC facilitates the detection, prevention and deterrence of money laundering and the financing of terrorist activities, while ensuring the protection of personal information under its control. We fulfill this mandate by:

- Receiving financial transaction reports and voluntary information on money laundering and terrorist activity financing in accordance with the legislation and regulations.
- Safeguarding personal information under our control.
- Ensuring the compliance of reporting entities with the legislation and regulations.
- Producing financial intelligence relevant to investigations of money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada.
- Researching and analyzing data from a variety of information sources that shed light on trends and patterns in money laundering and terrorist financing.
- Maintaining a registry of money services businesses in Canada.
- Enhancing public awareness and understanding of money laundering and terrorist activity financing.

STRATEGIC PRIORITIES

FINTRAC's strategic priorities are as follows:

1. Provide valued financial intelligence to law enforcement and national security partners.
2. Maximize the delivery of an effective and robust national compliance program based on risk considerations for the production of financial intelligence that enhances the quality and quantity of reported data available to FINTRAC and the enforcement of compliance regimes.
3. Pursue policy and legislative opportunities to strengthen the anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.
4. Leverage advancements in information technology as FINTRAC seeks to transform its data business processes.
5. Strengthen the leadership capacity throughout the Centre by enhancing its ability to recruit, develop and retain talent that aligns with its objectives and deepens its expertise.
6. Strengthen the Centre's approach to its security posture to ensure a high level of assurance that information, assets, and services are protected against compromise.

PROTECTING THE PRIVACY OF CANADIANS

Safeguarding the information entrusted to FINTRAC is an overarching and fundamental consideration in all aspects of our operations. We understand the protection of privacy is critical to maintaining Canadians' confidence in FINTRAC and the broader anti-money laundering and anti-terrorist financing regime. Clear principles for the protection of privacy are set out in our governing legislation, which respects the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Privacy Act*, and are reinforced by our own operational policies and security measures.

FINTRAC does not have direct access to the bank accounts or any other financial information of Canadians. We do not have any legal authority or technical means to monitor the financial activities of individuals. The financial intelligence we disclose to partners is developed from the information we receive from reporting entities and our partners as specified under the PCMLTFA.

The legislation also establishes that the Centre can only make a financial intelligence disclosure to prescribed police, law enforcement and security agencies. Furthermore, the PCMLTFA clearly defines what information may be disclosed and sets out specific thresholds that must be met before we are able to disclose it. Any other disclosure of information is prohibited and can result in severe penalties, including a fine of up to $500,000 and/or up to five years' imprisonment for FINTRAC employees.

In order to protect the reports that are received from Canadian businesses, FINTRAC's premises and information systems are guarded by multi-layered and integrated security systems. All personnel must obtain and maintain a high-level security clearance as a condition of employment. Employees have access to sensitive information on a need-to-know basis only and are reminded regularly of their responsibilities to protect personal information. The Centre's Code of Conduct, Values and Ethics also reinforces the legal obligations of employees to protect information.

In October 2013, the Office of the Privacy Commissioner of Canada published its mandated biennial review of how FINTRAC manages personal information in its capacity as a financial intelligence unit. Broadly, the audit recognized that the Centre has in place a comprehensive approach to security, including controls to safeguard personal information. The audit also found that personal information was only used for the purpose for which it was received, and that financial intelligence disclosures were tightly controlled and made in accordance with the legislation.

FINTRAC accepted the Privacy Commissioner's recommendations for improvement and we have implemented changes to our systems and processes to address outstanding issues. For example, in cases where we are aware that we have received information from businesses that does not meet reporting requirements, a process has been put in place to segregate that information. In addition, we have put in place a process to destroy such information.

While helping to protect Canada and Canadians, FINTRAC is determined to meet all of its obligations under the *Privacy Act* and PCMLTFA.

"In March 2014, the RCMP's Greater Toronto Area Financial Crime Unit recognized the contribution of FINTRAC to a massive investment fraud investigation. Following the investigation, six people were charged for allegedly running a tax avoidance scheme in which thousands of investors lost millions of dollars. The scheme also resulted in a potential loss of revenue for the federal government of more than $200 million."

WHAT WE HAVE ACHIEVED

At the heart of our ability to carry out our mission is the financial transaction data that we receive from reporting entities. Without this information, we would not be able to produce actionable financial intelligence that assists law enforcement and national security agencies in their investigations of money laundering, terrorist financing and threats to the security of Canada.

In 2013–14, the Centre received 19,750,453 financial transaction reports. The large number of reports added to our holdings each year underscores the importance of modernizing our analytics system, which is vital to ensuring the effective analysis of the financial data. The following charts illustrate the trends for various reports over the past three years.

Large Cash Transaction Reports

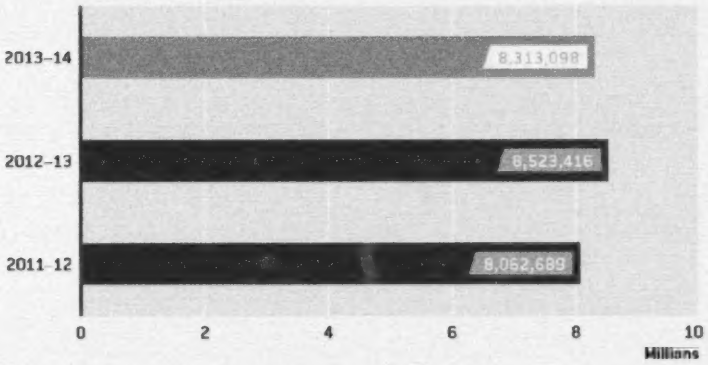

A large cash transaction report is submitted to FINTRAC when a reporting entity receives $10,000 or more in cash in the course of a single transaction, or when it receives two or more cash amounts totalling $10,000 or more made within 24 consecutive hours by or on behalf of the same individual or entity.

Electronic Funds Transfer Reports

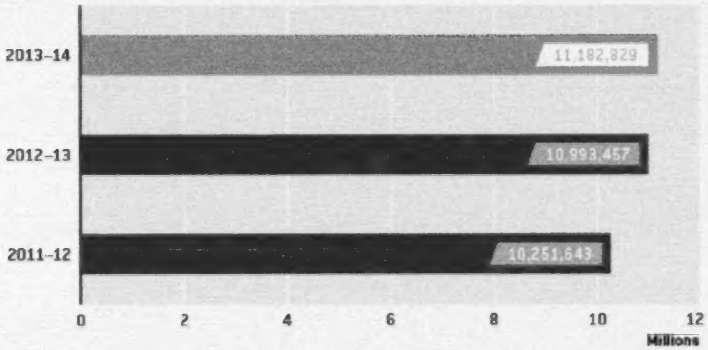

An electronic funds transfer report is submitted to FINTRAC upon a transmission of instructions for the transfer of $10,000 or more out of or into Canada in a single transaction or in two or more transactions totalling $10,000 or more made within 24 consecutive hours by or on behalf of the same individual or entity, through any electronic, magnetic or optical device, telephone instrument or computer.

Suspicious Transaction Reports

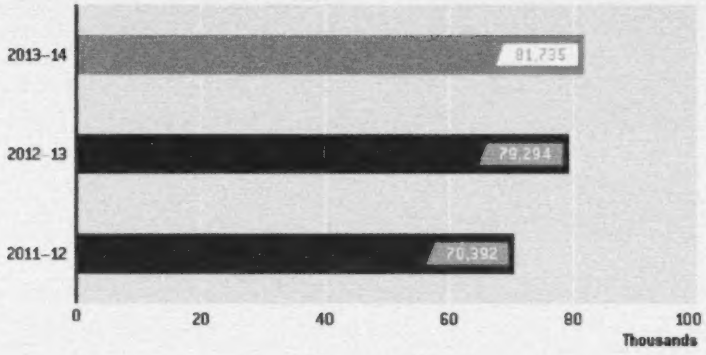

A suspicious transaction report is submitted to FINTRAC in respect of a financial transaction that occurs or is attempted, and for which there are reasonable grounds to suspect that the transaction is related to the commission or attempted commission of a money laundering or terrorist activity financing offence. Unlike all other reporting obligations, there is no monetary threshold associated with the reporting of a suspicious transaction.

Cross-Border Currency Reports/Cross-Border Seizure Reports

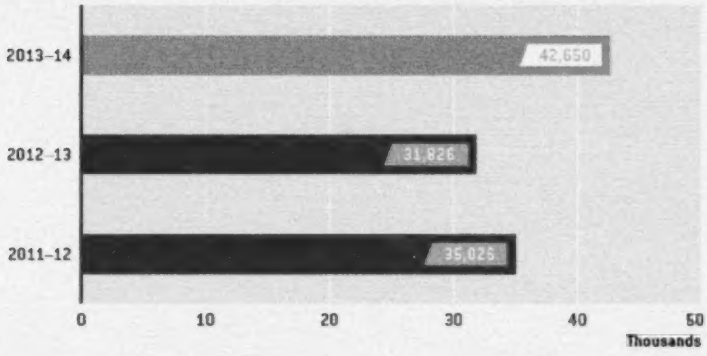

A cross-border currency report is filed with the CBSA by a person entering or leaving Canada carrying a sum of currency or monetary instruments of $10,000 or more, or by a person mailing or sending such large sums into or out of Canada. The CBSA then submits the report to FINTRAC. A cross-border seizure report is submitted to FINTRAC by a CBSA officer upon the seizure of cash or monetary instruments for which reporting obligations were not met.

Casino Disbursement Reports

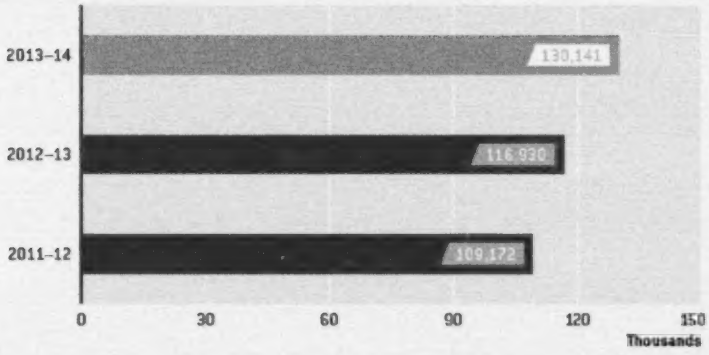

A casino disbursement report must be submitted to FINTRAC by a casino when it makes a disbursement of $10,000 or more in the course of a single transaction, or upon making two or more disbursements totalling $10,000 or more within 24 consecutive hours on behalf of the same individual or entity. This report is not limited to cash.

COMPLIANCE FOR INTELLIGENCE

As Canada's financial intelligence unit, FINTRAC houses both supervisory and intelligence functions, allowing us to effectively assess the compliance of regulated businesses and produce financial intelligence for our law enforcement and national security regime partners.

The Centre was created and operates under the PCMLTFA and its associated regulations. This legal framework also establishes obligations for specific business sectors, including the development of a compliance regime in order to identify clients, monitor business relationships, keep records and report on certain types of financial transactions. These obligations help to deter money launderers and terrorist financiers from operating within the legitimate financial system, and to facilitate the detection of their criminal activities through the reporting – and our analysis – of millions of financial transactions.

FINTRAC promotes the concept of 'compliance for intelligence' in operational and strategic decision-making. This concept recognizes that the overall effectiveness of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime, including the financial intelligence that is produced, is dependent upon reporting entities submitting high quality and timely financial transaction reports. To enable the production of actionable financial intelligence, FINTRAC provides directed guidance and feedback on the reports submitted and clarity surrounding the PCMLTFA and its associated regulations, as well as tailored examinations and other compliance assessment and enforcement activities.

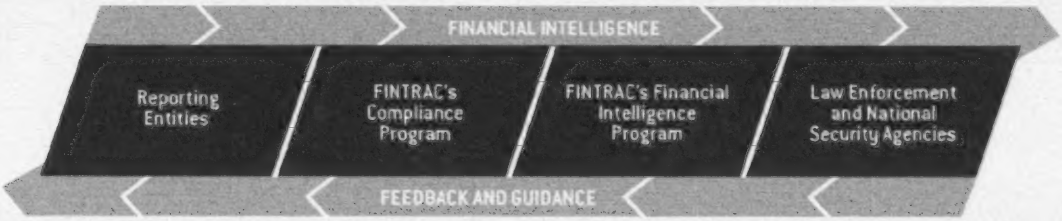

Integrated within the 'compliance for intelligence' concept is our risk-based approach to compliance, which sees more of our resources directed at higher-risk reporting entities. This approach is dynamic in that the risks identified one year may change in the next as new products are introduced or as new vulnerabilities emerge within the financial system. Our risk-based approach ensures that our compliance activities are proportionate given the potential or perceived risk of non-compliance. This is done by taking into account two factors: the likelihood and the consequence of non-compliance.

Our assessment of the likelihood of non-compliance is based on a number of factors, including: a reporting entity's profile and the demographic characteristics of its clientele; geographic location; compliance history; reporting behaviour; and any other relevant intelligence gathered.

The consequence of non-compliance refers to the overall impact on the safety of Canadians and the integrity of Canada's financial system should a reporting entity not comply with its legal obligations. Three high-level characteristics are assessed to determine the potential consequences of non-compliance, including the size of the reporting entity; the volume of its reporting; and the business sector's vulnerability to money laundering and terrorist financing.

Ensuring Compliance for Intelligence

In the years following FINTRAC's creation, our compliance efforts were focused on awareness and outreach activities with the view that we could achieve greater gains and higher levels of compliance through education and support. This approach was critical in establishing relationships and trust with reporting entities across the country.

With the Centre's operations maturing year over year and the introduction of legislative changes – including the authority to issue administrative monetary penalties – we have adopted a more measured and progressive approach to enforcement. While we will continue to provide guidance and support to reporting entities, we have shifted our focus to the delivery of our nationwide examination and enforcement activities.

FINTRAC undertakes a suite of compliance activities as illustrated below. Over the past year, we created a compliance research lab that provides us with business and analytical intelligence to inform these activities. From an enabling and enforcement perspective, we match our activities based on a sector's level of knowledge of its obligations and compliance behaviour. The intensity of our activities is based on the risk associated with non-compliance.

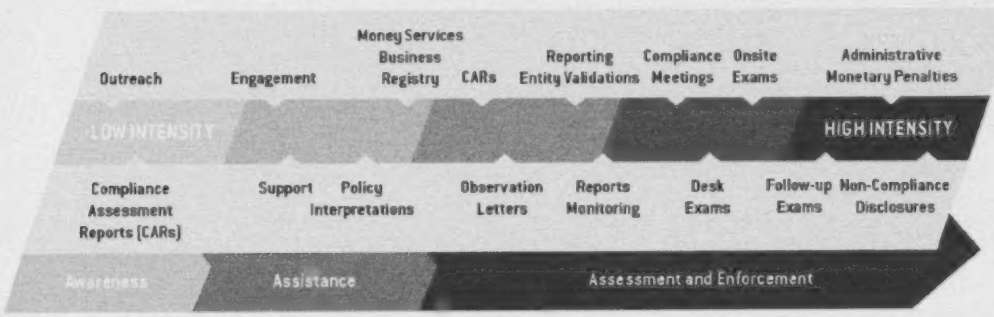

Note: Concepts used in the above visual are described in greater detail in the following text of the report.

Enabling Compliance

FINTRAC undertakes a range of activities to ensure reporting entities receive effective guidance and feedback, and fully understand their legal obligations. This includes participating in dozens of speaking events, presentations and workshops, as well as responding to enquiries and requests for policy interpretations from reporting entities and their representatives.

In the past year, FINTRAC engaged in consultations with reporting entities from various sectors in Montréal, Toronto and Vancouver on draft guidelines related to revised customer due diligence regulations. Our guidelines are meant to assist reporting entities in implementing and complying with the PCMLTFA and its associated regulations. Through this consultation process, we received significant feedback and substantive questions related to policy interpretation and expectations. With this input, we were able to update and publish the revised guidelines in response to the regulatory amendments coming into force in 2014.

In 2013–14, FINTRAC responded to 5,075 enquiries focusing on a broad range of issues, including reporting obligations, access to reporting systems, and the registration of money services businesses. The Centre also issued 298 policy interpretations to clarify our approach to the application of the PCMLTFA. The most common interpretations related to reporting and client identification obligations.

DO YOU KNOW...

... if you are a reporting entity?

- Accountants
- British Columbia Notaries
- Casinos
- Dealers in Precious Metals and Stones
- Financial Entities
- Life Insurance
- Money Services Businesses
- Real Estate
- Securities Dealers

... the PCMLTFA obligations?

- Money Services Businesses Registration
- Reporting
- Record Keeping
- Client Identification
- Compliance Regime

... the reports FINTRAC needs to produce financial intelligence?

- Suspicious transaction reports related to conducted/attempted transactions
- The existence of and information regarding property in the possession or control of terrorists
- International electronic funds transfers of $10,000 or more
- Large cash transactions of $10,000 or more
- Disbursements of $10,000 or more by casinos

Not all individuals and businesses that operate in sectors covered by the PCMLTFA are subject to the PCMLTFA as they do not undertake the necessary activities to be considered reporting entities. All individuals and businesses in the accountant, British Columbia notary, dealers in precious metals and stones and real estate sectors are encouraged to familiarize themselves with the activities that will trigger their obligations.

FINTRAC interpretation notices are developed when reporting entities require further assistance in understanding their legal obligations. These notices provide clarification on how the Centre administers and interprets provisions of existing legislation, regulations or guidelines. The Centre has published a number of these notices in recent years following internal discussion on an issue or in response to one or more enquiries on a particular aspect of the PCMLTFA.

Enforcing Compliance

FINTRAC undertakes a number of enforcement activities to ensure reporting entities are meeting their legal obligations, including: observation letters, reporting entity validations, reports monitoring, compliance meetings, compliance assessment reports, examinations, follow-up examinations, administrative monetary penalties and non-compliance disclosures to law enforcement.

Compliance examinations remain our primary instrument for assessing and enforcing compliance, and ensuring we receive quality and timely reports from reporting entities. In 2013–14, the Centre conducted 1,126 compliance examinations across Canada.

The Centre has developed the following risk-based criteria to select entities for a compliance examination, including:

- **Concurrent:** FINTRAC and the Office of the Superintendent of Financial Institutions conduct concurrent reviews of federally regulated financial institutions.
- **Market Share:** Entities that represent the largest proportion of their respective sector's market share are examined.
- **Cyclical:** Entities are examined on a cycle given the unique nature of their risk.
- **Follow-up:** Entities with significant non-compliance in previous examinations are re-examined to assess progress.
- **Risk Scored:** Entities are selected on the basis of a risk score calculated by considering core characteristics, including: an entity's vulnerability to money laundering and terrorist financing, business model, size, location, and the quality of its reporting.
- **Themed:** Examinations are used to address intelligence that FINTRAC receives.

FINTRAC and the Office of the Superintendent of Financial Institutions launched a concurrent examination strategy aimed at the federally regulated financial sector in April 2013. Given that the entities in this sector facilitate the largest volume of financial transactions in Canada, the effectiveness of Canada's anti-money and anti-terrorist financing regime is dependent on their compliance.

In order to provide dedicated supervision of this sector, FINTRAC's Major Reporters Team became fully operational in July 2013, marking an important milestone in our compliance evolution. The mandate of the Major Reporters Team includes tailored engagement and examinations of this sector's reporting, record keeping and client identification obligations.

A Decade of Examinations

January 2014 marked the 10th anniversary of FINTRAC's first compliance examination. Since the program's inception, the Centre has completed 6,082 examinations.

Regardless of the compliance examination strategy employed, when significant or very significant non-compliance is identified, FINTRAC ensures that proportionate and tailored enforcement actions are taken. These actions could include a follow-up examination to assess the level of understanding of obligations or the issuance of an administrative monetary penalty to encourage a change in non-compliant behaviour. A monetary penalty is levied when FINTRAC determines that it is the most appropriate course of action available to address a reporting entity's non-compliance. The Centre issued 16 such penalties in 2013–14, bringing the total to 57 since the Administrative Monetary Penalties Regulations came into force in December 2008.

Over the past year, we revised the criteria used to determine which penalties are reported publicly, focusing on the most significant cases of non-compliance. We also updated the content of our Public Notice of Administrative Monetary Penalties web page to provide more information on penalties imposed, including information on the business sectors subjected to penalties, the total number of penalties imposed and the types of violations committed.

In addition to our examinations, the Centre monitors the quality, timeliness and volume of reports received to determine if enforcement actions are required. Should potential non-compliance be identified, FINTRAC can issue an observation letter and follow up with the reporting entity to ensure remedial action has been taken. The Centre also uses reporting entity validations whereby entities that appear to be conducting business that could be covered under the PCMLTFA are contacted for confirmation of this activity.

FINTRAC also issues compliance assessment reports to enhance our coverage in sectors where we have evaluated the risk associated with money laundering and terrorist financing to be lower. With these reports, businesses are required to answer a set of pointed questions, which help us assess their compliance and address any concerns that may arise.

The Centre also administers the Money Services Business Registry. To register as a money services business, identification and other business information must be provided to FINTRAC. Each money services business must renew its registration every two years. Individuals convicted of certain offences under the PCMLTFA, the *Controlled Drugs and Substances Act*, and the *Criminal Code* are ineligible to own or control a money services business in Canada. Should such a determination be made, the registration is either denied or revoked. To date, FINTRAC has denied or revoked 77 applications. The Centre also continues to track denials or revocations to ensure that business is not being conducted illegally. As of March 2014, FINTRAC had registered 837 money services businesses, including the renewal of 169 entities.

What We Are Seeing

PERCENTAGE INCREASE IN REPORTING: 2011–12 TO 2013–14	
Casino Disbursement Reports	19.2%
Suspicious Transaction Reports	16.1%
International Electronic Funds Transfer Reports	9.1%
Large Cash Transaction Reports	3.1%

The financial transaction reports submitted by reporting entities, particularly suspicious transaction reports, are essential to our intelligence work and the most powerful way in which businesses contribute to protecting the safety of Canadians and the integrity of Canada's financial system. Over the past couple of years, we have observed a significant increase in reporting levels, which we attribute to a strengthened commitment to compliance from Canadian businesses and our enhanced efforts in relation to education, awareness, assessment and enforcement.

From a broader compliance perspective, we have observed considerable improvement in various sectors and reporting entities. In our follow-up examinations over the past year, we determined that approximately 82% of businesses had addressed the significant areas of non-compliance and the deficiencies identified during the previous examination. The results of our follow-up strategy indicate that our compliance activities, particularly examinations, are effective in bringing about positive behavioural change in reporting entities. They also indicate a willingness among reporting entities to address gaps in their compliance efforts and fulfill their legal obligations.

Given the importance of suspicious transaction reports to our analysis and the intelligence we provide to our regime partners, we have focused considerable resources on updating and communicating the guidance that we provide to reporting entities in relation to this reporting obligation, as well as on enhancing the methodology we use to assess compliance. In recent years, we have cited a number of businesses for neglecting their suspicious transaction reporting obligations. Further to these efforts, we have seen an increase of slightly more than 16% in the number of suspicious transaction reports we received over the past two years.

More specific compliance findings for sectors covered under the PCMLTFA are described below:

Financial Entities: This sector includes banks, credit unions, caisses populaires, financial services cooperatives, credit union centrals, and trust and loan companies. It provides large volumes of high-quality reports, including suspicious transaction reports. The most significant concerns in this sector are centred around the proper assessment of risk, where there is further effort required to strengthen their risk assessments and corresponding mitigation measures and controls for higher-risk clients. In addition, efforts should also be made to strengthen their two-year reviews, specifically in relation to appropriate scoping, enhanced effectiveness testing and overall documentation.

Casinos: This sector includes reporting entities that vary in size, complexity and business models. In recent years, we have observed improvements in compliance regime elements specifically related to risk assessments and ongoing compliance training obligations. At the same time, as this is a cash intensive sector, greater attention is required regarding the quantity, quality and timeliness of the reports submitted to FINTRAC, particularly in relation to suspicious transactions.

Securities Dealers: This sector includes large businesses and small or single-person operations. It is recognized, internationally, that the reporting of suspicious transactions in this sector remains relatively low, likely the result of low awareness of sector-specific suspicious transaction reporting indicators. As such, we have strengthened our focus on the reporting of suspicious transactions in this sector – to good effect. Over the past year, we have seen a 62% increase in the number of suspicious transaction reports received from securities dealers following our examinations. In April 2013, FINTRAC also published a Trends and Typologies report on the securities sector, highlighting key suspicious transaction reporting indicators. All of these efforts have prompted significant behavioural changes in a number of key industry players.

Securities – Vulnerable to Layering and Integration

The risk of money laundering and terrorist financing in the securities dealers sector resides in the layering and integration stages, rather than the original placement stage. Typical schemes involve multiple transactions (layering) that do not fit the client's profile and do not seem intended to produce any real return on investment.

Money Services Businesses: This sector consists of mostly smaller entities (with a subset of larger entities with numerous agents), with limited resources and compliance experience, and higher turnover rates. All these factors present a unique compliance challenge. In recent years, we have observed progress in this sector with respect to employee training and risk assessment obligations. However, greater work is required in the industry to strengthen its risk-based approach.

Transferable Assets

The money laundering and terrorist financing risks associated with the dealers in precious metals and stones sector reside in the fact that precious metals are easily converted into cash and often transferred with minimal audit trails, making them attractive to criminals.

Dealers in Precious Metals and Stones: This sector typically includes smaller entities with limited resources, compliance experience or industry association representation. Following our compliance examinations in this sector over the past two years, we have seen industry-wide non-compliance, particularly with respect to compliance regime elements that were often completely absent or, if in place, incomplete or inadequate. Over the coming year, we will continue to increase our awareness and assistance activities while beginning progressive and measured enforcement actions within this sector.

Real Estate: The entities in this sector range from large businesses to small or single-person operations. Although this sector benefits from important industry association representation, the level of compliance knowledge and resources varies across the sector and is often a function of an entity's size, capacity and access to resources. In general, we have observed lower levels of compliance within this sector. We will continue to conduct compliance awareness, assessments and enforcement activities, as appropriate, to increase compliance within this sector. We will also work with real estate associations to disseminate compliance information across the industry.

Cashing In on Real Estate

The real estate market is an important part of the Canadian economy and is seen as safe, stable and easily accessible, particularly for foreign investors. The market provides an ideal vehicle to accumulate both legal and illegal investment returns, which increase in value over time.

Accountants and Life Insurance: These sectors include both large businesses and small or single-person operations. Demonstrating similar compliance behaviour, these sectors have displayed gaps in compliance regimes. In order to increase compliance within these two sectors, FINTRAC will continue with assessment and enforcement activities, and will reach out to the broader population through their various associations.

British Columbia Notaries: This sector has demonstrated a high level of familiarity with the PCMLTFA. Through our examinations, we have identified good policies and procedures and training practices. At the same time, we have observed some gaps in the sector's record keeping practices that need to be addressed. We will continue to conduct outreach activities with this sector and undertake proportionate assessment and enforcement activities.

Compliance Going Forward

In order to maintain a strong and modern anti-money laundering and anti-terrorist financing regime, the Government of Canada undertakes regular reviews, addresses gaps and updates the PCMLTFA and Regulations as required, often following a mandatory parliamentary review process. The coming into force of enhanced customer due diligence and the legislative amendments in the *Economic Action Plan 2014 Act No. 1* will strengthen existing compliance provisions and increase coverage in some reporting entity sectors. Going forward, FINTRAC will update and provide additional guidance, as appropriate, to assist reporting entities in understanding their new obligations flowing from the legislative changes.

Over the past year, FINTRAC initiated a project to strengthen the quality of reports received from businesses across the country. Expected to be operational in 2014–15, this project will significantly enhance the validation of reports; if an error is detected in the information provided, the reporting entity will be required to correct the report before it can be received by FINTRAC. In the coming years, the Centre will continue to implement more advanced techniques to monitor suspicious transaction reports and the prescribed reports to ensure that businesses are consistently and accurately reporting, keeping appropriate records, identifying their clients, and maintaining and updating their own risk-based compliance regimes.

In 2014–15, FINTRAC will continue to focus on suspicious transaction reporting across sectors. With the development of enhanced examination methodology to assess this critical obligation, it is expected that the quantity, quality and timeliness of suspicious transaction reporting will increase over time, as will our ability to utilize these reports in the financial intelligence we provide to our regime partners.

In the coming year, FINTRAC will also implement a collaborative agreement with the Canada Revenue Agency related to international electronic funds transfers. Following the announcement in 2013 of new measures to address international tax evasion and aggressive tax avoidance, the Centre began working with the Canada Revenue Agency to facilitate the reporting of international electronic funds transfers of $10,000 or more to that agency by businesses that currently report these transactions

Global Leadership

In December 2013, FINTRAC co-chaired an International Supervisors Forum with the Australian Transaction Reports and Analysis Centre to improve global cooperation and coordination in the fight against money laundering and terrorist financing.

Providing a venue to share information, data trends and best practices, this forum will help strengthen domestic and international compliance and supervisory regimes.

to FINTRAC. In order to minimize the reporting burden on Canadian businesses, FINTRAC and the Canada Revenue Agency are developing a technical solution that will allow reporting entities to use one system to send international electronic funds transfers reports to both agencies simultaneously beginning in January 2015, when the reporting requirements come into effect.

The Bottom Line

The single most important factor in deterring and detecting money laundering and terrorist financing in Canada is reporting entities fulfilling their compliance obligations.

Going forward, we will also undertake a detailed analysis of all reporting entity sectors and their reporting obligations. With the upcoming legislative changes, our enhanced examination methodologies and our ongoing investment in compliance research and analytics, we will gain access to new data regarding the compliance characteristics of reporting entities and their sectors. This information will allow us to develop increasingly robust measures to assess compliance and more effectively manage our compliance strategies and activities.

FINANCIAL INTELLIGENCE – TACTICAL

FINTRAC's financial intelligence plays a critical role in helping to combat money laundering, terrorist financing and threats to the security of Canada.

Our disclosures contain designated information that identifies individuals and entities, as well as account and transaction information, where FINTRAC has reasonable grounds to suspect that it would be relevant to the investigation and prosecution of money laundering or terrorist activity financing offences or the investigation of threats to the security of Canada.

This financial intelligence is used to assist money laundering and terrorist financing investigations in the context of a wider variety of criminal investigations, where the origins of the suspected criminal proceeds are linked to drug trafficking, fraud, tax evasion, corruption, and other criminal offences. With these types of crimes, there are victims, there is often violence, and there is real social harm.

Often based on hundreds or even thousands of financial transactions, our disclosures may show links between individuals and businesses that have not otherwise been identified in an investigation, and help investigators refine the scope of their cases or shift their sights to different targets. They are also used by law enforcement to put together affidavits to obtain search warrants and production orders. See **Annex A** for a summary of a case to which FINTRAC contributed.

> "In April 2013, the RCMP's Calgary Integrated Market Enforcement Team recognized the contribution FINTRAC made to their investigation of a Ponzi scheme that allegedly defrauded 350 investors of $27 million. An individual was sentenced to four years in jail for fraud and ordered to pay $10 million in restitution to his victims."

Increasingly, our financial intelligence is also used by our regime partners to identify assets for seizure and forfeiture, reinforce applications for the listing of terrorist entities, negotiate agreements at the time of sentencing and advance the government's knowledge of the financial dimensions of threats, organized crime and terrorism.

FINTRAC Case Disclosures from 2009–10 to 2013–14

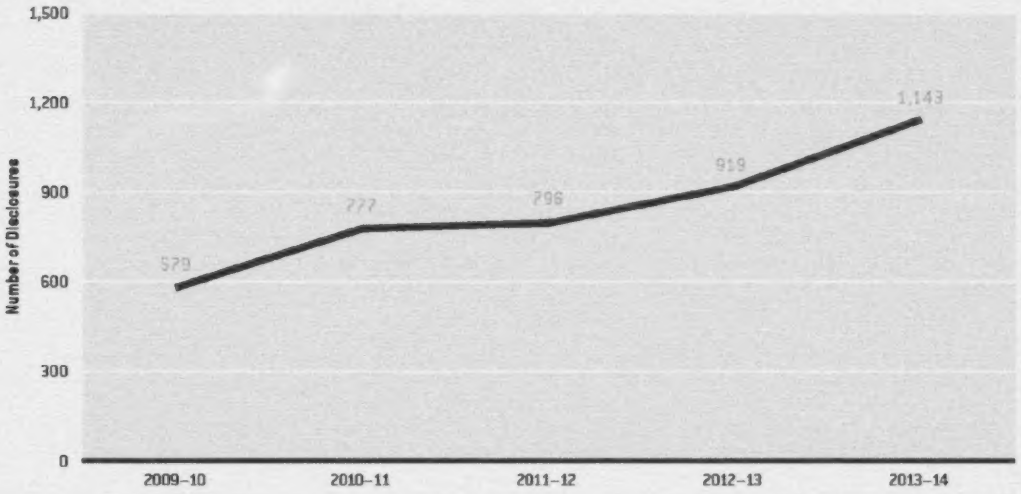

In 2013–14, FINTRAC made 1,143 disclosures to regime partners. Of these, 845 were associated to money laundering, while 234 dealt with cases of terrorist activity financing and other threats to the security of Canada. Sixty-four disclosures dealt with all three areas.

Disclosures by Type from 2009–10 to 2013–14

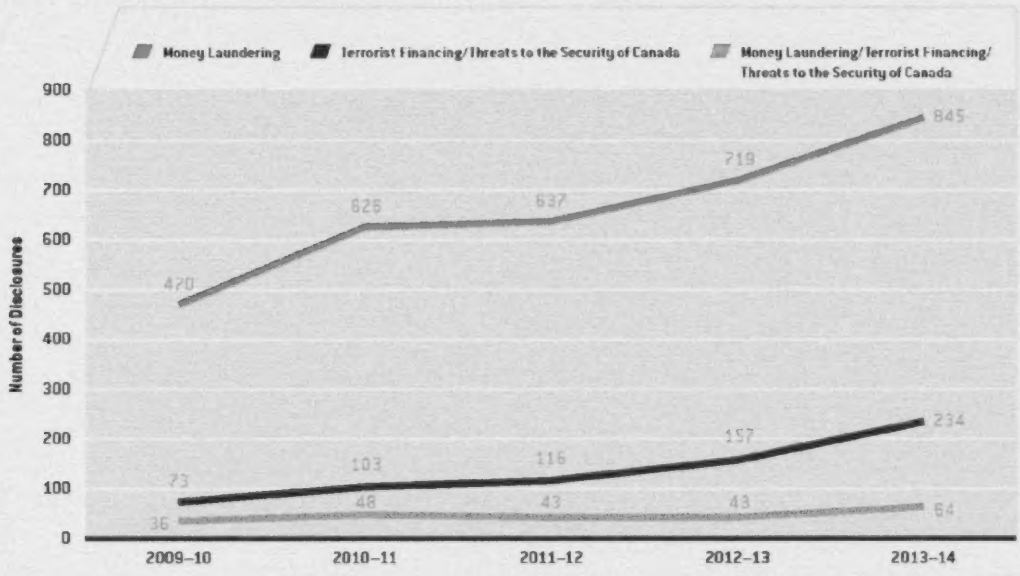

"In October 2013, the Toronto Police Service and the Ontario Securities Commission's Joint Serious Offences Team recognized FINTRAC's assistance in an investigation in which a Toronto man was charged for allegedly defrauding five investors of $7 million over a four-year period."

What Is Money Laundering?

Money laundering is the process used to disguise the source of money or assets derived from criminal activity. There are three recognized stages in the money laundering process:

1. *Placement* involves placing the proceeds of crime in the financial system.
2. *Layering* involves converting the proceeds of crime into another form and creating complex layers of financial transactions to disguise the audit trail and the source and ownership of funds. This stage may involve transactions such as the buying and selling of stocks, commodities or property.
3. *Integration* involves placing the laundered proceeds back in the economy to create the perception of legitimacy.

The money laundering process is continuous, with new "dirty" money constantly being introduced into the financial system.

The value of our financial intelligence rests in its quality and timeliness. The Centre's disclosures must provide law enforcement and national security agencies with actionable financial intelligence. This means that our work must be closely aligned with our partners' priorities. We ensure this alignment through our participation in the Canadian Association of Chiefs of Police and its committees dealing with organized crime and national security, as well as the Canadian Integrated Response to Organized Crime committee. We also cooperate with regime partners at the federal, provincial and municipal levels to promote and facilitate feedback and receive voluntary information records from them.

> "FINTRAC's financial intelligence was used as part of a Federal Court judicial review of the August 2013 decision by the Immigration and Refugee Board to deport an individual in Vancouver linked to criminal activities abroad. The deportation order was upheld."

When FINTRAC has determined there are reasonable grounds to suspect that our financial intelligence would be relevant to the investigation or prosecution of a money laundering or terrorist activity financing offence, we are required to make disclosures to the appropriate regime partner. Canadian police forces – particularly the Royal Canadian Mounted Police – continue to be the main recipients of our financial intelligence.

NUMBER OF DISCLOSURES BY RECIPIENT (2013–14)	
Royal Canadian Mounted Police	703
Canadian Security Intelligence Service	243
Municipal police	207
Foreign financial intelligence units	163
Canada Revenue Agency	153
Canada Border Services Agency	139
Provincial police	135
Communications Security Establishment Canada	33

When separate thresholds are also met, we are required to make disclosures to the Communications Security Establishment Canada, the Canada Revenue Agency and the Canada Border Services Agency. As well, when we have reasonable grounds to suspect that our information would be relevant to the work of the Canadian Security Intelligence Service regarding threats to the security of Canada, we are required to disclose it to that organization.

In 2013–14, FINTRAC's financial intelligence disclosures contributed to investigations at the municipal, provincial and federal levels across the country. The same disclosure may be provided to multiple partners when appropriate thresholds are met.

What Is Terrorist Activity Financing?

Terrorist activity financing is the use of funds, property or other services to encourage, plan, assist or engage in acts of terrorism, where the primary motivation is not financial gain.

Two main differences distinguish terrorist activity financing from money laundering:

- Funds can be from legitimate sources, not just criminal acts; and
- Money is the means, not the end – the goal is to use funds to facilitate or implement terrorist activities.

Over the past year, our financial intelligence was used to assist money laundering investigations in the context of a wide variety of criminal investigations. Based on information provided to the Centre, the following predicate offences generated suspected criminal proceeds that were identified in our disclosures related to money laundering or terrorist activity financing.

Types of Predicate Offences Related to Case Disclosures[1]

PREDICATE OFFENCE CATEGORY	2011–12	2012–13	2013–14
Drugs	27%	27%	33%
Fraud	35%	34%	28%
Unknown	11%	8%	11%
Tax Evasion	9%	13%	9%
Corruption	5%	5%	5%
Customs/Excise	5%	4%	5%
Theft	6%	5%	5%
Human Smuggling/Trafficking	3%	3%	3%
Illegal Gambling	1%	2%	1%

[1] A FINTRAC disclosure may relate to proceeds of crime flowing from multiple predicate offences; therefore, the percentages in this table may add up to more than 100 percent.

"FINTRAC's assistance to the Unité permanente anticorruption's Project Lauréat was first recognized by the Sûreté du Québec in April 2013, when five people were named in arrest warrants citing charges of fraud, bribery and money laundering in connection with a contract to build the McGill University Health Centre. In May 2013, two more individuals were arrested and further charges of conspiracy and money laundering were brought forward."

What Are Threats to the Security of Canada?

FINTRAC provides financial intelligence relevant to the investigation of threats to the security of Canada (as defined by the *Canadian Security Intelligence Service Act*), including:

- Espionage or sabotage that is against Canada or is detrimental to the interests of Canada, or activities directed toward or in support of such espionage or sabotage;
- Foreign influenced activities within or relating to Canada that are detrimental to the interests of Canada and are clandestine or deceptive, or involve a threat to any person;
- Activities within or relating to Canada directed toward or in support of the threat or use of acts of serious violence against persons or property for the purpose of achieving a political, religious or ideological objective within Canada or a foreign state; and
- Activities directed toward undermining by covert unlawful acts, or directed toward or intended ultimately to lead to the destruction or overthrow by violence of the constitutionally established system of government in Canada.

FINTRAC continues to receive a significant number of voluntary information records from our law enforcement and national security partners, as well as members of the public. Voluntary information records are often the starting point for our analysis. They are used to establish connections between individuals and entities – connections that very often provide law enforcement with valuable leads in their ongoing investigations.

Number of Voluntary Information Records Received from 2009–10 to 2013–14

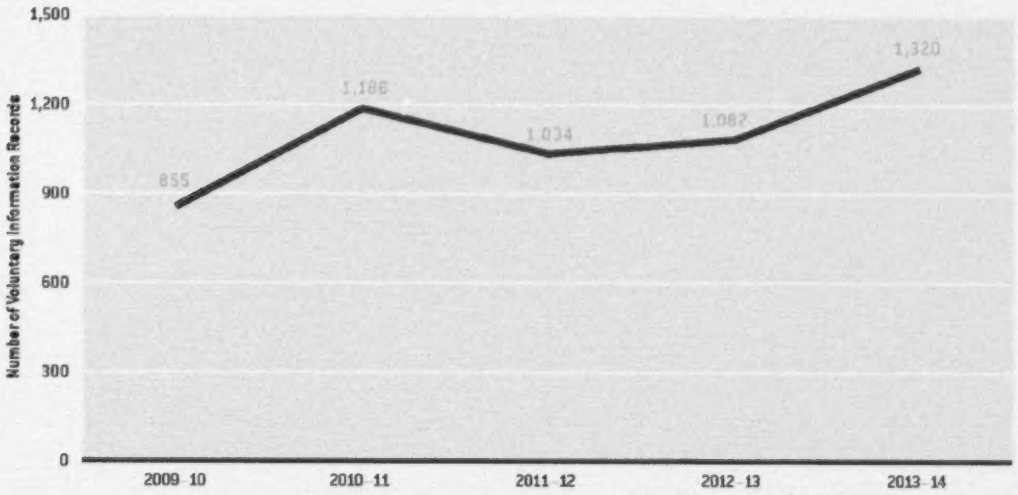

Recognizing the transnational nature of money laundering and terrorist activity financing, FINTRAC is committed to working with foreign financial intelligence units to protect Canadians and the integrity of Canada's financial system. In 2013–14, we received 241 queries for information from foreign financial intelligence units. For our part, we sent 116 requests to foreign financial intelligence units to broaden our own analysis.

International Queries Sent and Received from 2009–10 to 2013–14

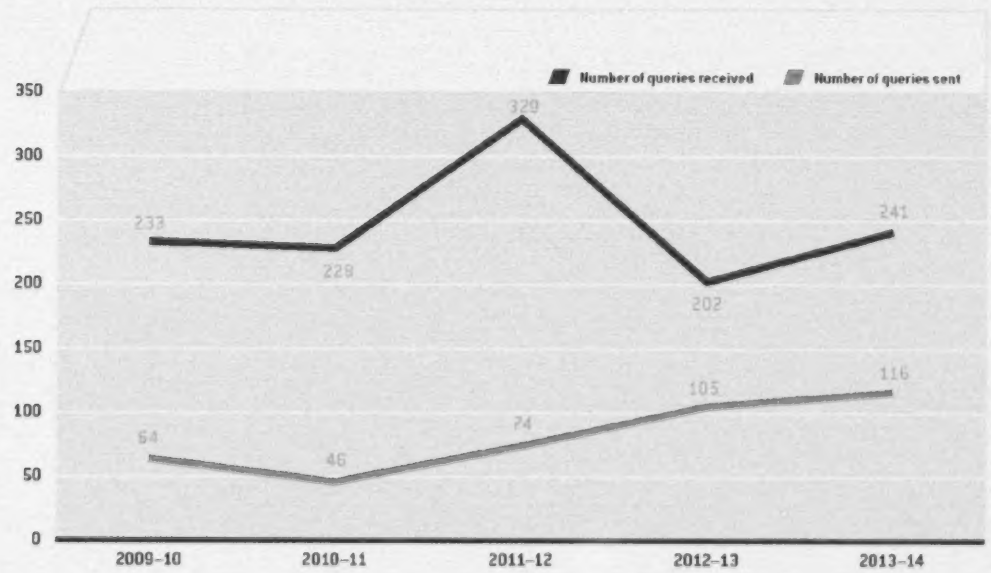

"In August 2013, investigators of the RCMP's Federal Operations East Unit recognized FINTRAC's contribution to a 10-month investigation that led to the arrest of two individuals and the seizure of 19,000 methamphetamine pills, 11 kilograms of cannabis resin and 3 kilograms of cocaine. The individuals were charged with trafficking controlled substances and possession of a controlled substance for the purpose of trafficking."

Going forward, FINTRAC will focus on strengthening relationships with and improving the level and quality of feedback we receive from our law enforcement, national security and international partners. We are also committed to providing our intelligence analysts with the customized tools and training they need to ensure the Centre continues to deliver high-quality, actionable and timely financial intelligence.

The Value of FINTRAC Disclosures: What our Partners Say

The case is currently before the courts and the information provided helped substantiate allegations. We were extremely satisfied with the quality of the disclosure provided as well as the timeline in which it was completed. FINTRAC is an invaluable resource for financial crime investigators.

– Ontario Provincial Police

The disclosure was very impressive in its detail and scope. Shortly after receiving it, our General Investigation Service Unit generated a file resulting in a large seizure of drugs. The individuals mentioned in the disclosure were identified as involved.

– RCMP 'G' Division Federal Investigations Unit

The information obtained led us to start a new investigation focused on the money trail – namely the illegal means used by the accused to launder the money they obtained in this case. [Translation]

– Sûreté du Québec

Targets added to watch list, initiation of further investigation, potential organized crime investigation under the Immigration and Refugee Protection Act. *The products provided to our agency were outstanding. The 12 charts were especially helpful and done in an informative yet uncomplicated manner. This information will greatly assist us in our investigation.*

– Canada Border Services Agency

The information submitted was detailed enough to assist in the development of the case file and preparation of a Mutual Legal Assistance Treaty request to Canada for additional information.

– Dominica Financial Intelligence Unit

The information shows suspects were laundering money. Thank you for your time in gathering the information. It will assist with our investigation to show which accused parties were responsible for the money laundering.

– York Regional Police

New linkages were established based on the information in this disclosure which have furthered the investigation and have identified additional involvement of the primary subject in a financial activity previously unknown to the Service.

– Canadian Security Intelligence Service

Excellent product as usual. The timeframe for return was good. This was the most revealing disclosure FINTRAC has ever sent me. FINTRAC has now provided a potential money trail on a family of laundering internationals. Excellent work FINTRAC.

– RCMP Toronto Integrated Proceeds of Crime Unit

The financial information corroborated the roles of several persons/entities involved in this money laundering conspiracy, and provided valuable intelligence that allowed for targeted searches of shipments for evidence/contraband at several U.S. ports of entry. The FINTRAC product has been among the more valuable investigative tools I have used in this complex intelligence driven investigation. It was a clear, concise, well-organized packet of information.

– Drug Enforcement Administration—United States

The information provided was extremely helpful. It provided additional information about account relationships that we were previously unaware of. The information assisted in drafting a detailed and comprehensive Mutual Legal Assistance Treaty request.

– Internal Revenue Service—United States

FINANCIAL INTELLIGENCE – STRATEGIC

FINTRAC produces valuable strategic financial intelligence in the fight against money laundering and terrorist activity financing. Through the use of analytical techniques, we are able to identify emerging characteristics, trends and patterns used by criminals to launder money or fund terrorist activities. The goal of our strategic intelligence is to inform the federal government, reporting entities and the Canadian public about the nature and extent of money laundering and terrorist activity financing in Canada and throughout the world.

This more holistic type of intelligence helps federal policymakers and other stakeholders to understand the dynamics of the broader money laundering and terrorist financing environment, including providing an early warning on emerging threats. For example, FINTRAC provides insight into trends in financial activity related to terrorist groups or countries of concern. By analyzing our database and the roughly 20 million financial transaction reports we receive every year, along with intelligence from our partners and open source material, the Centre produces strategic intelligence to help constrain or disrupt the operating environment for money launderers and terrorist financiers.

FINTRAC's strategic intelligence on money laundering and terrorist activity financing also supports Canada's broader policing, national security and foreign policy priorities, including in relation to the links between money laundering and criminal activity in Canada and abroad, the resourcing of terrorist groups and high-risk countries that fall under international sanctions.

Over the past year, the Centre provided strategic intelligence to the national security community, domestic law enforcement and other regime partners in support of: the federal government's intelligence priorities; the 2013 Public Report on the Terrorist Threat to Canada and Canada's Counter-Terrorism Strategy; criminal intelligence requirements; and the development of a National Risk Assessment for Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

FINTRAC also produces reports on trends and typologies based on our data and case analyses. These reports are meant to provide feedback to businesses on reporting trends within their specific sector while, at the same time, informing them of potential risks and vulnerabilities in their own anti-money laundering and anti-terrorist financing programs. These reports also describe money laundering and terrorist financing methods and techniques in relation to specific sectors or across FINTRAC's financial transaction reports or case disclosures regarding certain types of crimes or topics. In April 2013, we published a report on the securities sector, outlining the various ways in which its products and services could be used to launder money.

FINTRAC's strategic intelligence program strives to be a leader in money laundering and terrorist financing analysis, including the delivery of strategic analytical training to foreign financial intelligence units. It also promotes relationships and exchanges with the academic community and has provided important insight with respect to the use of strategic financial intelligence, all of which help to strengthen Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

Better Intelligence Through Partnerships

As intelligence is a collective enterprise, the Centre continues to solidify its domestic and international relationships with key partners and the academic community. For example, FINTRAC has actively supported the Kanishka Project, a Government of Canada research initiative on terrorism and counter-terrorism. Through presentations and direct consultations, the Centre has offered its expertise in developing the first database of Canadian terrorist and violent extremist incidents. It has also reviewed proposals for research funding, which will help Canada better understand its threat environment. This collaboration is fundamental in helping to degrade the capacity of illicit financial actors to launder the proceeds of crime and/or finance terrorism in Canada or abroad.

The Value of Strategic Financial Intelligence: What our Partners Say

The document showed how existing patterns continue and was forwarded to [a partner agency] that is initiating focused investigations into the matter.

– Royal Canadian Mounted Police

Your report substantiates intelligence from [various sources] and is an excellent piece of analytical work. We and [our partner] will use it in formulating our responses to what is clearly a problem of some description.

– National Crime Agency—United Kingdom

FINTRAC provided a brief and timely summary of the money laundering landscape in Canada. This contribution to CISC's 2013 National Criminal Intelligence Estimate will be shared with [other partners]. CISC would like to collaborate with FINTRAC in the future on additional intelligence products pertaining to money laundering.

– Criminal Intelligence Service Canada

[Your strategic intelligence] provided useful insight into the machinations of [a foreign financial entity] and the role of [a terrorist group] therein and the threat it potentially poses to the Canadian financial system.

– Canadian Security Intelligence Service

Your paper effectively maps electronic funds transfers and the associated [foreign financial entity] to [the terrorist group] stronghold areas. This is an interesting starting point for an area that would benefit from further research.

– Canadian Security Intelligence Service

POLICY COORDINATION AND COLLABORATION

FINTRAC's strategic work also encompasses policy coordination and collaboration. We work closely with the Department of Finance and our other regime partners, sharing our operational and strategic expertise on money laundering, terrorist financing and our knowledge of Canada's national security priorities, to identify potential enhancements to legislation and regulations with a view to strengthening Canada's overall regime.

In 2013–14, the Centre continued to play an active role in the follow-up to the five-year parliamentary review of the PCMLTFA conducted by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We worked closely with the Department of Finance to support the development of legislative measures that were incorporated in the *Economic Action Plan 2014 Act No. 1*. This included participating in consultations with regime partners and reporting entities on the anticipated operational impact of these measures.

Over the coming year, the Centre will continue to collaborate with the Department of Finance on stand-alone regulatory proposals and those that would implement the recent legislative changes. We will also work with our regime partners and reporting entities to inform, implement and ensure compliance with new legislative and regulatory measures established to strengthen Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime.

OUR GLOBAL CONTRIBUTION

Given the transnational scope of money laundering and terrorist activity financing, FINTRAC participates actively alongside our allies and partners in global efforts to combat these threats.

Bilateral Engagement

Through bilateral agreements, we are able to disclose financial intelligence to nearly 90 financial intelligence units worldwide when one of the appropriate thresholds is met. At the same time, foreign financial intelligence units are able to share their information with FINTRAC, broadening our own analyses of international financial transactions. In 2013–14, FINTRAC signed new agreements with the financial intelligence units of Costa Rica, Moldova, Romania, Trinidad and Tobago, and Tunisia.

FINTRAC also provides technical assistance and shares expertise with foreign financial intelligence units, helping to enhance our knowledge and insight and strengthening our compliance and financial intelligence operations. Over the past year, we participated in a number of bilateral initiatives with our counterparts in Australia, Italy, the Netherlands, the United Kingdom and the United States. In 2014–15, we are looking to provide technical assistance to regional partners, namely Jamaica and Trinidad and Tobago.

Multilateral Engagement

The Centre works with the Department of Finance, other regime partners, reporting entities and international organizations to conduct research, develop common policies and standards and share best practices.

FINTRAC participates as a subject matter expert in Canada's delegation to the Financial Action Task Force and has a leadership role within this international body's working groups. For example, as Co-Chair of the Americas Regional Review Group, we coordinate the review of countries with significant deficiencies in their anti-money laundering and anti-terrorist financing regimes and the development of action plans to help them address these deficiencies. In our role as Co-Chair of the Risk, Trends and Methods Group, we provide guidance and assist in the planning, prioritization and development of the group's research and analysis.

In 2013–14, the Centre contributed to the successful conclusion of the Financial Action Task Force's 6th Follow-up Report on Canada's 3rd Round Mutual Evaluation, which endorsed Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime and recognized FINTRAC's sound supervision and effective analysis of financial intelligence. We are now participating in a number of regime-wide initiatives led by the Department of Finance in preparation for the 4th Round Mutual Evaluation in 2015.

FINTRAC has also been actively involved in a number of initiatives led by the Egmont Group of Financial Intelligence Units. For example, we played a key role in developing the group's newly adopted foundational documents, including the Charter, Principles and Operational Guidance. FINTRAC is also a contributing member of the Egmont Group's Training Working Group and Operational Working Group.

Global Leadership

In April 2014, FINTRAC hosted an anti-money laundering and anti-terrorist financing workshop, which included participants from Jamaica and Trinidad and Tobago, as well as Canadian practitioners from the Department of Finance, the RCMP, the Department of Justice, the Department of Foreign Affairs, Trade and Development and the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

The three-day workshop provided an important forum for the exchange of ideas and information related to anti-money laundering and anti-terrorist financing legislative frameworks, systems, processes and procedures between jurisdictions, as well as to explore technical assistance or capacity building opportunities.

OUR CORPORATE STRENGTH

FINTRAC's responsibilities and operations continue to grow both in scope and complexity. Our ability to deliver on our mandate is directly tied to the adaptability of our organization, the skills and dedication of our employees, and the tools and resources we are able to provide them to perform their work. As an organization committed to excellence, FINTRAC places a strong focus on the effective management of our human, technological, security and financial resources.

HUMAN RESOURCES

Through tailored engagement activities and people management initiatives, FINTRAC is attracting, developing, retaining and maximizing the contributions of a dedicated and high-performing workforce.

Over the past few years, we have taken a deliberate and strategic approach to employee engagement through the progressive implementation of our People Management Framework and our multi-phased response to the 2011 Public Service Employee Survey. Our follow-up Action Plan was crafted with significant input from employees to advance employee development, bilingualism and the prevention of harassment and discrimination. The plan concluded this year with all objectives met.

The federal government's broader Blueprint 2020 initiative provided us with an additional opportunity in 2013–14 to work with our employees to determine ways in which we could improve our organization. Discussions focused on potential innovation at FINTRAC as well as on ways to enhance communications and leadership across the federal public service.

Over the past year, we also focused on strengthening the knowledge and skills of our employees at all levels of the organization through our FINTRAC 101 learning series, which included a number of prominent guest speakers and a tailored 'How Ottawa Works' session.

FINTRAC's new Policy on the Prevention and Resolution of Conflict and Harassment, launched in 2013–14, strengthens our collective responsibility for establishing and maintaining a respectful workplace and clearly sets out the processes and resources available to address potential conflict and harassment.

The Centre remains committed to fostering bilingualism. With 68% of our employees currently in bilingual positions, we launched an Official Languages Action Plan in the fall of 2013 to help maintain our momentum and further enhance bilingualism at FINTRAC. Employees were encouraged to strengthen their second language skills by participating in our Second Language Training Program and in informal peer coaching sessions.

Promoting employment equity and multiculturalism also remained a key priority for FINTRAC over the past year. Our Employment Equity and Multiculturalism Action Plan was launched early in the year to raise awareness and promote the inclusion of these important considerations in our organizational activities and decisions.

More broadly, indicators of our operational and program results are provided in the annual FINTRAC demographics report, outlining key workforce characteristics and metrics that inform our People Management Framework and decision-making across the Centre.

FINTRAC Demographics (March 31, 2014)
Number of Employees[1]: 360

DESIGNATED GROUP REPRESENTATION	FINTRAC EMPLOYEES	WORKFORCE AVAILABILITY[2]	FEDERAL PUBLIC SERVICE[3]
Women	56.4%	48.1%	55.0%
Visible minorities	17.5%	16.4%	14.0%
Persons with disabilities	3.9%	4.2%	5.8%
Aboriginal peoples	1.4%	1.7%	4.6%

OFFICIAL LANGUAGES REPRESENTATION	FINTRAC EMPLOYEES	CANADIAN POPULATION[4]	FEDERAL PUBLIC SERVICE[3]
First official language – English	61.1%	74.8%	71.1%
First official language – French	38.9%	23.6%	28.9%

1 Includes indeterminate and term employees (including those on leave or on secondment/interchange); does not include students

2 FINTRAC's workforce availability is based on the occupational groups used at FINTRAC on March 31, 2014, and the Canadian Citizen Workforce Population based on 2006 Census statistics

3 Source: Office of the Chief Human Resources Officer, Treasury Board Secretariat, March 31, 2013: "Federal Public Service" includes the core public administration and separate agencies

4 Source: Office of the Commissioner of Official Languages, based on 2006 Census data

INFORMATION MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY

FINTRAC depends on a sophisticated information technology infrastructure to receive, store and secure nearly 20 million financial transaction reports every year. At the same time, this infrastructure allows intelligence analysts to sift through the information, analyze it and develop actionable financial intelligence for our law enforcement and national security regime partners.

In addition to strengthening systems that support our compliance program, we focused our efforts on two large-scale Shared Services Canada initiatives in 2013–14: the migration of our data centre and our email services to government-wide solutions. Our transition to the Government of Canada email service as part of the Email Transformation Initiative should be completed in 2014–15. The migration of our data centre, including the renewal of the platform, is expected to be completed in 2015–16.

As part of Canada's Action Plan on Open Government, FINTRAC also made available information from our Money Services Business Registry on the Government of Canada's Open Data website.

In 2013–14, FINTRAC focused on implementing the Government of Canada information management lifecycle to comply with the Treasury Board Secretariat Record Keeping Initiative. We obtained Disposition Authorities from Library and Archives Canada for FINTRAC information and are now in the process of identifying all of our information records of business value and documenting disposition schedules and processes for each of them.

Over the past year, we continued to focus on the disposition of transaction reports that we have received since 2000. Under the PCMLTFA, the Centre must retain for 10 years all personal information contained in the financial transaction reports we receive. This information must be disposed of prior to the 15-year anniversary of its receipt, when it is not used in a disclosure of financial intelligence. In 2013–14, we introduced a system to automate the disposition of this information in data stores in accordance with established internal schedules, and started reviewing our internal procedures to dispose of any existing copies of this information in other FINTRAC repositories.

In 2013–14, we also worked closely with the Canada Revenue Agency to develop a technical solution that would allow reporting entities to use one system to send international electronic funds transfer reports to both agencies beginning in January 2015. Once in place, this solution will minimize the reporting burden on businesses following the introduction of new measures to combat international tax evasion and aggressive tax avoidance announced in the 2013 Economic Action Plan.

Many of FINTRAC's investments in technology are multi-year and multi-partner efforts. However, our priority going forward will be the modernization of our analytics system. A request for information has been completed to explore options to replace FINTRAC's analytics system and tools. Our work will continue in 2014–15 to select an option and initiate the renewal of our analytics system.

SECURITY

Security is central to FINTRAC's activities and operations. Over the past year, we continued to enhance our security posture in line with our Departmental Security Plan, our Corporate Risk Profile and our broader organizational priorities. We introduced information technology security enhancements and focused on updating core policy documents and procedures to ensure that critical security requirements continue to be effectively integrated in all aspects of the Centre's operations. Our security program also developed a number of initiatives aimed at enhancing employee awareness in all areas of security, including the identification and protection of information holdings.

In 2013–14, in collaboration with Shared Services Canada and other key partners as part of the broader Data Centre Consolidation Initiative, FINTRAC implemented measures to further strengthen its Emergency Management and Business Continuity programs, and effectively address broader Government of Canada priorities.

RESOURCE MANAGEMENT

FINTRAC's physical and financial resources are managed on the basis of effective policies and planning, reliable financial and non-financial information, and sound analysis.

In 2013–14, FINTRAC underwent a Core Control Audit, administered by the Treasury Board Secretariat's Office of the Comptroller General. The objective of the audit was to ensure that our core controls over financial management result in compliance with key requirements contained in financial legislation, policies and directives.

In January 2014, FINTRAC accepted the recommendations flowing from the audit and established an action plan to address them as a priority. Our Management Action Plan will be fully implemented by March 2015.

2013–14 BUDGET HIGHLIGHTS

The resources available for spending in 2012–13 and 2013–14 were $56,186,555 and $53,288,233 respectively. Actual spending for 2012–13 was $53,993,571 and $51,704,183 for 2013–14.

FINTRAC's overall spending decreased compared to 2012–13 commensurate with the organization's decrease in authorities, including the impact of the implementation of savings measures from Budget 2012 and Budget 2013.

For 2014–15, the table below reflects approved budgets as per the 2014–15 Main Estimates.

FINTRAC's Budgets by Fiscal Year (in millions)

	2010–11	2011–12	2012–13	2013–14	2014–15
Salaries	28.2	36.7	33.4	32.5	32.6
Employee benefit plans	4.6	6.1	5.1	5.5	5.4
Operations and maintenance	22.6	19.2	17.7	15.2	11.2
Grants and contributions	0.8	–	–	–	–
Total approved budget*	**56.2**	**61.9**	**56.2**	**53.3**	**49.2**
Total actual	**50.9**	**59.2**	**54.0**	**51.7**	–

* Totals may not add due to rounding.

ANNEX A

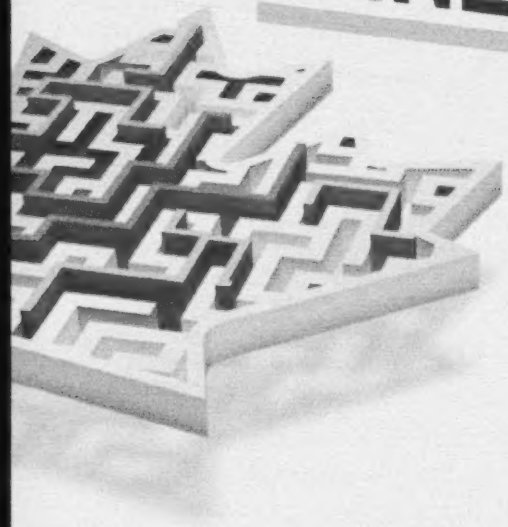

A SNAPSHOT OF A CASE

FINTRAC provides valuable financial intelligence to law enforcement through its analysis of information provided by reporting entities, as demonstrated by the following sanitized case involving an investigation into a Canadian criminal organization. It should be noted that all names and dates are fictional and some facts have been altered or omitted.

This case is based on an investigation of the Smith Crime Group that spanned multiple years and involved the joint efforts of several law enforcement agencies. Throughout the duration of the investigation, FINTRAC was able to contribute multiple disclosures of financial information that provided details on the members of this criminal organization. The financial information expanded the network of subjects, identified bank accounts for production orders, and helped in obtaining a search warrant. It is because of the commitment of reporting entities to provide quality reports, such as suspicious transaction reports, large cash transaction reports and international electronic funds transfer reports that FINTRAC is able to provide this type of assistance to our law enforcement partners.

FINTRAC's contribution to the investigation began in 2009, when a law enforcement agency sent voluntary information to the Centre concerning an ongoing proceeds of crime and money laundering investigation that had begun following arrests made in 2006. Several people had been arrested for trafficking drugs worth millions of dollars, including Elliot Smith who was identified as the nephew of Harry Smith, who was known to police. FINTRAC's first disclosure on the investigation provided law enforcement with information on an associate of the Smiths who conducted large cash deposits and large cash importations from overseas locations that were, according to law enforcement, of drug and money laundering concern. The disclosure also provided information on bank accounts held by the associate.

In 2010, a second law enforcement agency provided voluntary information to FINTRAC concerning the Smiths and their associates. In this case, a routine fraud investigation led police to link the Smiths to other known drug traffickers. Police uncovered suspicious activities that resembled drug transactions. They also discovered a number of asset purchases made by the group and relatives of the Smiths. The activities led investigators to suspect that proceeds from drug sales were being laundered through real estate transactions, as well as through trips to international destinations. Based on this information, FINTRAC was able to provide a second disclosure on the Smith Crime Group. It provided information on the bank account where Elliot Smith and his associates deposited tens of thousands of dollars in cash – deposits that were deemed suspicious by law enforcement. Transaction reports also provided a previously unknown address of Elliot Smith to the investigators. Since the Centre made links between separate investigations, we were able to disclose the information to the two law enforcement agencies. The link FINTRAC made helped the law enforcement agencies coordinate and prioritize their investigations.

By 2011, voluntary information from law enforcement informed FINTRAC of the nation-wide drug trafficking links of the Smith Crime Group, and that a joint force was established for the investigation. To support this priority investigation, FINTRAC began to provide periodic disclosure updates so that investigators could integrate the subjects' financial information with all other sources of information. Over the next year, FINTRAC received additional voluntary information and produced three more disclosures on the Smith Crime Group. The voluntary information identified Harry and Ryan Smith as suspected heads of the criminal group. Using this information, and the knowledge accumulated from previous disclosures, FINTRAC was able to provide many pieces of information, such as bank accounts and mortgages, identifications, addresses, phone numbers and links to foreign countries that were previously unknown to the police. With this new information, police were able to obtain production orders for a number of the bank accounts.

At this point, law enforcement was particularly interested in reports disclosed by FINTRAC that police believe identified suspected money laundering schemes and the individuals and entities that were suspected to be involved. One such suspected scheme was an attempt to use a third party to make a cash deposit in order to obscure the origin of funds. Ryan Smith was observed by a reporting entity to have handed cash to another client of theirs, Apollo King, just before King made the deposit to his own account. The reporting entity then reviewed the accounts of both individuals and found a number of concerns, including frequent cash deposits of similar amounts in King's account, and therefore reported their suspicions. The police later identified King as a subject in another money laundering investigation.

FINTRAC also disclosed that an associate of Ryan Smith, John Swift, was reported to have made cash deposits at various branches of the same bank, which led police to suspect that he was structuring his deposits to avoid large cash transaction reporting requirements. While the police knew of ties between the two, FINTRAC's disclosure confirmed their relationship as business partners. The relationship was reported to FINTRAC in a suspicious transaction report resulting from a reporting entity's customer due diligence efforts. The reporting entity found information regarding Ryan Smith's criminal links when it reviewed his profile. This led to a review of transactions in Ryan Smith's personal and business accounts and the reporting of suspicious transactions and relevant account profile information to FINTRAC. Also, an address provided on Ryan Smith's account allowed law enforcement to obtain a search warrant for that location. During the search, law enforcement found documents pertaining to the purchase of real estate properties and suspected the purchases were part of the Smith Crime Group's money laundering operation.

In a separate disclosure, another reporting entity identified an attempt to obscure the flow of funds whereby an individual named Drew Bronson provided a bank draft of over $300,000 to an individual named Harvey Reid, who then transferred a similar amount of money to Harry Smith. According to law enforcement, the report demonstrated that Harry Smith might have sold property or attempted to conceal and launder funds through professional services provided by the two individuals and their respective banks.

In mid-2013, the joint investigation team arrested Harry Smith, Ryan Smith and a number of associates of the Smiths and laid additional charges against Elliot Smith. The joint force seized drugs, cash, weapons as well as properties. The value of the seizures totalled in the tens of millions of dollars. The joint force acknowledged the support of various agencies, including FINTRAC's contribution to the investigation. The investigation continues as both police information and FINTRAC analysis have linked the Smiths to suspects in other organized crime investigations.

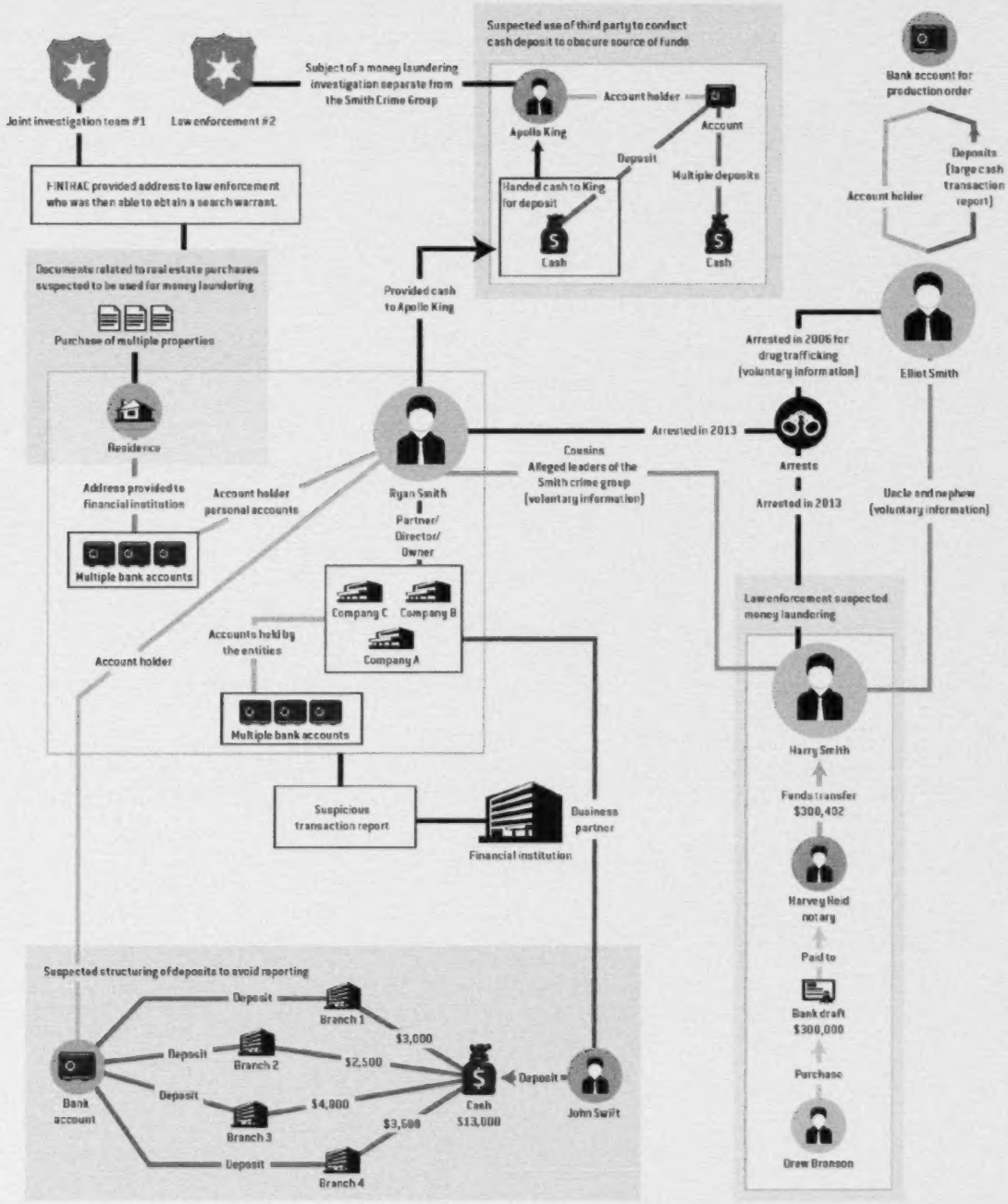

LEGEND

- Voluntary information subjects
- New subjects identified in disclosures
- Suspected money laundering related activities
- FINTRAC provided information which led to production order or search warrant
- Suspicious transaction reporting

LINKS

- Social relationship
- Business relationship
- Account related
- Deposit
- Purchase
- Electronic funds transfer
- General

ANNEX B

THE FLOW OF INFORMATION

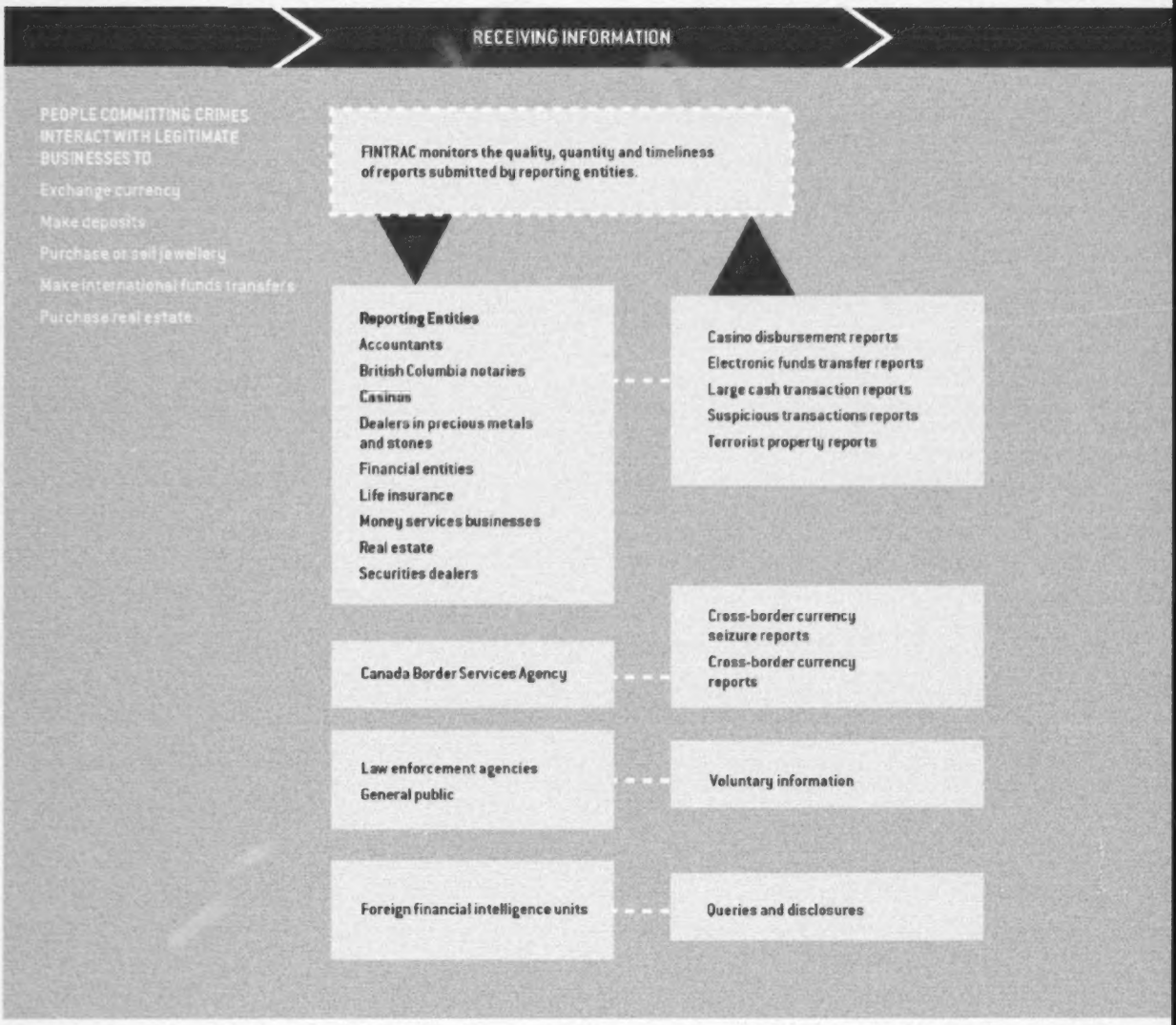

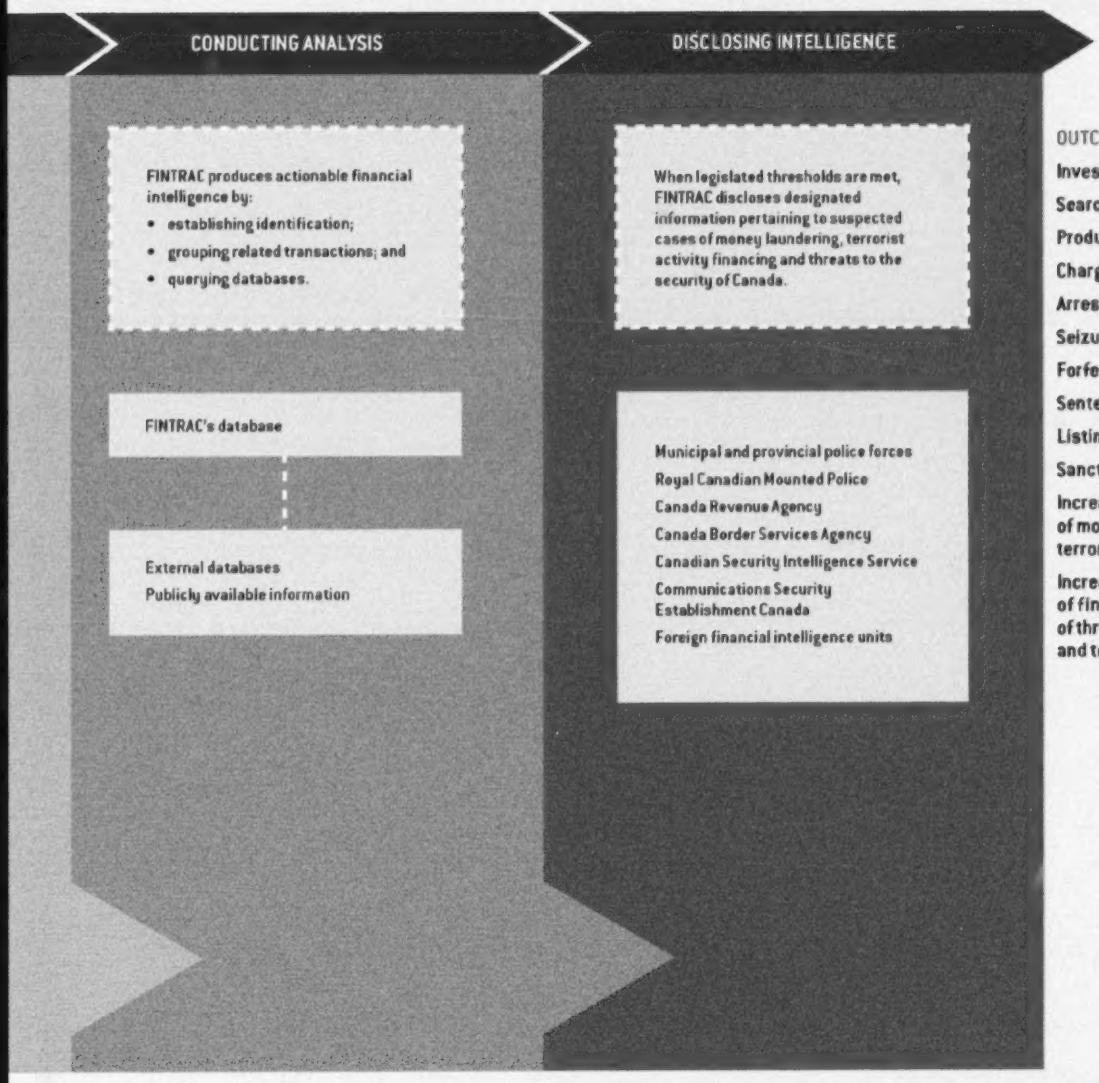
CONDUCTING ANALYSIS
DISCLOSING INTELLIGENCE
FINTRAC produces actionable financial intelligence by:
• establishing identification;
• grouping related transactions; and
• querying databases.
When legislated thresholds are met, FINTRAC discloses designated information pertaining to suspected cases of money laundering, terrorist activity financing and threats to the security of Canada.
FINTRAC's database
External databases
Publicly available information
Municipal and provincial police forces
Royal Canadian Mounted Police
Canada Revenue Agency
Canada Border Services Agency
Canadian Security Intelligence Service
Communications Security Establishment Canada
Foreign financial intelligence units
OUTCOMES
Investigative leads
Search warrants
Production orders
Charges
Arrests
Seizures
Forfeitures
Sentences
Listing of terrorist entities
Sanctions
Increased disruption of money laundering and terrorist financing activities
Increased understanding of financial dimensions of threats, organized crime and terrorism

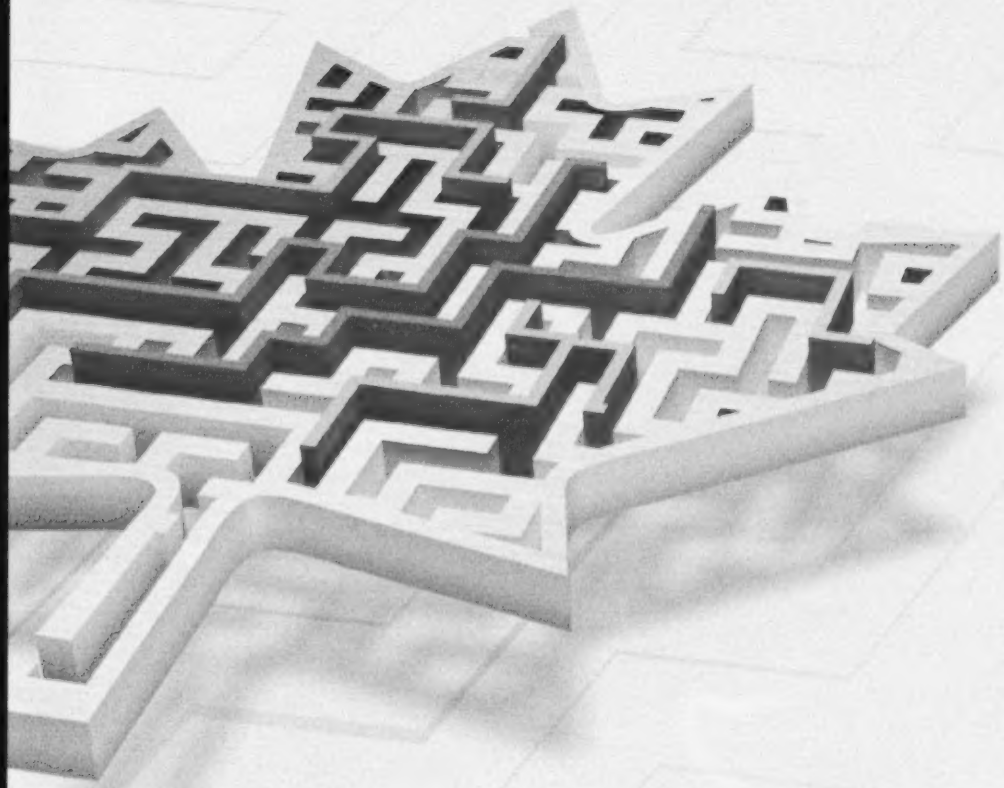

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
24th Floor, 234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1P 1H7
Canada
Telephone: 1-866-346-8722
Facsimile: 613-943-7931

www.fintrac-canafe.gc.ca

ISSN: 1910-9415
Cat. No. FD1-2014E-PDF

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

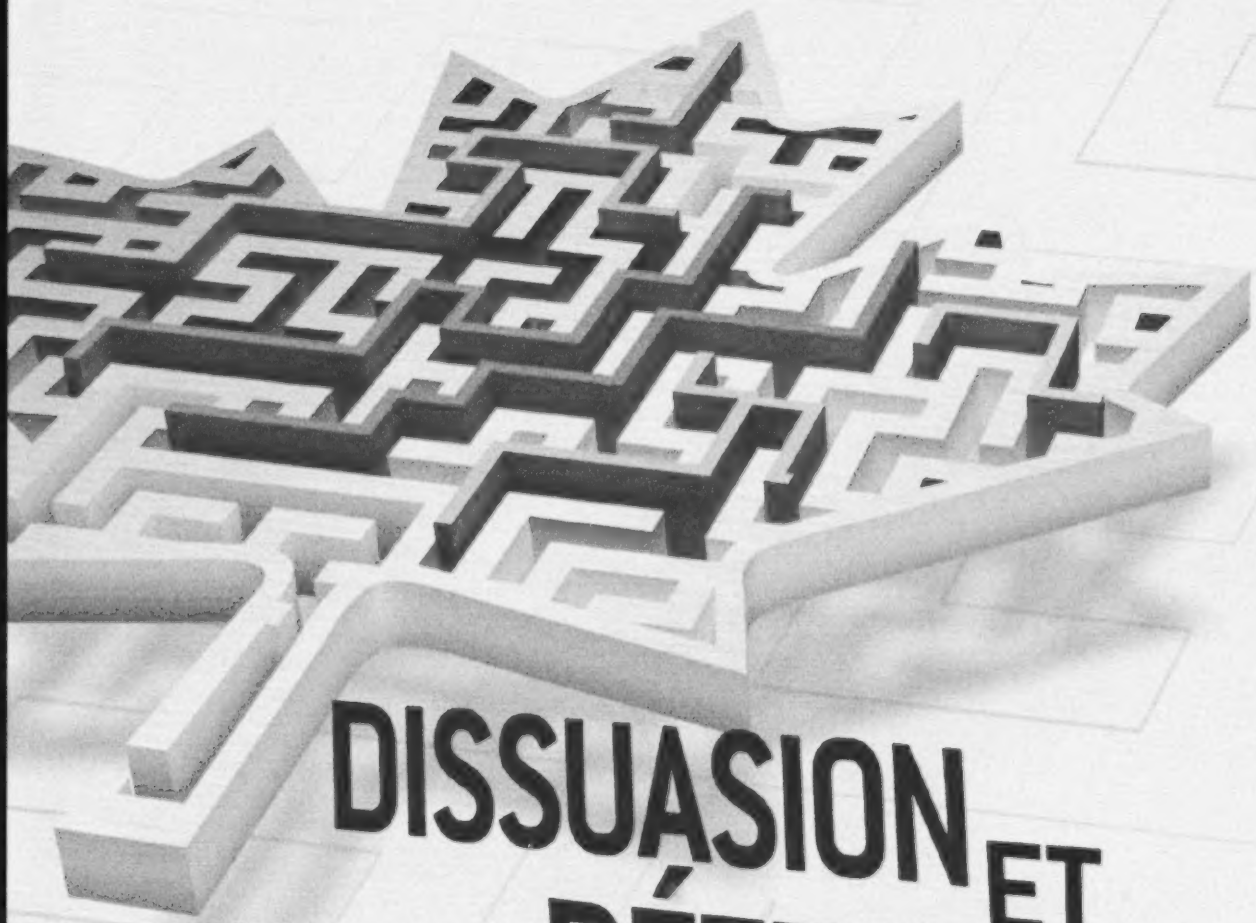

DISSUASION ET DÉTECTION

DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

RAPPORT ANNUEL DE CANAFE 2014

Canada

QUI NOUS SOMMES

NOTRE MISSION

Contribuer à la sécurité publique des Canadiens et des Canadiennes et aider à protéger l'intégrité du système financier canadien grâce à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

NOTRE VISION

Être reconnu à titre d'unité du renseignement financier de calibre mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

NOTRE ORGANISATION

CANAFE a des bureaux à Ottawa, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Le Comité exécutif du Centre s'assure que les conditions essentielles sont en place pour fournir une direction stratégique, appuyer le ministre, respecter les priorités du Parlement et du gouvernement du Canada et obtenir des résultats efficients pour la population canadienne.

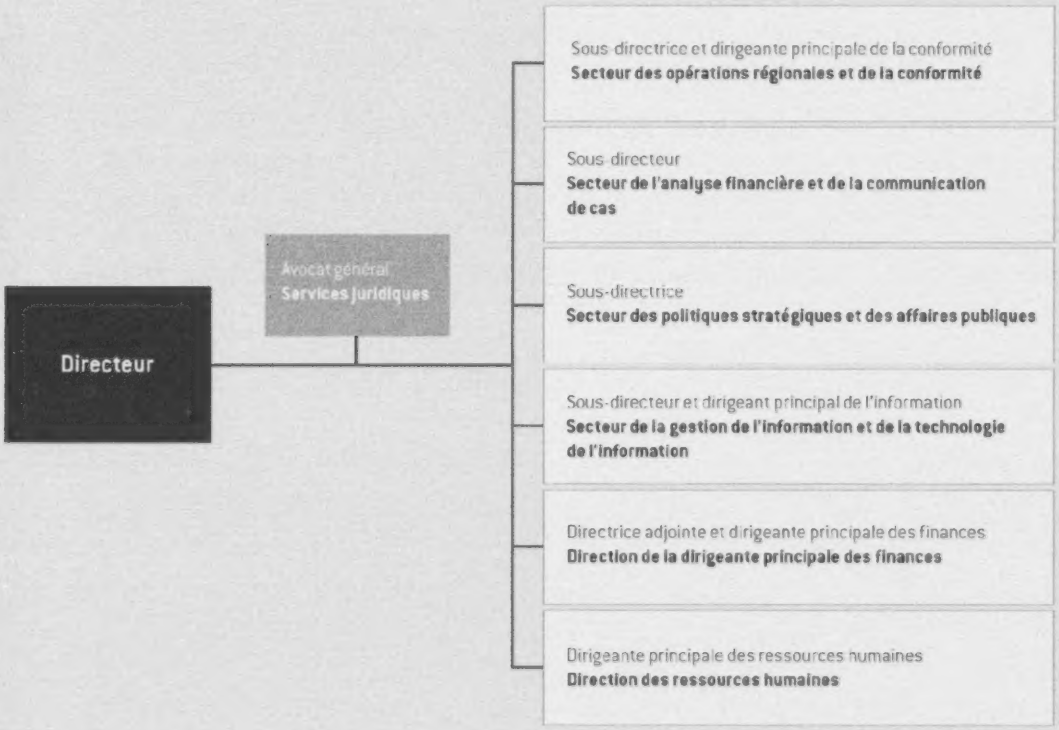
Directeur
Avocat général
Services juridiques
Sous-directrice et dirigeante principale de la conformité
Secteur des opérations régionales et de la conformité
Sous-directeur
Secteur de l'analyse financière et de la communication de cas
Sous-directrice
Secteur des politiques stratégiques et des affaires publiques
Sous-directeur et dirigeant principal de l'information
Secteur de la gestion de l'information et de la technologie de l'information
Directrice adjointe et dirigeante principale des finances
Direction de la dirigeante principale des finances
Dirigeante principale des ressources humaines
Direction des ressources humaines

NOS RELATIONS

NATIONALES

- Entités déclarantes et leurs associations représentatives
- Organismes nationaux et provinciaux de réglementation
- Gendarmerie royale du Canada
- Police provinciale de l'Ontario
- Sûreté du Québec
- Force constabulaire de Terre-Neuve
- Services de police municipaux
- Service canadien du renseignement de sécurité
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence du revenu du Canada
- Centre de la sécurité des télécommunications Canada
- Centre intégré d'évaluation du terrorisme
- Service canadien de renseignements criminels et ses bureaux provinciaux
- Comité national de coordination sur le crime organisé
- Association canadienne des chefs de police
- Service des poursuites pénales du Canada
- Ministère des Finances
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Défense nationale
- Sécurité publique Canada
- Bureau du Conseil privé
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

INTERNATIONALES

- Unités du renseignement financier étrangères
- Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- Groupe d'action financière et ses sous-groupes, tels que le Groupe d'examen régional pour les Amériques
- Autres organismes internationaux, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Groupe d'action financière des Caraïbes, le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent et le GAFISUD

« Le centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux Canada-États-Unis a reconnu la contribution de CANAFE à une enquête sur un vaste réseau de fraude par télémarketing exerçant des activités au Canada et aux États-Unis. Le réseau aurait soutiré un montant de 16 millions de dollars à des aînés américains en leur promettant des rabais médicaux et une protection contre le vol d'identité. Cette enquête a mené à l'arrestation de 23 personnes dans la région de Montréal en mars 2014. »

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2013-2014

- Contribution à des centaines d'enquêtes sur le blanchiment d'argent (en lien avec les stupéfiants, la fraude, le vol et d'autres infractions), le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada.
- Amélioration de la dissuasion à l'échelle du système financier canadien grâce à la mise en œuvre, par CANAFE, d'un solide programme de conformité axé sur les risques.
- Élaboration d'une nouvelle méthode d'examen de la conformité pour accroître la transparence et l'objectivité tout au long du processus d'examen et mieux harmoniser les activités d'évaluation et d'application de la loi.
- Création de l'équipe responsable des relations avec les entités déclarantes majeures pour mener des activités de mobilisation personnalisées auprès des plus grandes entités du secteur financier canadien et assurer leur supervision régulière.
- Refonte des critères de publication des pénalités administratives pécuniaires afin de cibler les cas les plus importants de non-conformité.
- Coprésidence du premier forum international des superviseurs (*International Supervisors Forum*) de concert avec l'Australian Transactions Report and Analysis Centre en vue d'améliorer la coordination internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.
- Production accrue d'évaluations du renseignement financier stratégique afin de contribuer à la réalisation des priorités en matière de renseignement de nos partenaires nationaux et internationaux.
- Présentation d'un atelier interactif pour les organismes partenaires dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, afin de démontrer comment le renseignement financier contribue aux enquêtes et aux poursuites sur les activités de blanchiment d'argent liées à la traite de personnes.
- Partage de notre expertise sur le renseignement financier dans le cadre du cours d'analyse de renseignements tactiques au Collège canadien de police et prestation de plusieurs exposés et ateliers à divers partenaires de l'application de la loi, y compris à la GRC.

CANAFE EN CHIFFRES

19 750 453 déclarations d'opérations financières reçues d'entités déclarantes de partout au pays.

5 075 réponses à des demandes de renseignements reçues par téléphone ou par courriel.

1 143 communications de renseignements financiers exploitables dans le cadre d'enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité nationale et internationale.

1 126 examens de conformité effectués partout au Canada.

837 entreprises de services monétaires inscrites et 169 renouvellements d'inscriptions.

298 interprétations de politique pour des entreprises canadiennes et d'autres intervenants.

16 pénalités administratives pécuniaires imposées pour favoriser le respect de la conformité par les entités déclarantes.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada

Le 30 septembre 2014

L'honorable Joe Oliver, C. P., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

En vertu du paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, je suis heureux de vous présenter le treizième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ce rapport comprend des détails sur les opérations et les activités qui se sont déroulées entre le 1er avril 2013 et le 31 mars 2014.

Nous contribuons à protéger la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, et l'intégrité du système financier canadien, en assurant la conformité à la loi canadienne en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et en fournissant des renseignements financiers de grande qualité à nos partenaires du régime. Dans le cadre de notre mandat, nous nous soucions également de protéger les renseignements sensibles sous notre contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada,

Gérald Cossette

Gérald Cossette

Canada

TABLE DES MATIÈRES

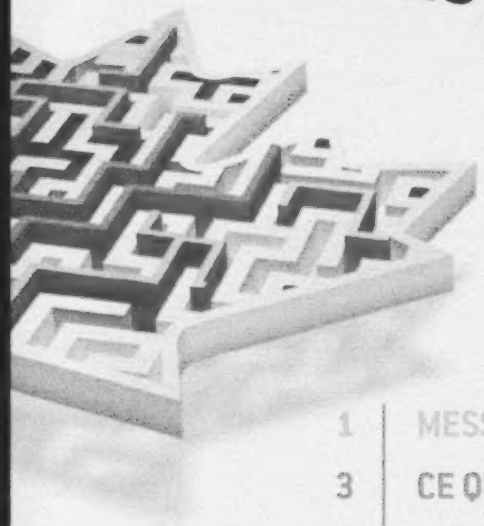

1 MESSAGE DU DIRECTEUR

3 CE QUE NOUS FAISONS

3 Mandat de CANAFE

3 Priorités stratégiques

4 Protection des renseignements personnels des Canadiens

5 CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

7 Conformité aux fins du renseignement

15 Renseignement financier tactique

22 Renseignement financier stratégique

23 Coordination des politiques et collaboration

24 Notre contribution mondiale

25 NOTRE FORCE ORGANISATIONNELLE

25 Ressources humaines

26 Gestion de l'information et technologie de l'information

27 Sécurité

27 Gestion des ressources

28 Aperçu du budget de 2013-2014

29 ANNEXE A : APERÇU D'UN CAS

32 ANNEXE B : L'ACHEMINEMENT DE L'INFORMATION

MESSAGE DU DIRECTEUR

Je suis heureux de rendre compte du travail que CANAFE a accompli en 2013-2014 en vue de contribuer à protéger la population du Canada et l'intégrité du système financier canadien.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons fourni plus de 1 000 communications de renseignements financiers exploitables à nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale pour les aider dans leurs enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada.

Ces communications ont contribué à des centaines d'enquêtes policières et leur utilité a été reconnue à de nombreuses reprises par les organismes d'application de la loi d'un bout à l'autre du pays. Par exemple, en janvier 2014, la GRC a reconnu notre contribution au Projet Anarchy, une enquête qui s'est échelonnée sur une période de deux ans, concernant une organisation qui se livre au trafic de drogues présumée d'avoir des liens avec des groupes criminels organisés nationaux et internationaux. Au terme de l'enquête, 75 accusations ont été portées contre neuf personnes, et la police a saisi plus de 24 kilogrammes de cocaïne, des dizaines de milliers de dollars en argent comptant, et un certain nombre d'armes à feu et de véhicules.

Au cours de la dernière année, les Équipes intégrées de la sécurité nationale de l'Ontario et du Québec ont également reconnu notre contribution à une enquête sur le financement d'activités terroristes visant l'International Relief Fund for the Afflicted and Needy-Canada (IRFAN-Canada), une organisation que l'on présume liée à l'entité terroriste Hamas. À la suite de l'exécution de mandats de perquisition à Mississauga et à Montréal, la GRC a saisi une grande quantité de preuves documentaires, ainsi que de l'argent, des médias portables et d'autres documents.

Notre capacité de produire des renseignements financiers de qualité pour nos partenaires du régime dépend du respect, par les entreprises canadiennes, de leurs obligations prévues par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et de l'exigence de déclarer certains types d'opérations financières. Les renseignements que nous recevons des entreprises de l'ensemble du pays sont la force vitale de notre analyse et nous permettent de **détecter** les opérations financières pertinentes aux fins des enquêtes sur le blanchiment d'argent ou le financement des activités terroristes.

Ces obligations légales sont également des mesures importantes pour renverser les tendances et les comportements observés chez les criminels et les terroristes en les **dissuadant** d'exercer leurs activités à l'intérieur des circuits légitimes. Le simple fait de devoir s'identifier au moment d'effectuer une opération ou d'ouvrir un compte a un effet dissuasif, puisqu'il fait en sorte que l'opération n'est pas anonyme.

Le programme de conformité de CANAFE aide à faire en sorte que les entreprises s'acquittent de leurs obligations légales. À cet égard, nous parlons de « conformité aux fins du renseignement, » ce qui signifie que nos activités de conformité – guider, évaluer, appliquer la loi et fournir une rétroaction – visent toutes à assurer que les entreprises canadiennes nous fournissent les renseignements dont nous avons besoin pour aider nos partenaires du régime à protéger le Canada et sa population.

Comme vous le constaterez dans ce rapport, 2013-2014 fut une période de transformation pour notre programme de conformité. Au cours de cet exercice, qui marque le dixième anniversaire de notre premier examen de conformité, nous avons mis au point de nouveaux modèles de risque afin de déceler les entreprises plus susceptibles d'être non conformes, et nous avons établi une méthode d'examen plus rigoureuse. Nous avons également créé un laboratoire de recherche afin de produire des renseignements opérationnels et analytiques visant à diriger nos efforts de conformité. De plus, nous avons mis sur pied une équipe responsable des relations avec les entités déclarantes majeures afin d'offrir aux plus grandes entités du secteur financier canadien une approche plus personnalisée et des activités de mobilisation mieux ciblées.

Grâce à ces initiatives et au dévouement des entreprises canadiennes, nous avons constaté des progrès tangibles au chapitre des déclarations, plus particulièrement les déclarations d'opérations douteuses. L'amélioration de la qualité de l'information que nous recevons et de la rapidité avec laquelle cette information nous parvient a renforcé notre capacité de produire des renseignements financiers exploitables pour nos partenaires du régime. Dans le cadre des projets de validation et de surveillance des déclarations que nous menons, l'amélioration de la qualité des déclarations restera une priorité pour l'avenir.

Au cours de la prochaine année, nous concentrerons également nos efforts sur la mise en œuvre des modifications législatives contenues dans la *Loi n°1 sur le plan d'action économique de 2014*, qui vise à renforcer les efforts du Canada dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, notamment en augmentant notre capacité de signaler les menaces à la sécurité du Canada à nos partenaires. Alors que nous cherchons à mettre en œuvre ces changements, nous collaborerons avec les entreprises afin de minimiser le plus possible le fardeau qui leur est imposé et de veiller à ce que les nouvelles obligations législatives et réglementaires soient bien comprises.

Une autre priorité importante pour nous sera la modernisation de notre système analytique. En 2014-2015, nous entamerons le processus d'investissement dans un nouveau système pour appuyer notre travail d'analyse et évaluerons nos processus opérationnels afin d'être mieux apte à trouver un juste équilibre entre la fiabilité, l'exhaustivité et le caractère opportun des renseignements financiers que nous fournissons à nos partenaires du régime.

Au cours des prochains mois, nous collaborerons avec nos partenaires du régime, sous la direction du ministère des Finances, afin de nous préparer à l'évaluation du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes par le Groupe d'action financière. Nous sommes heureux que cet organisme international ait récemment reconnu, dans son 6e rapport de suivi d'évaluation mutuelle du Canada, l'analyse approfondie des renseignements financiers et la saine supervision des entreprises réglementées qu'effectue le Centre. Avec nos partenaires, nous sommes résolus à démontrer l'efficacité du régime canadien dans son ensemble au cours du prochain cycle d'évaluation.

Enfin, comme nous l'avons fait au cours de la dernière année, nous continuerons à communiquer avec les entreprises, nos partenaires du régime, les autres intervenants ainsi que d'autres chefs de file de l'industrie et du milieu universitaire afin de veiller à ce que les menaces liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes qui nous guettent soient clairement comprises, et afin de réitérer la responsabilité partagée que nous avons dans le cadre de la protection du Canada et de sa population.

L'efficacité du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dépend du dévouement de toutes les parties concernées – des entreprises aux premières lignes du système financier canadien aux procureurs qui font condamner les criminels qui recyclent des fonds et financent le terrorisme. Ensemble, nous produisons d'importants résultats pour les Canadiens.

Le directeur,
Gérald Cossette

CE QUE NOUS FAISONS

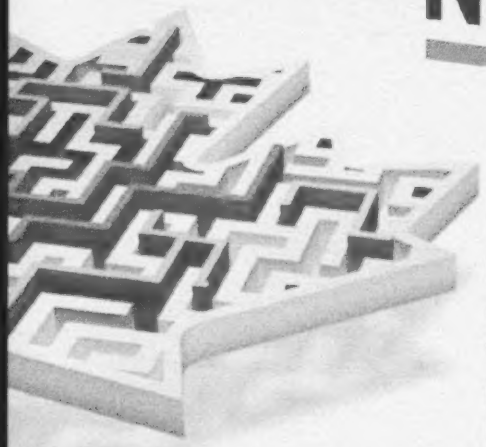

MANDAT DE CANAFE

Notre mandat est de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, tout en assurant la protection des renseignements personnels que nous détenons. Nous nous acquittons de notre mandat en effectuant les activités suivantes :

- recevoir les déclarations d'opérations financières et les renseignements transmis volontairement sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en vertu de la *Loi* et des règlements connexes;
- protéger les renseignements personnels sous notre contrôle;
- veiller à ce que les entités déclarantes respectent la *Loi* et ses règlements;
- produire des renseignements financiers pertinents à des enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada;
- effectuer des recherches et analyser les données tirées d'un ensemble de sources qui permettent de déceler les tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes;
- tenir un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- accroître le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les priorités stratégiques de CANAFE sont les suivantes :

1. fournir des renseignements financiers pertinents aux organismes d'application de la loi et aux partenaires de la sécurité nationale;
2. maximiser la prestation d'un programme national de conformité efficace et solide axé sur les risques pour la production de renseignements financiers, qui permet d'améliorer la qualité et la quantité des données transmises à CANAFE et l'application du programme de conformité;
3. explorer les perspectives stratégiques et législatives pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
4. tirer parti des progrès dans la technologie de l'information, alors que CANAFE s'emploie à transformer ses processus opérationnels d'analyse de données;
5. renforcer la capacité de leadership du Centre en améliorant ses activités de recrutement, de perfectionnement et de rétention du talent nécessaire pour atteindre ses objectifs et accroître son expertise;
6. renforcer l'approche du Centre en matière de sécurité afin d'offrir un niveau élevé d'assurance que les renseignements, les biens et les services sont protégés et ne sont pas compromis.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES CANADIENS

La protection des renseignements qui sont confiés à CANAFE est un aspect essentiel et fondamental de chacune de nos activités. Nous savons que cette protection est nécessaire pour assurer la confiance des Canadiens et des Canadiennes envers CANAFE et le régime plus vaste de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Des principes clairs de protection des renseignements personnels sont énoncés dans notre loi habilitante, qui tient compte de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces principes sont renforcés par nos propres politiques opérationnelles et mesures de sécurité.

CANAFE n'a pas directement accès aux comptes bancaires des Canadiens ou à tout autre renseignement financier. Nous n'avons aucun pouvoir légal ou moyen technique de surveiller les activités financières des particuliers. Les renseignements financiers que nous fournissons à nos partenaires sont mis au point à partir des informations que nous recevons des entités déclarantes et de nos partenaires conformément aux dispositions de la *Loi*.

En outre, la *Loi* stipule que le Centre peut uniquement communiquer des renseignements financiers aux forces policières, aux organismes d'application de la loi et de la sécurité compétents. De plus, la *Loi* définit clairement les renseignements pouvant être communiqués et fixe des seuils à atteindre avant qu'une communication puisse être transmise. Tout autre type de communication est interdit et peut entraîner de graves pénalités, dont une amende pouvant atteindre 500 000 $ et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans pour les employés de CANAFE.

Afin de protéger les déclarations qui nous sont transmises par les entreprises canadiennes, les locaux et les systèmes d'information de CANAFE sont protégés par des systèmes de sécurité intégrés et comportant plusieurs niveaux. Tous les membres du personnel doivent obtenir et conserver une cote de sécurité de haut niveau comme condition d'emploi. Les employés ont accès à des renseignements délicats selon le principe du besoin de savoir et se font rappeler régulièrement leurs responsabilités en matière de protection des renseignements personnels. De plus, le Code de conduite, de valeurs et d'éthique du Centre permet de renforcer les obligations légales des employés en matière de protection des renseignements.

En octobre 2013, dans le cadre de son mandat, le Commissariat à la vie privée du Canada a publié son rapport biennal sur la vérification de la façon dont CANAFE, à titre d'unité du renseignement financier, gère les renseignements personnels. Dans l'ensemble, ce rapport reconnaît que le Centre dispose d'une stratégie de sécurité complète, qui prévoit des mesures de contrôle pour protéger les renseignements personnels. De plus, la vérification a permis de constater que les renseignements personnels étaient seulement utilisés aux fins pour lesquelles ils avaient été recueillis, et que les communications de renseignements financiers étaient étroitement contrôlées et effectuées en conformité avec la *Loi*.

CANAFE a accepté d'apporter les améliorations recommandées par la commissaire à la protection de la vie privée et a modifié ses systèmes et processus en vue de résoudre certains des problèmes décelés. Par exemple, nous avons mis en place un processus pour isoler les renseignements reçus qui ne satisfont pas aux critères de déclaration. Nous avons également établi un processus pour détruire ces renseignements.

CANAFE est déterminé à respecter toutes ses obligations en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de sa loi habilitante, tout en contribuant à la protection du Canada et de la population canadienne.

« En mars 2014, l'Unité de lutte contre les crimes financiers de la GRC dans la grande région de Toronto a reconnu la contribution de CANAFE à une vaste enquête de fraude en matière d'investissement. Suivant cette enquête, six personnes ont été accusées d'avoir eu recours à un stratagème d'évasion fiscale dans le cadre duquel des milliers d'investisseurs ont perdu des millions de dollars. Le stratagème s'est également traduit par la perte de recettes potentielles de plus de 200 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. »

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

Au cœur de notre capacité à accomplir notre mission se trouvent les données tirées des déclarations d'opérations financières que nous recevons des entités déclarantes. Sans cette information sur les opérations financières, nous ne serions pas en mesure de produire un renseignement financier que les organismes d'application de la loi et de la sécurité nationale peuvent utiliser dans le cadre de leurs enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les menaces à la sécurité du Canada.

En 2013-2014, le Centre a reçu 19 750 453 déclarations d'opérations financières. Le nombre important de déclarations qui s'ajoutent à nos fonds de données chaque année explique l'importance de moderniser notre système analytique, qui est essentiel pour effectuer une analyse efficace des données financières. Les tableaux suivants illustrent les tendances dans les différentes déclarations reçues au cours des trois dernières années.

Déclarations d'opérations importantes en espèces

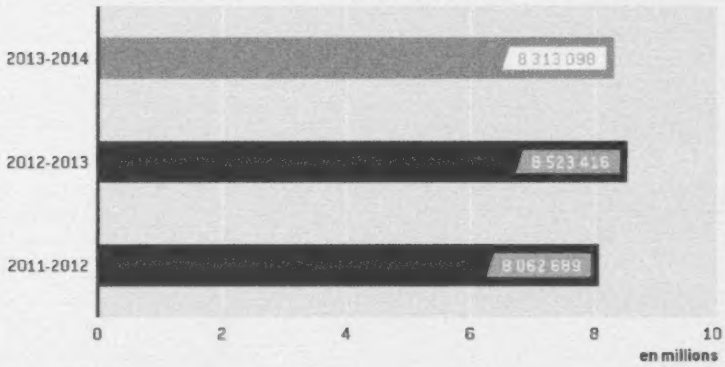

Une déclaration d'opération importante en espèces est transmise à CANAFE lorsqu'une entité déclarante reçoit une somme de 10 000 $ ou plus en espèces au cours d'une seule opération, ou lorsqu'elle reçoit deux ou plusieurs montants totalisant 10 000 $ ou plus au cours d'une même période de 24 heures d'une même personne ou en son nom.

Déclarations de télévirements

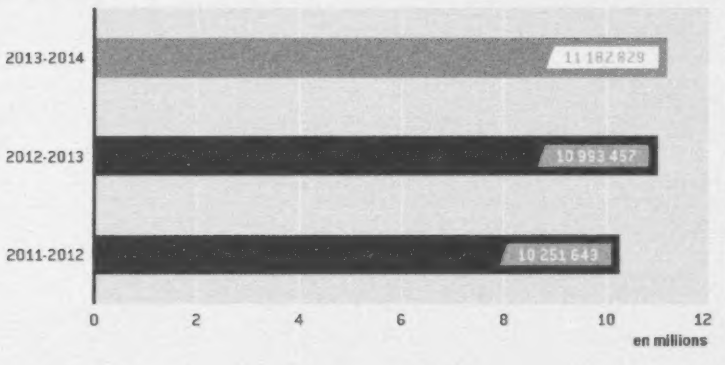

Une déclaration de télévirement est transmise à CANAFE lors de la réception d'instructions, par voie électronique, magnétique ou optique, ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur, pour le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus vers le Canada ou vers l'étranger en une seule ou plusieurs opérations totalisant 10 000 $ ou plus au cours d'une même période de 24 heures effectuées par une même personne ou en son nom.

Déclarations d'opérations douteuses

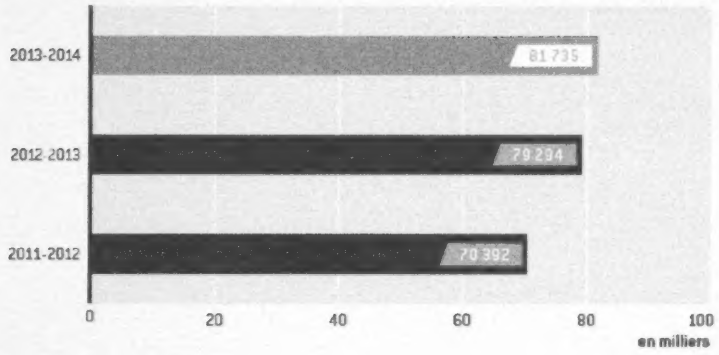

Une déclaration d'opération douteuse est transmise à CANAFE lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'une opération financière, qui a lieu ou qui est tentée, est en lien avec la perpétration, ou une tentative de perpétration, d'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Contrairement aux autres types d'obligations en matière de déclaration, il n'y a pas de seuil monétaire pour la déclaration d'opération douteuse.

Déclarations de mouvements transfrontaliers/de saisies aux douanes

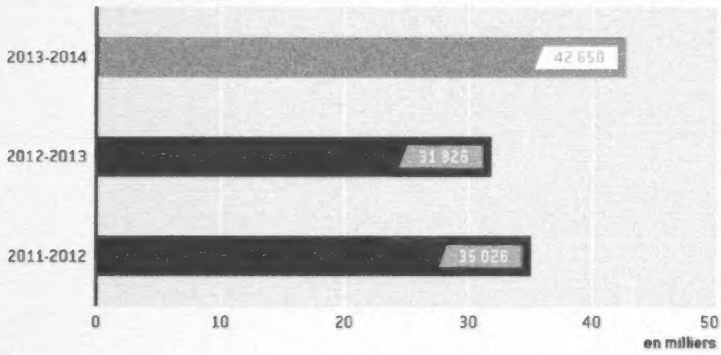

Une déclaration de mouvement transfrontalier est transmise à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) par une personne qui arrive au Canada, ou qui quitte le pays, en transportant une somme en espèces ou un instrument monétaire de 10 000 $ ou plus, ou par une personne qui envoie par la poste une telle somme vers le Canada ou à l'étranger ou qui reçoit une telle somme. L'ASFC transmet alors une déclaration à CANAFE. Une telle déclaration est également transmise à CANAFE lorsque l'ASFC saisit une somme en espèces ou des instruments monétaires pour lesquels une déclaration aurait dû être transmise.

Déclarations de déboursements de casinos

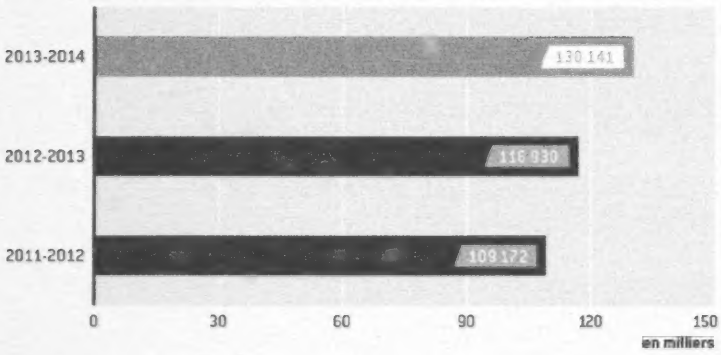

Une déclaration de déboursement de casino doit être transmise à CANAFE par un casino lorsqu'il débourse une somme de 10 000 $ ou plus en une seule ou plusieurs opérations au cours d'une période de 24 heures pour une même personne ou en son nom. Cette déclaration ne se limite pas aux sommes en espèces.

CONFORMITÉ AUX FINS DU RENSEIGNEMENT

En tant qu'unité du renseignement financier du Canada, CANAFE compte à la fois des fonctions de supervision et de renseignement, ce qui lui permet d'évaluer efficacement la conformité des entreprises réglementées et de produire des renseignements financiers pour ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

Le Centre a été créé et est exploité en vertu de la *Loi* et de ses règlements. Ce cadre législatif prévoit également des obligations applicables à certains secteurs d'activité, dont l'élaboration d'un programme de conformité afin de vérifier l'identité des clients, surveiller les relations d'affaires, tenir des documents et déclarer certains types d'opérations financières. Ces obligations aident à dissuader les blanchisseurs d'argent et les financiers du terrorisme d'exercer leurs activités par le biais du système financier légitime, et à faciliter la détection de leurs activités criminelles au moyen de la déclaration – et de notre analyse – de millions d'opérations financières.

CANAFE fait la promotion du concept de « conformité aux fins du renseignement » pour la prise de décisions opérationnelles et stratégiques. Ce concept reconnaît que l'efficacité globale du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, y compris les renseignements financiers produits, dépend de la transmission opportune, par les entités déclarantes, de déclarations d'opérations financières de grande qualité. Afin de favoriser la production de renseignements financiers exploitables, le Centre fournit des conseils et des commentaires ciblés sur les déclarations transmises, donne des précisions en ce qui concerne la *Loi* et ses règlements, et effectue des examens personnalisés ainsi que d'autres activités d'évaluation et d'application de la conformité.

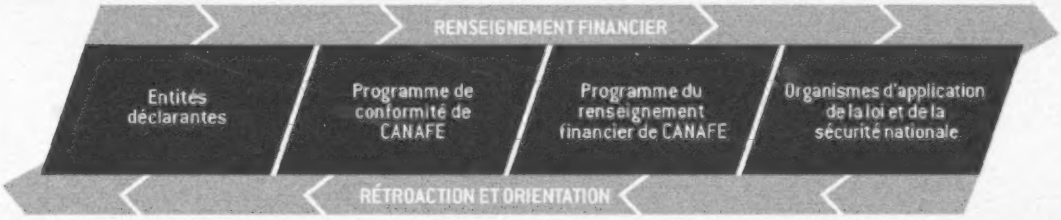
RENSEIGNEMENT FINANCIER
Entités déclarantes
Programme de conformité de CANAFE
Programme du renseignement financier de CANAFE
Organismes d'application de la loi et de la sécurité nationale
RÉTROACTION ET ORIENTATION

Le concept de « conformité aux fins du renseignement » comprend notre approche de conformité axée sur les risques, qui consiste à consacrer une plus grande partie de nos ressources aux entités déclarantes à risque plus élevé. Cette approche est dynamique et tient compte du fait que les risques cernés une année peuvent changer l'année suivante selon les nouveaux produits lancés et les vulnérabilités qui émergent au sein du système financier. Elle fait en sorte que nos activités de conformité sont proportionnelles aux risques en tenant compte du risque potentiel ou perçu de non-conformité à la lumière de deux facteurs : la probabilité et la conséquence de la non-conformité.

Notre évaluation de la probabilité de non-conformité d'une entité déclarante est basée sur plusieurs éléments, dont son profil, les caractéristiques démographiques de sa clientèle, son emplacement géographique, ses antécédents en matière de conformité et tout autre renseignement pertinent recueilli.

La conséquence de la non-conformité est l'incidence générale sur la sécurité de la population canadienne et sur l'intégrité du système financier canadien si une entité déclarante ne respecte pas ses obligations légales. Trois caractéristiques générales sont évaluées pour déterminer les conséquences possibles de la non-conformité, à savoir la taille de l'entité déclarante, son volume de déclarations, et la vulnérabilité au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme du secteur d'activité auquel elle appartient.

Assurer la conformité aux fins du renseignement

Au cours des années suivant la création de CANAFE, nos efforts de conformité étaient axés sur les activités de sensibilisation et de diffusion d'information, car nous croyions que nous pouvions réaliser des gains plus importants et atteindre des niveaux de conformité plus élevés par l'éducation et le soutien. Cette approche était essentielle pour établir des relations et un climat de confiance avec les entités déclarantes de l'ensemble du pays.

Alors que les opérations du Centre gagnent en maturité d'année en année, et avec l'adoption de modifications législatives – y compris le pouvoir d'imposer des pénalités administratives pécuniaires – nous avons adopté une approche plus équilibrée et progressive en matière d'application de la loi. Nous continuerons à fournir des conseils et du soutien aux entités déclarantes, mais désormais, notre priorité est la prestation de nos activités d'examen et d'application de la loi à l'échelle nationale.

CANAFE mène une série d'activités de conformité qui est illustrée ci-après. Au cours de la dernière année, nous avons créé un laboratoire de recherche sur la conformité qui nous fournit des renseignements opérationnels et analytiques pour guider ces activités. À des fins d'habilitation et d'application de la loi, nous adaptons nos activités selon le niveau de connaissance, par le secteur visé, de ses obligations et selon son comportement en matière de conformité. L'intensité de nos activités varie selon le risque de non-conformité.

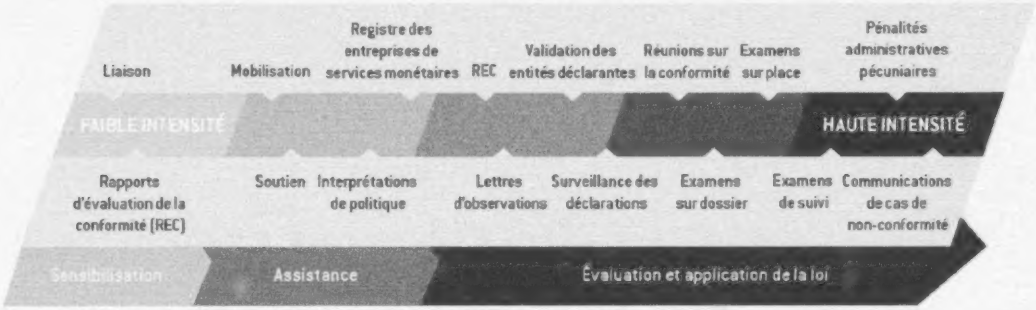

Remarque : Les concepts énoncés dans l'image ci-dessus sont décrits plus en détail dans les paragraphes suivants.

Assurer la conformité

CANAFE se livre à tout un éventail d'activités pour veiller à ce que les entités déclarantes reçoivent des conseils et de la rétroaction efficaces et comprennent pleinement leurs obligations légales, notamment en participant à des dizaines de conférences, de présentations et d'ateliers, et en répondant aux demandes de renseignements et d'interprétations de politique des entités déclarantes et de leurs représentants.

Au cours de la dernière année, CANAFE a mené des consultations auprès d'entités déclarantes de divers secteurs à Montréal, à Toronto et à Vancouver sur ses ébauches de lignes directrices touchant les dispositions réglementaires révisées en matière de vigilance à l'égard de la clientèle. Nos lignes directrices visent à aider les entités déclarantes à appliquer et à respecter la *Loi* et ses règlements. Grâce à ce processus de consultation, nous avons reçu de nombreux commentaires et questions de fond sur l'interprétation de ces dispositions réglementaires et sur les attentes à ce chapitre. Cette rétroaction nous a permis de publier des lignes directrices révisées pour tenir compte de l'entrée en vigueur des modifications réglementaires en 2014.

En 2013-2014, CANAFE a répondu à 5 075 demandes de renseignements axées sur un vaste éventail d'enjeux, dont les obligations en matière de déclaration, l'accès aux systèmes de déclaration et l'inscription des entreprises de services monétaires. Le Centre a également émis 298 avis d'interprétation de politique afin de préciser son approche à l'égard de l'application de la *Loi*. Les interprétations les plus courantes portaient sur les exigences en matière de déclaration et de vérification de l'identité des clients.

Les avis d'interprétation de CANAFE sont rédigés lorsque les entités déclarantes ont besoin davantage d'aide pour comprendre leurs obligations légales. Ils donnent des précisions sur la façon dont le Centre applique et interprète les dispositions de la *Loi*, des règlements ou des lignes directrices. Le Centre a publié un certain nombre de ces avis au

SAVEZ-VOUS...

... si vous êtes une entité déclarante?

- Comptables
- Notaires de la Colombie-Britannique
- Casinos
- Négociants en métaux précieux et pierres précieuses
- Entités financières
- Secteur de l'assurance-vie
- Entreprises de services monétaires
- Secteur de l'immobilier
- Courtiers en valeurs mobilières

... quelles sont vos obligations en vertu de la *Loi*?

- Inscription des entreprises de services monétaires
- Déclarations d'opérations financières
- Tenue des documents
- Vérification de l'identité des clients
- Programme de conformité

... quelles sont les déclarations dont CANAFE a besoin pour produire des renseignements financiers?

- Déclarations d'opérations douteuses en lien avec des opérations réelles ou tentées
- Déclarations de biens contrôlés par des terroristes ou leur appartenant
- Déclarations de télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus
- Déclarations d'opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus
- Déclarations de déboursements de casinos de 10 000 $ ou plus

Certains particuliers et entreprises des secteurs visés par la *Loi* n'y sont pas assujettis parce qu'ils n'exercent pas les activités nécessaires pour être considérés comme des entités déclarantes. Tous les particuliers et les entreprises au sein des secteurs des comptables, des notaires de la Colombie-Britannique, des négociants en métaux précieux et pierres précieuses et de l'immobilier sont encouragés à se familiariser avec les activités qui déclenchent leurs obligations.

cours des dernières années à la suite de discussions internes sur certains sujets ou en réponse à une ou plusieurs demandes de renseignements à propos d'un aspect particulier de la *Loi*.

Application de la conformité

CANAFE déploie un certain nombre d'activités d'application de la loi pour assurer le respect, par les entités déclarantes, de leurs obligations légales, dont l'envoi de lettres d'observations, la validation des entités déclarantes, la surveillance des déclarations, la tenue de réunions sur la conformité, la production de rapports d'évaluation de la conformité, la tenue d'examens, la tenue d'examens de suivi, l'imposition de pénalités administratives pécuniaires et la communication des cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi.

Les examens de conformité restent notre principal instrument pour évaluer et mettre en application les mesures de conformité et pour nous assurer de recevoir des déclarations opportunes et de qualité des entités déclarantes. En 2013-2014, le Centre a effectué 1 126 examens de conformité à l'échelle du Canada.

Le Centre a mis au point des critères axés sur les risques pour choisir les entités qui font l'objet d'un examen de conformité. Ces critères comprennent :

- **Simultanéité :** CANAFE et le Bureau du surintendant des institutions financières mènent simultanément des examens auprès d'institutions financières sous réglementation fédérale;
- **Part du marché :** les entités qui occupent la plus grande part du marché de leur secteur respectif sont examinées;
- **Cycle :** les entités sont examinées selon un cycle reposant sur le risque qui leur est propre;
- **Suivi :** les entités pour lesquelles des problèmes de non-conformité majeurs ont été détectés dans le cadre d'examens précédents sont réexaminées afin d'évaluer leurs progrès;
- **Cote de risque :** les entités sont sélectionnées en fonction d'une cote de risque calculée à la lumière de caractéristiques essentielles, y compris leur vulnérabilité au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes, leur modèle opérationnel, leur taille, leur emplacement et la qualité des déclarations qu'elles transmettent;
- **Thèmes :** les examens sont utilisés pour donner suite aux renseignements que CANAFE reçoit.

En avril 2013, CANAFE et le Bureau du surintendant des institutions financières ont lancé une stratégie d'examen simultané pour le secteur des institutions financières sous réglementation fédérale. Comme les entités de ce secteur effectuent le plus grand nombre d'opérations financières au Canada, l'efficacité du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dépend de leur conformité.

Une décennie d'examens

Janvier 2014 a marqué le dixième anniversaire du premier examen de conformité de CANAFE. Depuis l'entrée en vigueur du programme, le Centre a effectué 6 082 examens.

L'équipe des entités déclarantes majeures de CANAFE, qui a été créée pour se consacrer à la supervision de ce secteur, est devenue pleinement opérationnelle en juillet 2013, marquant un jalon important sur le plan de la conformité. Le mandat de cette équipe comprend la réalisation d'activités de mobilisation personnalisées auprès de ce secteur, et d'examens du respect des obligations en matière de déclaration, de tenue de documents et de vérification de l'identité des clients.

Quelle que soit la stratégie d'examen de conformité utilisée, lorsque des problèmes de conformité importants ou très importants sont cernés, CANAFE s'assure que des mesures de conformité personnalisées et proportionnelles sont prises. Ces mesures peuvent comprendre un examen de suivi pour évaluer le niveau de compréhension des obligations ou l'imposition d'une pénalité administrative pécuniaire pour favoriser un changement de comportement en cas de non-conformité. Une pénalité monétaire est imposée lorsque CANAFE détermine qu'il s'agit de la meilleure solution pour remédier à la non-conformité. Le Centre a imposé 16 pénalités en 2013-2014, ce qui a porté à 57 le nombre total de pénalités imposées depuis l'entrée en vigueur, en décembre 2008, du *Règlement sur les pénalités administratives – recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes*.

Au cours de la dernière année, nous avons révisé les critères utilisés pour déterminer les pénalités à déclarer publiquement, en mettant l'accent sur les cas les plus importants de non-conformité. Nous avons également mis à jour le contenu de notre page Web « Avis public des pénalités administratives pécuniaires » afin de fournir de plus amples informations au sujet des pénalités imposées, y compris sur les secteurs d'activité ayant fait l'objet de pénalités, le nombre total de pénalités imposées et les types de violations commises.

En plus d'effectuer des examens, le Centre surveille la qualité, le caractère opportun et la quantité des déclarations reçues pour déterminer si des mesures d'application de la loi sont nécessaires. Si un cas de non-conformité potentielle est détecté, CANAFE peut envoyer une lettre d'observations et effectuer un suivi auprès de l'entité déclarante afin de veiller à ce que des mesures correctives soient prises. Le Centre procède également à la validation des entités déclarantes en communiquant avec celles qui semblent se livrer à des activités qui pourraient être visées par la *Loi* afin de confirmer qu'elles exercent ces activités.

CANAFE produit également des rapports d'évaluation afin d'accroître sa couverture des secteurs où le risque associé au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes a été évalué comme étant plus faible. Avec ces rapports, les entreprises sont tenues de répondre à une série de questions pointues qui permettent au Centre d'évaluer leur conformité et de remédier à toute préoccupation pouvant être soulevée.

De plus, le Centre gère le registre des entreprises de services monétaires. Une entité voulant s'inscrire à titre d'entreprise de services monétaires doit fournir au Centre des renseignements d'identification ainsi que des renseignements commerciaux. Chaque entreprise de services monétaires doit renouveler son inscription tous les deux ans. Les particuliers reconnus coupables de certaines infractions à la *Loi*, à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et au *Code criminel* ne peuvent pas détenir ou contrôler une entreprise de services monétaires au Canada. Dans une telle situation, l'inscription est refusée ou révoquée, selon le cas. Jusqu'à présent, CANAFE a refusé ou révoqué 77 demandes d'inscription. Le Centre continue à faire le suivi des refus ou des révocations afin de s'assurer que ces entreprises ne sont pas exploitées illégalement. En date de mars 2014, CANAFE avait enregistré 837 entreprises de services monétaires, ce qui comprend le renouvellement de l'inscription de 169 entités.

Ce que nous observons

AUGMENTATION EN POURCENTAGE DES DÉCLARATIONS : 2011-2012 À 2013-2014	
Déclarations de déboursements de casinos	19,2 %
Déclarations d'opérations douteuses	16,1 %
Déclarations de télévirements internationaux	9,1 %
Déclarations d'opérations importantes en espèces	3,1 %

Les déclarations d'opérations financières transmises par les entités déclarantes, particulièrement les déclarations d'opérations douteuses, sont essentielles à notre travail de renseignement et représentent la façon la plus efficace pour les entreprises de contribuer à la sécurité de la population canadienne et à l'intégrité du système financier canadien. Au cours des deux dernières années, nous avons observé une hausse importante dans les niveaux de déclaration, ce que nous attribuons à un renforcement de l'engagement à l'égard de la conformité de la part des entreprises canadiennes et à nos efforts accrus d'éducation, de sensibilisation, d'évaluation et d'application de la loi.

D'un point de vue plus général, nous avons observé d'importantes améliorations sur le plan de la conformité dans divers secteurs et auprès de différentes entités déclarantes. Dans les examens de suivi que nous avons effectués au cours de la dernière année, nous avons déterminé qu'environ 82 % des entreprises avaient remédié aux principaux problèmes de non-conformité et aux lacunes cernées lors de l'examen précédent. Les résultats de notre stratégie de suivi indiquent que nos activités de conformité, plus particulièrement les examens, sont efficaces car ils entraînent des changements positifs dans les comportements des entités déclarantes. Ils indiquent également une volonté, chez les entités déclarantes, de remédier aux lacunes dans leurs efforts de conformité et de s'acquitter de leurs obligations légales.

Compte tenu de l'importance des déclarations d'opérations douteuses pour notre analyse et pour les renseignements que nous fournissons à nos partenaires du régime, nous avons affecté des ressources considérables à la mise à jour et à la communication des lignes directrices que nous fournissons aux entités déclarantes au sujet de cette obligation de déclaration, ainsi qu'à l'amélioration de la méthode utilisée pour évaluer la conformité. Au cours des dernières années, nous avons signalé des lacunes à plusieurs entreprises ayant négligé leurs obligations en matière de déclaration des opérations douteuses. Ces efforts se sont traduits par une augmentation d'un peu plus de 16 % du nombre de déclarations d'opérations douteuses que nous avons reçues au cours des deux dernières années.

D'autres conclusions plus précises en lien avec la conformité des secteurs visés par la *Loi* sont énoncées ci-après :

Entités financières : Ce secteur comprend les banques, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les coopératives de services financiers, les centrales de caisses de crédit et les sociétés de prêt et de fiducie. Il fournit des quantités importantes de déclarations de haute qualité, dont les déclarations d'opérations douteuses. Les préoccupations les plus importantes au niveau de ce secteur portent sur l'évaluation appropriée des risques. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour renforcer les évaluations des risques et les mesures d'atténuation et de contrôles pour les clients à risque plus élevé. En outre, des efforts doivent être fournis pour renforcer les examens biennaux, notamment en définissant une portée plus appropriée et en améliorant les essais d'efficacité et la documentation.

Casinos : Ce secteur comprend des entités déclarantes dont la taille, la complexité et le modèle opérationnel varient. Au cours des dernières années, nous avons observé une amélioration des éléments du programme de conformité ayant directement trait aux exigences en matière d'évaluation des risques et de formation continue sur la conformité. Par ailleurs, comme il s'agit d'un secteur faisant essentiellement usage d'espèces, il faut porter une plus grande attention à la quantité et à la qualité des déclarations transmises à CANAFE et à leur présentation en temps opportun, surtout pour ce qui est des déclarations d'opérations douteuses.

Courtiers en valeurs mobilières : Ce secteur comprend de petites et grandes entreprises, de même que des personnes qui exercent seules de telles activités. Il est reconnu au niveau international que la déclaration des opérations douteuses par ce secteur demeure relativement faible, probablement parce que les indicateurs liés à la

déclaration de ces opérations sont peu connus. Par conséquent, nous avons intensifié nos efforts en lien avec la déclaration des opérations douteuses par ce secteur, ce qui a produit de bons résultats. Au cours de la dernière année, nous avons constaté une augmentation de 62 % dans le nombre de déclarations d'opérations douteuses que nous avons reçues des courtiers en valeurs mobilières à la suite de nos examens. En avril 2013, CANAFE a également publié un rapport sur les typologies et les tendances dans le secteur des valeurs mobilières, qui mettait en lumière les principaux indicateurs en lien avec la déclaration des opérations douteuses. Tous ces efforts ont donné lieu à des changements de comportement importants chez plusieurs intervenants clés de l'industrie.

Risque de dispersion et d'intégration dans le secteur des valeurs mobilières

Le risque de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes dans le secteur des valeurs mobilières concerne les étapes de la dispersion et de l'intégration plutôt que l'étape initiale du placement. Les stratagèmes typiques mettent en jeu de multiples opérations (dispersion) qui ne correspondent pas au profil du client et qui ne semblent pas viser l'obtention d'un véritable retour sur l'investissement.

Entreprises de services monétaires : Ce secteur est composé principalement de plus petites entités (avec un sous-ensemble de plus grandes entités comportant de nombreux agents). Ses ressources et son expérience en matière de conformité sont limitées, et les taux de roulement sont plus élevés. Tous ces facteurs présentent un défi unique en matière de conformité. Au cours des dernières années, nous avons observé des progrès dans ce secteur en ce qui a trait au respect des obligations en matière de formation des employés et d'évaluation des risques. Cependant, cette industrie a encore du chemin à faire pour renforcer son approche axée sur les risques.

Négociants en métaux précieux et pierres précieuses : Ce secteur est principalement composé de plus petites entités dont les ressources, l'expérience en matière de conformité et la représentation par des associations de l'industrie sont limitées. À la suite des examens de conformité que nous avons menés dans ce secteur au cours des deux dernières années, nous avons constaté une non-conformité systémique. Notamment, certains éléments du programme de conformité étaient souvent manquants, ou alors ils étaient incomplets ou inadéquats. Au cours de la prochaine année, nous continuerons d'accroître les activités de sensibilisation et l'aide que nous offrons à ce secteur, tout en adoptant des mesures de conformité progressives et adaptées.

Biens transférables

Les risques de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes associés aux négociants en métaux précieux et pierres précieuses résident dans le fait que les métaux précieux se convertissent facilement en argent et sont souvent transférés avec des pistes de vérification minimales, ce qui incite les criminels à y avoir recours.

Immobilier : Ce secteur comprend de petites et grandes entreprises, de même que des personnes qui exercent seules de telles activités. Même si ce secteur est bien représenté par des associations de l'industrie, le niveau de connaissance et de ressources en matière de conformité varie d'une entité à l'autre et dépend souvent de la taille et de la capacité de chaque entité, ainsi que de son accès aux ressources. En général, nous avons observé de plus faibles niveaux de conformité dans ce secteur. Nous continuerons à y mener des activités de sensibilisation à la conformité, d'évaluation et d'application de la loi, selon les besoins, afin de renforcer la conformité dans ce secteur. Nous travaillerons également avec des associations de ce secteur pour diffuser des renseignements sur la conformité à l'échelle de l'industrie.

Tirer profit du marché de l'immobilier

Le marché de l'immobilier occupe une part importante de l'économie canadienne et est vu comme sécuritaire, stable et facile d'accès, particulièrement pour les investisseurs étrangers. Ce marché représente un véhicule idéal pour accumuler des retours sur les investissements légaux et illégaux, dont la valeur augmente au fil du temps.

Comptables et assurance-vie : Ces secteurs comprennent de petites et grandes entreprises, de même que des personnes qui exercent seules de telles activités. Ces deux secteurs font preuve d'un comportement semblable en matière de conformité, et des lacunes ont été constatées au niveau de leurs programmes de conformité. Afin de renforcer la conformité dans ces deux secteurs, CANAFE poursuivra ses activités d'évaluation et d'application de la loi, et assurera la liaison avec ces collectivités par l'entremise de leurs différentes associations.

Notaires de la Colombie-Britannique : Ce secteur a démontré un haut niveau de connaissance de la *Loi*. Dans le cadre de nos examens, nous avons constaté la présence de bonnes pratiques de formation, de politiques et de procédures. Cela dit, nous avons observé certaines lacunes à corriger dans les pratiques de tenue de documents. Nous continuerons de mener des activités de sensibilisation, d'évaluation et d'application de la loi proportionnées.

Conformité à l'avenir

Afin de maintenir un régime solide et moderne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, le gouvernement du Canada examine régulièrement la *Loi*, en corrige les lacunes et la met à jour au besoin, souvent dans le cadre d'un processus obligatoire d'examen parlementaire. L'entrée en vigueur de mesures renforcées sur la vigilance à l'égard de la clientèle et les modifications législatives prévues dans la *Loi nº 1 sur le Plan d'action économique de 2014* renforceront les dispositions de conformité existantes et élargiront la couverture dans certains secteurs d'entités déclarantes. À l'avenir, CANAFE fournira des mises à jour et des renseignements supplémentaires, selon les besoins, afin d'aider les entités déclarantes à comprendre les nouvelles obligations découlant des modifications législatives.

Au cours de la dernière année, CANAFE a lancé un projet visant à améliorer la qualité des déclarations que lui transmettent les entreprises d'un bout à l'autre du pays. Ce projet, qui devrait être opérationnel en 2014-2015, améliorera considérablement le processus de validation des déclarations. Si une erreur est décelée dans l'information fournie dans une déclaration, l'entité déclarante sera tenue de la corriger avant de retransmettre la déclaration à CANAFE. Au cours des prochaines années, le Centre continuera à mettre en œuvre des techniques plus avancées pour surveiller les déclarations d'opérations douteuses et d'autres déclarations prescrites afin de veiller à ce que les entreprises fournissent constamment des déclarations exactes, tiennent la documentation appropriée, vérifient l'identité de leurs clients et mettent en œuvre et tiennent à jour leurs propres programmes de conformité axés sur les risques.

En 2014-2015, CANAFE continuera à mettre l'accent sur la déclaration des opérations douteuses dans l'ensemble des secteurs. À la suite de l'élaboration d'une méthode d'évaluation améliorée de cette obligation critique, on s'attend à ce que la quantité, la qualité et l'opportunité des déclarations d'opérations douteuses s'améliorent au fil du temps, tout comme notre capacité d'utiliser ces déclarations dans le renseignement financier que nous fournissons à nos partenaires du régime.

Au cours de la prochaine année, CANAFE conclura une entente de collaboration avec l'Agence du revenu du Canada au sujet des télévirements internationaux. À la suite de l'annonce, en 2013, de nouvelles mesures pour combattre l'évasion fiscale transfrontalière et l'évitement fiscal agressif, le Centre a

Leadership mondial

En décembre 2013, CANAFE a coprésidé le forum international des superviseurs de concert avec l'Australian Transaction Reports and Analysis Centre en vue d'améliorer la coopération et la coordination à l'échelle mondiale dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

En offrant un espace où échanger de l'information, des tendances relatives aux données et des pratiques exemplaires, cette tribune contribuera à renforcer les programmes de conformité et de surveillance au pays et à l'étranger.

commencé à collaborer avec l'Agence du revenu du Canada afin que les entreprises qui déclarent actuellement les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus à CANAFE les déclarent également à cet organisme. Afin de réduire le plus possible le fardeau de déclaration imposé aux entreprises canadiennes, CANAFE et l'Agence du revenu du Canada sont en voie de mettre au point une solution technologique qui permettra aux entités déclarantes d'envoyer des déclarations de télévirements internationaux aux deux organismes simultanément au moyen d'un seul système à compter de janvier 2015, lorsque ces obligations de déclaration prendront effet.

Le facteur décisif

Le facteur le plus important dans la dissuasion et la détection du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes au Canada est le respect, par les entités déclarantes, de leurs obligations en matière de conformité.

À l'avenir, nous entreprendrons également une analyse détaillée de tous les secteurs d'entités déclarantes et de leurs obligations en matière de déclaration. Grâce aux modifications législatives à venir, à nos méthodes d'examen améliorées et à nos investissements continus dans la recherche et l'analyse en matière de conformité, nous réussirons à obtenir de nouvelles données sur les caractéristiques de conformité des entités déclarantes et de leurs secteurs respectifs. Ces renseignements nous permettront d'élaborer des mesures de plus en plus robustes pour évaluer la conformité et gérer plus efficacement nos stratégies et nos activités en matière de conformité.

RENSEIGNEMENT FINANCIER TACTIQUE

Le renseignement financier de CANAFE joue un rôle essentiel dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada.

Lorsque le Centre a des motifs raisonnables de soupçonner que des renseignements sont pertinents à une enquête ou à une poursuite en lien avec le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou une menace à la sécurité du Canada, il transmet des communications qui comprennent des renseignements désignés sur des personnes et des entités, ainsi que sur des comptes et des opérations.

Ces renseignements financiers sont utilisés pour faciliter des enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes dans le cadre d'enquêtes criminelles plus vastes où l'origine des produits présumés de la criminalité peut être liée au trafic de drogues, à la fraude, à l'évasion fiscale, à la corruption et à d'autres infractions criminelles. Ces types de crimes font des victimes, sont souvent violents et causent un réel préjudice à la société.

« En avril 2013, l'Équipe intégrée de la police des marchés financiers de la GRC à Calgary a reconnu la contribution de CANAFE à son enquête sur une combine à la Ponzi dans le cadre de laquelle 350 investisseurs auraient été fraudés pour un montant de 27 millions de dollars. Un individu a été condamné à quatre ans d'emprisonnement pour fraude et à verser 10 millions de dollars à ses victimes en guise de dédommagement. »

Nos communications de renseignements financiers, qui reposent souvent sur des centaines ou même des milliers d'opérations financières, peuvent mettre au jour des liens entre des individus et des entreprises qui n'étaient pas compris dans le cadre d'une enquête, et aider les enquêteurs à préciser la portée de leurs cas ou de rediriger leur attention vers de nouvelles cibles. Elles sont également utilisées par les organismes d'application de la loi pour mettre au point les affidavits nécessaires à l'obtention des mandats de perquisition et des ordonnances de production. Voir l'**annexe A** pour le sommaire d'un cas auquel CANAFE a contribué.

Notre renseignement financier est également de plus en plus utilisé par nos partenaires du régime pour trouver les biens à saisir et à confisquer, renforcer les demandes d'ajout de nom à la liste d'entités terroristes, négocier des ententes au moment de la détermination de la peine et approfondir les connaissances du gouvernement au sujet des dimensions financières des menaces, du crime organisé et du terrorisme.

Communications de cas de CANAFE de 2009-2010 à 2013-2014

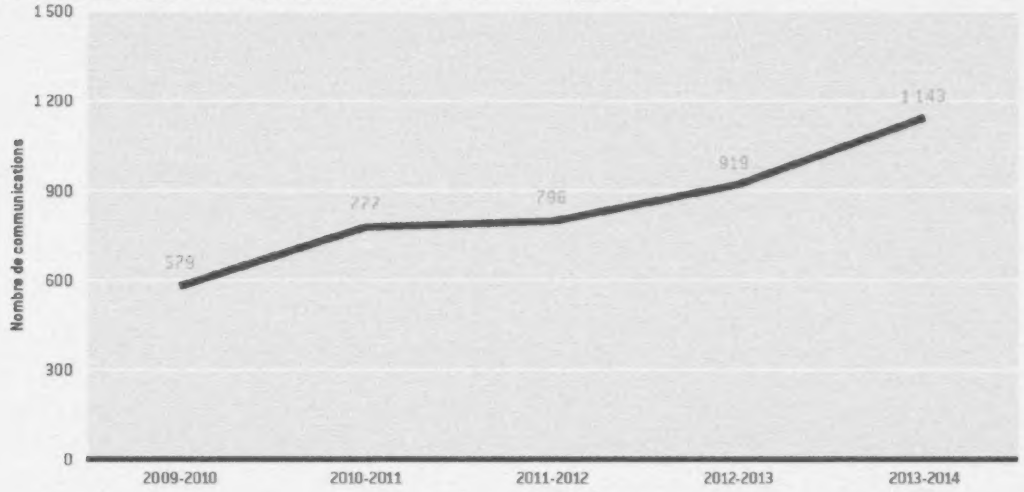

En 2013-2014, CANAFE a transmis 1 143 communications de renseignements financiers à ses partenaires du régime. De ce nombre, 845 portaient sur des cas de blanchiment d'argent, tandis que 234 portaient sur des cas de financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada. Enfin, 64 communications portaient sur ces trois aspects.

Communications par type entre 2009-2010 et 2013-2014

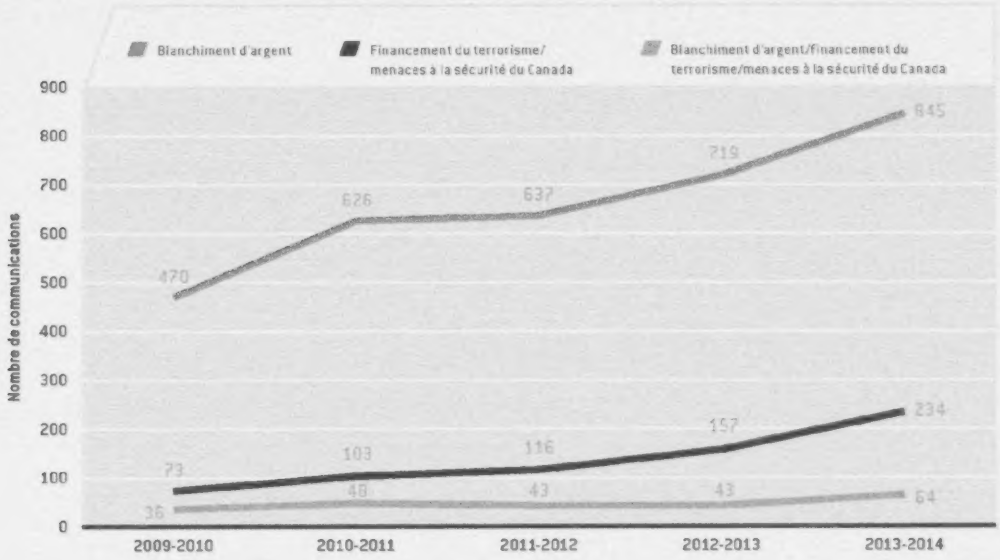

« En octobre 2013, le Service de police de Toronto et l'Équipe mixte de lutte contre les infractions graves de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ont reconnu l'aide de CANAFE dans une enquête où un homme de Toronto a été accusé d'avoir fraudé 5 investisseurs pour une somme de 7 millions de dollars sur une période de 4 ans. »

Qu'est-ce que le blanchiment d'argent?

Le blanchiment d'argent est le processus permettant de camoufler la source de fonds ou de biens tirés d'activités criminelles. Le blanchiment d'argent comporte trois étapes reconnues :

1. le ***placement***, qui signifie le placement des produits de la criminalité dans le système financier;
2. la ***dispersion***, qui signifie la conversion des produits de la criminalité en une autre forme et la création de couches complexes d'opérations financières pour camoufler la piste de vérification, la source et le propriétaire des fonds. Cette étape peut également compter des opérations comme l'achat et la vente d'actions, de biens ou de propriétés;
3. l'***intégration***, qui signifie le retour des biens au sein de l'économie afin de leur donner un aspect légitime.

Le processus de blanchiment d'argent est incessant; de l'argent « sale » est continuellement introduit dans le système financier.

La valeur de notre renseignement financier repose sur sa qualité et son caractère opportun. Les communications du Centre doivent fournir aux organismes d'application de la loi et de la sécurité nationale des renseignements financiers qu'ils peuvent exploiter. Cela signifie que notre travail doit concorder étroitement avec les priorités de nos partenaires, ce dont nous nous assurons grâce à notre participation à l'Association canadienne des chefs de police et à ses comités sur le crime organisé et la sécurité nationale, et au comité de Réponse intégrée canadienne au crime organisé. Nous collaborons également avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux du régime afin de promouvoir et de faciliter la rétroaction et de recevoir des divulgations de renseignements transmis volontairement de leur part.

« Le renseignement financier de CANAFE a été utilisé dans le cadre d'un contrôle judiciaire, par la Cour fédérale, de la décision d'août 2013 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada visant à déporter une personne de Vancouver liée à des activités criminelles à l'étranger. La mesure d'expulsion a été confirmée. »

Lorsque CANAFE a déterminé qu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que ses renseignements financiers peuvent être pertinents à une enquête ou à une poursuite pour une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, il est tenu de communiquer ces renseignements au partenaire du régime concerné. Les forces policières canadiennes — particulièrement la Gendarmerie royale du Canada — continuent d'être les principaux destinataires de notre renseignement financier.

NOMBRE DE COMMUNICATIONS PAR DESTINATAIRE (2013-2014)	
Gendarmerie royale du Canada	703
Service canadien du renseignement de sécurité	243
Services de police municipaux	207
Unités du renseignement financier étrangères	163
Agence du revenu du Canada	153
Agence des services frontaliers du Canada	139
Services de police provinciaux	135
Centre de la sécurité des télécommunications Canada	33

Lorsque des seuils distincts sont également atteints, nous sommes tenus de transmettre des communications au Centre de la sécurité des télécommunications Canada, à l'Agence du revenu du Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada. En outre, lorsque nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que notre information pourrait être utile au travail du Service canadien du renseignement de sécurité en ce qui concerne des menaces à la sécurité du Canada, nous sommes tenus de lui communiquer cette information.

En 2013-2014, les communications de renseignements financiers de CANAFE ont contribué à des enquêtes aux niveaux municipal, provincial et fédéral partout au pays. Une même communication peut être transmise à de multiples partenaires si les seuils appropriés sont atteints.

Qu'est-ce que le financement d'activités terroristes?

Le financement d'activités terroristes est l'utilisation de fonds, de propriétés ou d'autres services pour favoriser, planifier, faciliter ou mettre en œuvre des actes de terrorisme dont le principal objectif n'est pas le gain financier.

Deux principaux éléments distinguent le financement d'activités terroristes du blanchiment d'argent :

- les fonds peuvent provenir de sources légitimes, et non uniquement d'actes criminels;
- l'argent est le moyen, et non l'objectif – le but est d'utiliser ces fonds pour faciliter ou mettre en œuvre des activités terroristes.

Au cours de la dernière année, notre renseignement financier a permis de faciliter des enquêtes sur le blanchiment d'argent dans le contexte d'une vaste gamme d'enquêtes criminelles. Selon les renseignements fournis au Centre, les infractions sous-jacentes suivantes ont généré des produits soupçonnés d'être de source criminelle. CANAFE les a identifiés dans ses communications en lien avec le blanchiment d'argent ou le financement d'activités terroristes.

Types d'infractions sous-jacentes liées aux communications de cas[1]

CATÉGORIE D'INFRACTIONS SOUS JACENTES	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Drogue	27 %	27 %	33 %
Fraude	35 %	34 %	28 %
Inconnue	11 %	8 %	11 %
Évasion fiscale	9 %	13 %	9 %
Corruption	5 %	5 %	5 %
Taxes/accises	5 %	4 %	5 %
Vol	6 %	5 %	5 %
Passage de clandestins/trafic de personnes	3 %	3 %	3 %
Jeu illégal	1 %	2 %	1 %

[1] Une communication de cas de CANAFE peut être liée à des produits de la criminalité découlant de multiples infractions sous-jacentes; par conséquent, les pourcentages indiqués dans ce tableau peuvent dépasser les 100 %.

« L'aide de CANAFE dans le cadre du Projet Lauréat de l'Unité permanente anticorruption a d'abord été reconnue par la Surêté du Québec en avril 2013, lorsque cinq personnes ont été nommées dans des mandats d'arrestation citant des accusations de fraude, de corruption et de blanchiment d'argent en lien avec un contrat pour la construction du Centre universitaire de santé McGill. En mai 2013, deux autres personnes ont été arrêtées et d'autres accusations de complot et de blanchiment d'argent ont été déposées. »

Quelles sont les menaces à la sécurité du Canada?

CANAFE fournit des renseignements financiers pertinents aux enquêtes sur les menaces à la sécurité du Canada, notamment :

- l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciable à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;
- les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et qui sont préjudiciables à ses intérêts, qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse, ou qui comportent des menaces envers quiconque;
- les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et qui visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence grave contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique, religieux ou idéologique au Canada ou dans un État étranger;
- les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence.

CANAFE continue de recevoir un nombre important de divulgations de renseignements transmis volontairement de ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale, ainsi que de membres du public. Ces déclarations sont souvent le point de départ de notre analyse. Elles permettent d'établir des liens entre des personnes et des entités — des liens qui donnent fréquemment, aux organismes d'application de la loi, des pistes utiles à des enquêtes en cours.

Divulgations de renseignements transmis volontairement reçues entre 2009-2010 et 2013-2014

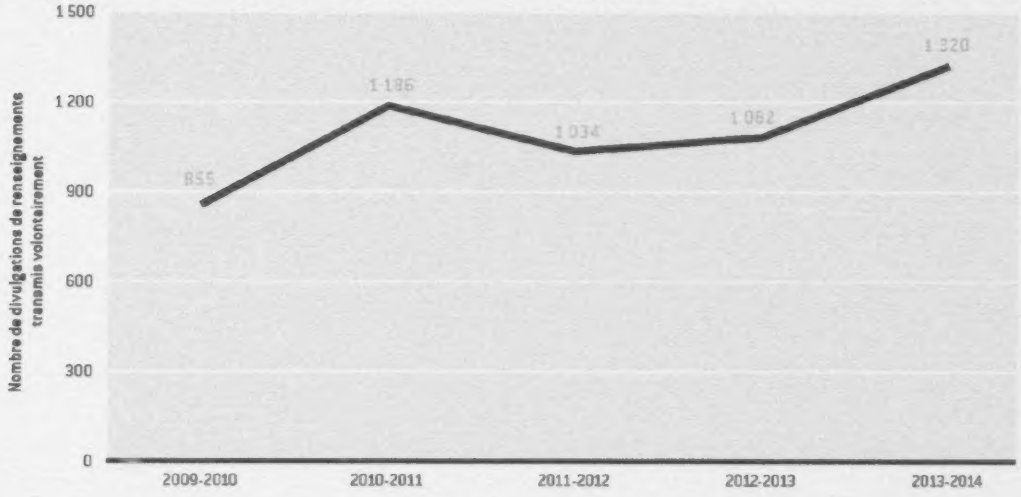

Reconnaissant la nature transnationale du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes, CANAFE est engagé à travailler avec des unités du renseignement financier étrangères pour protéger les Canadiens et les Canadiennes, et l'intégrité du système financier du Canada. En 2013-2014, nous avons reçu 241 demandes de renseignements d'unités du renseignement financier étrangères, et nous en avons transmis 116 afin d'approfondir nos propres analyses.

Demandes de renseignements internationales transmises et reçues de 2009-2010 à 2013-2014

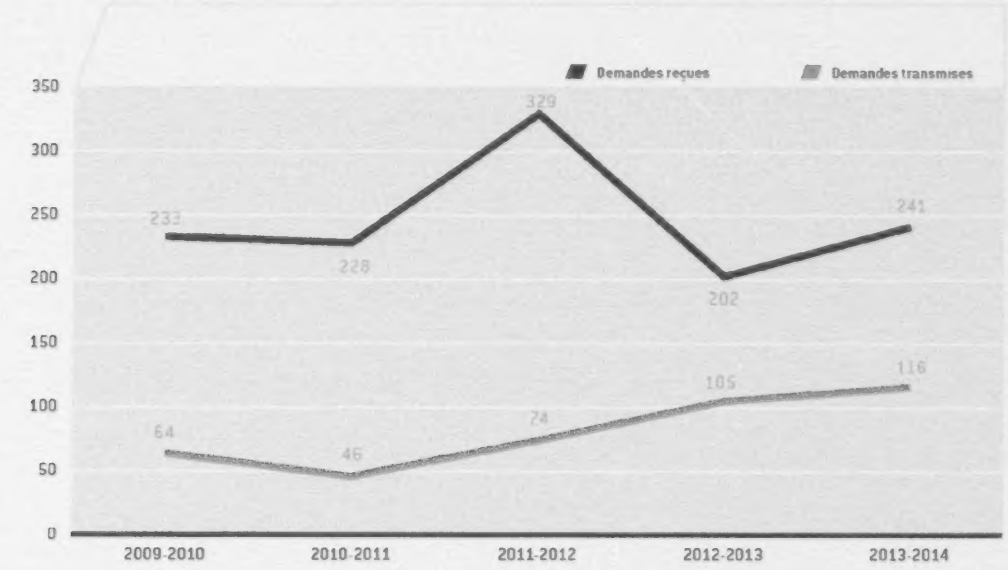

« En août 2013, des enquêteurs de l'unité de l'Est des Opérations fédérales de la GRC ont reconnu la contribution de CANAFE à une enquête de 10 mois qui a mené à l'arrestation de deux personnes et à la saisie de 19 000 comprimés de méthamphétamine, de 11 kilogrammes de résine de cannabis et de 3 kilogrammes de cocaïne. Ces personnes ont été accusées de trafic de substances contrôlées et de possession d'une substance contrôlée en vue d'en faire le trafic. »

À l'avenir, CANAFE se penchera sur le renforcement de ses relations avec ses partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale et internationale et sur l'amélioration de la quantité et de la qualité de la rétroaction qu'ils nous font parvenir. Le Centre s'est également engagé à fournir à ses analystes du renseignement les outils et la formation personnalisés dont ils ont besoin pour s'assurer de produire un renseignement de grande qualité, de caractère opportun et exploitable.

La valeur des communications de CANAFE : Ce qu'en disent nos partenaires

L'affaire est actuellement devant les tribunaux et les renseignements fournis ont aidé à étayer les allégations. Nous avons été extrêmement satisfaits de la qualité des communications fournies et des délais d'exécution. CANAFE est une ressource inestimable pour ceux qui enquêtent sur des crimes financiers. [TRADUCTION]

– Police provinciale de l'Ontario

La communication était très impressionnante sur le plan des détails et de la portée. Peu après l'avoir reçue, notre service des enquêtes générales a produit un dossier qui a permis d'effectuer une importante saisie de drogues. Il a été déterminé que les personnes mentionnées dans la communication étaient impliquées. [TRADUCTION]

– Unité des enquêtes fédérales de la Division « G » de la GRC

Les informations obtenues ont permis d'établir une nouvelle enquête. Cette nouvelle enquête est orientée vers le chemin, à savoir la route illégale (blanchiment) de l'argent obtenu par les principaux accusés au présent dossier.

– Sûreté du Québec

Cibles ajoutées à la liste de surveillance, enquête plus poussée, possible enquête sur le crime organisé en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. *Les produits fournis à notre organisme étaient exceptionnels. Les tableaux 12 étaient particulièrement utiles et informatifs, sans être compliqués. Cette information nous aidera beaucoup dans notre enquête. [TRADUCTION]*

– Agence des services frontaliers du Canada

Les renseignements transmis étaient assez détaillés pour nous aider à monter un cas et à préparer une demande de traité d'entraide juridique avec le Canada pour obtenir des renseignements additionnels. [TRADUCTION]

– Unité du renseignement financier de la Dominique

Les renseignements indiquent que les suspects blanchissaient de l'argent. Merci d'avoir pris le temps de recueillir l'information. Ces renseignements nous aideront dans notre enquête visant à déterminer quels accusés étaient responsables du blanchiment d'argent. [TRADUCTION]

– Service de police régional de York

De nouveaux liens ont été établis en fonction des renseignements contenus dans cette communication qui ont permis de pousser l'enquête plus loin et de déterminer la participation du principal sujet à une activité financière dont le Service n'était pas au courant auparavant. [TRADUCTION]

– Service canadien du renseignement de sécurité

Excellent produit comme d'habitude. Le délai de remise était bon. Il s'agit de la communication la plus révélatrice que CANAFE m'ait envoyée. CANAFE a maintenant mis au jour la trace possible de l'argent d'un réseau international de blanchiment d'argent. Excellent travail CANAFE. [TRADUCTION]

– Unité mixte des produits de la criminalité de Toronto, GRC

L'information financière a corroboré les rôles de plusieurs personnes/entités impliquées dans ce complot de blanchiment d'argent, et a fourni des renseignements utiles qui ont permis d'effectuer une recherche ciblée des cargaisons pour trouver des preuves et des marchandises de contrebande dans plusieurs points d'entrée des États-Unis. Le produit de CANAFE figure parmi les outils d'enquête les plus utiles que j'ai utilisés dans cette enquête complexe mue par le renseignement. C'était un recueil d'informations concis et bien organisé. [TRADUCTION]

–Drug Enforcement Administration des États-Unis

Les renseignements reçus étaient extrêmement utiles. Ils ont fourni un complément d'information sur des relations entre les comptes que nous ne connaissions pas auparavant. Les renseignements ont aidé à la rédaction d'une demande complète de traité d'entraide juridique. [TRADUCTION]

– Internal Revenue Service des États-Unis

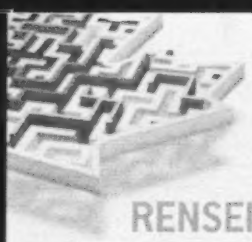

RENSEIGNEMENT FINANCIER STRATÉGIQUE

CANAFE fournit du renseignement financier stratégique utile pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Grâce à l'utilisation de techniques analytiques, nous avons réussi à déceler des caractéristiques, des tendances et les modèles utilisés par les criminels pour blanchir de l'argent et financer des activités terroristes. Notre renseignement financier vise à informer le gouvernement fédéral, les entités déclarantes et le public canadien de la nature et de l'étendue du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes au Canada et à l'échelle mondiale.

Ce type de renseignement plus holistique aide les décideurs fédéraux et d'autres intervenants à comprendre la dynamique du milieu du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes dans son ensemble, et donne un avertissement préliminaire au sujet des menaces émergentes. Par exemple, CANAFE donne un aperçu des tendances dans les activités financières des groupes terroristes ou des pays à risque. En analysant sa base de données et les quelques 20 millions de déclarations d'opérations financières reçues chaque année, de même que les renseignements des partenaires et le matériel de source ouverte, le Centre produit des renseignements financiers stratégiques pour aider à limiter ou à perturber le mode de fonctionnement des blanchisseurs d'argent et des financiers du terrorisme.

Le renseignement financier de CANAFE sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes facilite également la réalisation des priorités plus vastes du gouvernement du Canada en matière de services policiers, de sécurité nationale et de politique étrangère, et permet d'établir des liens entre le blanchiment d'argent et les activités criminelles au Canada et à l'étranger, le financement des groupes terroristes et des pays à risque élevé visés par des sanctions internationales.

Au cours de la dernière année, le Centre a fourni des renseignements stratégiques au milieu de la sécurité nationale, aux organismes nationaux d'application de la loi et à d'autres partenaires du régime afin d'appuyer les priorités en matière de renseignement du gouvernement fédéral, le Rapport public de 2013 sur la menace terroriste pour le Canada et la Stratégie antiterroriste du Canada, les exigences en matière de renseignement criminel, et la mise au point d'une évaluation nationale du risque pour le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

CANAFE produit également des rapports sur les typologies et les tendances en fonction de ses analyses des données et des cas. Ces rapports sont conçus pour fournir une rétroaction aux entreprises sur les tendances en matière de déclaration dans leur secteur particulier, tout en les informant des risques et des vulnérabilités dans leurs propres programmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces rapports décrivent également les méthodes et les techniques de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes en lien avec des secteurs particuliers ou pour l'ensemble des déclarations d'opérations financières ou des communications de cas de CANAFE qui concernent certains types de crimes ou de sujets. En avril 2013, nous avons publié un rapport sur le secteur des valeurs mobilières décrivant les différentes façons dont les produits et services offerts par cette industrie peuvent être utilisés pour blanchir de l'argent.

Le programme de renseignements stratégiques du Centre cherche à jouer un rôle de chef de file dans le domaine de l'analyse du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, et de la prestation de formation en analyse stratégique aux unités du renseignement financier étrangères. Il fait également la promotion de relations et d'échanges avec le milieu universitaire et a fourni un aperçu important de l'utilisation des renseignements financiers stratégiques, ce qui aide à renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Un meilleur renseignement grâce aux partenariats

Puisque le renseignement est un effort de groupe, le Centre continue de solidifier ses relations nationales et internationales avec des partenaires clés et avec le milieu universitaire. Par exemple, CANAFE a activement encouragé le projet Kanishka, une initiative de recherche du gouvernement du Canada sur le terrorisme et la lutte contre le terrorisme. Grâce à des présentations et à des consultations directes, le Centre a offert l'expertise qu'il a acquise lors de l'élaboration de la première base de données sur les incidents canadiens de terrorisme et d'extrémisme violent. Il a également étudié des propositions de financement de recherche qui aidera le Canada à mieux comprendre son environnement de menace. Cette collaboration est essentielle afin de diminuer la capacité des acteurs du financement illicite de recycler les produits de la criminalité et de financer le terrorisme au Canada ou à l'étranger.

La valeur du renseignement financier stratégique : Ce qu'en disent nos partenaires

Ce document montre comment les tendances actuelles se maintiennent et a été transmis à [un organisme partenaire] qui lance des enquêtes ciblées sur la question. [TRADUCTION]

– Gendarmerie royale du Canada

Votre rapport corrobore des renseignements de [diverses sources] et il s'agit d'un excellent document analytique. Nous et [notre partenaire] l'utiliserons pour formuler nos réponses afin de régler ce qui est clairement un problème. [TRADUCTION]

–National Crime Agency du Royaume-Uni

CANAFE a fourni en temps opportun un sommaire du contexte du blanchiment d'argent au Canada. Cette contribution à la Prévision nationale du renseignement criminel du SCRC de 2013 sera communiquée à [d'autres partenaires]. Le SCRC aimerait collaborer avec CANAFE à l'avenir sur d'autres produits de renseignement en lien avec le blanchiment d'argent. [TRADUCTION]

– Service canadien de renseignements criminels

[Votre renseignement stratégique] a apporté un éclairage utile sur les machinations d'une [entité financière étrangère], sur le rôle d'[un groupe terroriste] qui en faisait partie et sur la menace qu'elle est susceptible de poser pour le système financier canadien. [TRADUCTION]

–Service canadien du renseignement de sécurité

Votre document schématise efficacement les télévirements et l'[entité financière étrangère] associée aux bastions du [groupe terroriste]. Il s'agit d'un point de départ intéressant pour un secteur qui pourrait profiter de recherches plus poussées. [TRADUCTION]

–Service canadien du renseignement de sécurité

COORDINATION DES POLITIQUES ET COLLABORATION

Le travail stratégique de CANAFE englobe la coordination des politiques et la collaboration. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Finances et nos autres partenaires du régime, qui bénéficient de notre expertise opérationnelle et stratégique sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et de nos connaissances en ce qui concerne les priorités du Canada en matière de sécurité nationale, pour déterminer d'éventuelles améliorations à apporter à la *Loi* et aux règlements connexes en vue de renforcer le régime canadien dans son ensemble.

En 2013-2014, le Centre a continué de jouer un rôle actif dans le suivi de l'examen parlementaire quinquennal de la *Loi* dirigé par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous avons collaboré étroitement avec le ministère des Finances en contribuant à l'élaboration de mesures législatives qui ont été incluses dans la *Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Notamment, nous avons participé à des consultations avec des partenaires du régime et des entités déclarantes au sujet des répercussions opérationnelles anticipées de ces mesures.

Au cours de la prochaine année, le Centre continuera à collaborer avec le ministère des Finances sur des projets de règlement autonomes et sur ceux visant à mettre en œuvre les récentes modifications législatives. Nous travaillerons également avec nos partenaires du régime et les entités déclarantes pour clarifier, mettre en œuvre et assurer la conformité avec les nouvelles mesures législatives et réglementaires établies pour renforcer le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

NOTRE CONTRIBUTION MONDIALE

Compte tenu de la portée transnationale du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, CANAFE participe activement, avec ses alliés et partenaires, aux efforts mondiaux de lutte contre ces menaces.

Engagement bilatéral

Au moyen d'accords bilatéraux, nous sommes en mesure de communiquer des renseignements financiers à près de 90 unités du renseignement financier à l'échelle mondiale lorsque l'un des seuils appropriés est atteint. Réciproquement, les unités du renseignement financier étrangères sont en mesure de communiquer leurs informations à CANAFE, renforçant ainsi nos propres analyses des opérations financières internationales. En 2013-2014, CANAFE a signé de nouvelles ententes avec les unités du renseignement financier du Costa Rica, de la Moldavie, de la Roumanie, de Trinité-et-Tobago et de la Tunisie.

CANAFE fournit également une aide technique aux unités du renseignement financier étrangères et leur fait profiter de son expertise, ce qui permet d'approfondir nos connaissances et nos réflexions et de renforcer nos activités de conformité et de production de renseignement financier. Au cours de la dernière année, nous avons participé à plusieurs initiatives bilatérales avec nos homologues de l'Australie, de l'Italie, des Pays Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis. En 2014-2015, nous voulons fournir une aide technique à des partenaires régionaux, à savoir la Jamaïque et Trinité-et-Tobago.

Engagement multilatéral

Le Centre collabore avec le ministère des Finances, d'autres partenaires du régime, les entités déclarantes et des organisations internationales pour effectuer des recherches, élaborer des politiques et normes communes et mettre en commun des pratiques exemplaires.

CANAFE participe à titre d'expert à la délégation du Canada auprès du Groupe d'action financière (GAFI) et joue un rôle de chef de file au sein des groupes de travail de cette organisation internationale. Par exemple, à titre de coprésident du Groupe d'examen régional pour les Amériques, le Centre coordonne l'examen des pays présentant des lacunes importantes dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et dresse des plans d'action pour les aider à y remédier. Dans le cadre de notre rôle de coprésident du Groupe sur les risques, les tendances et les méthodes, nous fournissons des orientations et de l'aide en ce qui a trait à la planification, à la priorisation et à la mise au point des recherches et des analyses du Groupe.

En 2013-2014, le Centre a contribué à la conclusion réussie du 6e rapport de suivi de l'évaluation mutuelle de troisième cycle du Canada, qui a approuvé le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et a reconnu la saine supervision et l'analyse efficace des renseignements financiers effectuées par CANAFE. Nous participons maintenant à plusieurs initiatives à l'échelle du régime, dirigées par le ministère des Finances, en prévision du quatrième cycle d'évaluation mutuelle, en 2015.

De plus, CANAFE a participé activement à plusieurs initiatives menées par le Groupe Egmont des unités du renseignement financier. Par exemple, nous avons joué un rôle clé dans la mise au point des documents de base nouvellement adoptés par le Groupe, y compris sa charte, ses principes et son orientation opérationnelle. CANAFE est également un membre actif du Groupe de travail sur la formation et du Groupe de travail opérationnel du Groupe Egmont.

Leadership mondial

En avril 2014, CANAFE a organisé un atelier sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes auquel ont participé des représentants de la Jamaïque et de Trinité-et-Tobago, ainsi que des spécialistes canadiens du ministère des Finances, de la GRC, du ministère de la Justice, du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement et du Bureau du surintendant des institutions financières.

Cet atelier de trois jours a servi de forum pour l'échange d'idées et d'information sur les cadres législatifs, les systèmes, les processus et les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme des différentes compétences, et a permis une étude de l'aide technique ou des possibilités de renforcement des capacités.

NOTRE FORCE ORGANISATIONNELLE

La portée et la complexité des responsabilités et des activités de CANAFE continuent de croître. Notre capacité à respecter notre mandat de base est directement liée à l'adaptabilité de notre organisation, aux compétences et au dévouement de nos employés, ainsi qu'aux outils et ressources que nous leur offrons pour leur permettre d'effectuer leur travail. À titre d'organisation engagée envers l'excellence, CANAFE accorde une grande importance à la gestion efficace de ses ressources humaines, technologiques, financières et de sécurité.

RESSOURCES HUMAINES

Au moyen d'activités de mobilisation ciblées et d'initiatives de gestion des personnes, CANAFE attire, perfectionne et maintient en poste un effectif dévoué et hautement performant, et en optimise les contributions.

Au cours des dernières années, nous avons adopté une approche délibérée et stratégique à l'égard de la mobilisation des employés au moyen de la mise en œuvre progressive de notre Cadre de gestion des personnes et de notre réponse en plusieurs étapes au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2011. Notre plan d'action de suivi a été conçu avec un apport considérable des employés pour faire progresser leur perfectionnement, le bilinguisme et la prévention du harcèlement et de la discrimination. La mise en œuvre de ce plan a été achevée cette année; tous les objectifs ont été atteints.

Dans le cadre de l'initiative plus vaste du gouvernement fédéral, Objectif 2020, nous avons saisi l'occasion, en 2013-2014, de travailler à nouveau avec nos employés pour déterminer la façon d'améliorer notre organisation. Les discussions ont mis l'accent sur les améliorations pouvant être apportées au Centre, de même que sur les façons d'améliorer les communications et le leadership à l'échelle de la fonction publique fédérale.

Au cours de la dernière année, nous avons également mis l'accent sur le perfectionnement des connaissances et des compétences, à tous les niveaux de l'organisation, au moyen des formations CANAFE 101 qui comptaient, entre autres, des conférenciers et une séance ciblée intitulée « Ottawa et ses rouages ».

La nouvelle Politique sur la prévention et la résolution des conflits et du harcèlement en milieu de travail de CANAFE, publiée en 2013-2014, renforce notre responsabilité collective pour l'établissement et le maintien d'un milieu de travail respectueux et énonce clairement les processus et les ressources disponibles pour résoudre d'éventuelles situations de conflit ou de harcèlement.

Le Centre reste déterminé à favoriser le bilinguisme. Avec 68 % de nos employés occupant actuellement des postes bilingues, nous avons lancé un plan d'action sur les langues officielles à l'automne 2013 pour nous aider à poursuivre notre élan et faire progresser davantage le bilinguisme à CANAFE. Les employés ont été encouragés à renforcer leurs compétences en langues officielles en participant à notre programme de formation en langue seconde et à des séances informelles d'encadrement par les pairs.

La promotion de l'équité en matière d'emploi et du multiculturalisme est également demeurée une priorité clé pour CANAFE au cours de la dernière année. Notre plan d'action pour l'équité en matière d'emploi et le multiculturalisme a été lancé au début de l'année pour mieux sensibiliser les employés à l'inclusion de ces considérations importantes dans nos activités et décisions organisationnelles et à en faire la promotion.

De façon plus générale, les indicateurs de nos résultats opérationnels et de nos résultats de programme sont fournis dans le rapport démographique annuel de CANAFE, décrivant les principales caractéristiques et mesures de la main-d'œuvre qui éclairent notre cadre de gestion des personnes et la prise de décisions au Centre.

Données démographiques de CANAFE (31 mars 2014)

Nombre d'employés[1] : 360

REPRÉSENTATION DES GROUPES DÉSIGNÉS	EMPLOYÉS DE CANAFE	DISPONIBILITÉ AU SEIN DE LA POPULATION ACTIVE[2]	FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE[3]
Femmes	56,4 %	48,1 %	55,0 %
Minorités visibles	17,5 %	16,4 %	14,0 %
Personnes handicapées	3,9 %	4,2 %	5,8 %
Autochtones	1,4 %	1,7 %	4,6 %

REPRÉSENTATION DES LANGUES OFFICIELLES	EMPLOYÉS DE CANAFE	POPULATION CANADIENNE[4]	FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE[3]
Première langue officielle – anglais	61,1 %	74,8 %	71,1 %
Première langue officielle – français	38,9 %	23,6 %	28,9 %

1 Comprend les employés nommés pour une période indéterminée et pour une période déterminée (y compris ceux en congé ou en détachement/échange); ne comprend pas les étudiants.

2 La disponibilité de la main-d'œuvre de CANAFE est basée sur les groupes professionnels utilisés à CANAFE au 31 mars 2014, et la répartition de la population citoyenne canadienne apte au travail est basée sur les statistiques du recensement de 2006.

3 Source : Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor, 31 mars 2013 - la « fonction publique fédérale » comprend l'administration publique centrale et les organismes distincts.

4 Source : Commissariat aux langues officielles, en fonction des données du recensement de 2006.

GESTION DE L'INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

CANAFE dépend d'une infrastructure de technologie de l'information sophistiquée pour recevoir, stocker et sécuriser près de 20 millions de déclarations d'opérations chaque année. Cette infr ucture permet aussi aux analystes du renseignement de passer au crible l'information, de l'analyser et de mettre au point du renseignement financier exploitable pour nos partenaires de l'application de la loi et de la sécurité nationale.

En 2013-2014, en plus de renforcer les systèmes qui viennent à l'appui de notre programme de conformité, nous avons axé nos efforts sur deux initiatives de grande envergures de Services partagés Canada : le passage à des solutions pangouvernementales pour notre centre de données et nos services de courriels. Notre transition vers le service de courrier électronique du gouvernement du Canada, dans le cadre de l'Initiative de transformation des services de courriels, devrait se terminer en 2014-2015. La migration de notre centre de données, y compris le renouvellement de la plateforme, devrait se terminer en 2015-2016.

En outre, dans le cadre du Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert, CANAFE a rendu accessible l'information comprise dans notre registre des entreprises de services monétaires sur le site Web des données ouvertes du gouvernement du Canada.

En 2013-2014, CANAFE s'est concentré sur la mise en œuvre du cycle de vie de la gestion de l'information du gouvernement du Canada afin de se conformer à l'initiative sur la tenue de documents du Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous avons obtenu des autorisations de disposer de documents de Bibliothèque et Archives Canada pour l'information de CANAFE, et nous sommes maintenant en train de déterminer lesquelles de nos ressources documentaires ont une valeur opérationnelle et d'établir nos calendriers et nos processus d'élimination.

Au cours de la dernière année, nous avons continué à mettre l'accent sur l'élimination des déclarations d'opérations que nous avons reçues depuis 2000. En vertu de la *Loi*, le Centre doit conserver pendant 10 ans tous les renseignements personnels contenus dans les déclarations d'opérations financières qu'il reçoit. Cette information doit être éliminée avant le quinzième anniversaire de sa réception, lorsqu'elle n'a pas été utilisée dans une communication de renseignements financiers. En 2013-2014, nous avons mis en place un système afin d'automatiser l'élimination de cette information dans les bases de données, conformément aux calendriers internes établis, et nous avons commencé à examiner nos procédures internes d'élimination de toute copie existante de cette information dans d'autres répertoires de CANAFE.

En 2013-2014, nous avons également travaillé en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada afin de mettre au point une solution technologique permettant aux entités déclarantes d'utiliser un seul système pour envoyer des déclarations de télévirements internationaux aux deux organismes à compter de janvier 2015. Une fois en place, cette solution minimisera le fardeau redditionnel des entreprises découlant de l'adoption des nouvelles mesures pour combattre l'évasion fiscale internationale et l'évitement fiscal agressif qui ont été annoncées dans le Plan d'action économique de 2013.

Bon nombre des investissements de CANAFE en technologie sont échelonnés sur plusieurs années et mettent à contribution plusieurs partenaires. Cependant, notre priorité à l'avenir sera la modernisation de notre système analytique. Une demande de renseignements a été faite pour explorer les options qui s'offrent à CANAFE pour remplacer son système et ses outils analytiques. Nous poursuivrons notre travail en 2014-2015 pour choisir une solution et entreprendre le renouvellement de notre système analytique.

SÉCURITÉ

La sécurité est au cœur des activités et du fonctionnement de CANAFE. Au cours de la dernière année, nous avons continué à renforcer notre position de sécurité selon notre plan de sécurité, notre profil de risque et les autres priorités de notre organisation. Nous avons apporté des améliorations à la sécurité de la technologie de l'information et nous avons mis l'accent sur la mise à jour de procédures et documents stratégiques clés afin de veiller à ce que les exigences de sécurité essentielles continuent d'être efficacement intégrées à tous les aspects des activités du Centre. En outre, nous avons mis au point plusieurs initiatives dans le cadre de notre programme de sécurité afin de mieux sensibiliser nos employés à tous les aspects de la sécurité, y compris la classification et la protection des fonds d'information.

En 2013-2014, en collaboration avec Services partagés Canada et d'autres partenaires clés du projet de regroupement des centres de données, CANAFE a pris des mesures pour renforcer ses programmes de gestion des situations d'urgence et de continuité des activités et pour répondre efficacement aux priorités plus vastes du gouvernement du Canada.

GESTION DES RESSOURCES

Les ressources physiques et financières de CANAFE sont gérées en fonction de politiques et de plans efficaces, d'information financière et non financière fiable et d'une saine analyse.

En 2013-2014, les contrôles de base de CANAFE ont été vérifiés par le Bureau du contrôleur général du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette vérification visait à assurer que les principaux contrôles de gestion financière de CANAFE étaient conformes aux exigences clés des lois, des politiques et des directives financières.

En janvier 2014, CANAFE a accepté les recommandations découlant de cette vérification et a dressé un plan d'action pour y donner suite de manière prioritaire. La mise en œuvre du plan d'action de la direction sera achevée d'ici mars 2015.

APERÇU DU BUDGET DE 2013-2014

Le budget des dépenses s'élevait à 56 186 555 $ en 2012-2013 et à 53 288 233 $ en 2013-2014. Les dépenses réelles se sont élevées à 53 993 571 $ en 2012-2013 et à 51 704 183 $ en 2013-2014.

Les dépenses totales de CANAFE ont diminué par rapport à 2012-2013 proportionnellement à la réduction de ses autorisations, notamment en raison de la mise en œuvre des mesures d'économie prévues dans les budgets de 2012 et de 2013.

Le tableau ci-dessous rend compte des budgets approuvés pour 2014-2015 conformément au Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Antécédents des budgets de CANAFE par exercice (en millions)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Salaires	28,2	36,7	33,4	32,5	32,6
Régimes d'avantages sociaux	4,6	6,1	5,1	5,5	5,4
Opérations et maintenance	22,6	19,2	17,7	15,2	11,2
Subventions et contributions	0,8	–	–	–	–
Total du budget approuvé*	**56,2**	**61,9**	**56,2**	**53,3**	**49,2**
Total réel	**50,9**	**59,2**	**54,0**	**51,7**	–

* Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE A

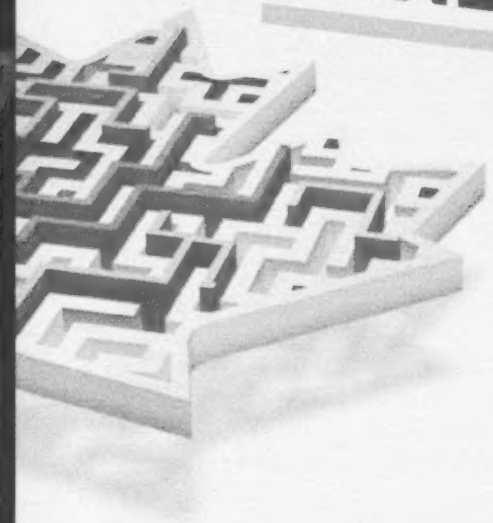

APERÇU D'UN CAS

CANAFE fournit des renseignements financiers utiles aux organismes d'application de la loi grâce à son analyse de l'information fournie par les entités déclarantes, comme le démontre le présent cas épuré en lien avec une enquête sur une organisation criminelle canadienne. Il convient de noter que tous les noms et les dates sont fictifs et que certains faits ont été modifiés ou omis.

Ce cas est basé sur une enquête concernant le groupe criminel Smith qui s'est échelonnée sur plusieurs années et sur laquelle plusieurs organismes d'application de la loi ont travaillé conjointement. Tout au long de l'enquête, CANAFE a été en mesure de fournir plusieurs communications de renseignements financiers contenant des détails sur les membres de cette organisation criminelle. Les renseignements financiers ont permis d'élargir le réseau de sujets, de trouver des comptes bancaires pouvant faire l'objet d'ordonnances de production et ont facilité l'obtention d'un mandat de perquisition. C'est grâce à l'engagement des entités déclarantes à fournir des déclarations de qualité, que ce soit des déclarations d'opérations douteuses, des déclarations d'opérations importantes en espèces ou des déclarations de télévirements, que CANAFE a été en mesure de fournir ce type d'aide à ses partenaires de l'application de la loi.

La contribution de CANAFE à l'enquête en question a commencé en 2009, lorsqu'un organisme d'application de la loi a divulgué volontairement des renseignements au Centre concernant une enquête en cours sur les produits de la criminalité et le blanchiment d'argent qui avait débuté à la suite d'arrestations effectuées en 2006. Plusieurs personnes avaient été arrêtées pour le trafic de drogues d'une valeur de plusieurs millions de dollars, dont Elliot Smith qui avait été identifié comme étant le neveu d'Harry Smith, un personnage connu des forces policières. La première communication de CANAFE en lien avec cette enquête a permis de fournir aux organismes d'application de la loi de l'information sur un associé des Smith qui avait fait des dépôts importants en espèces et avait importé de l'étranger d'importantes sommes d'argent qui, selon les organismes d'application de la loi, présentaient des préoccupations en lien avec les stupéfiants et le blanchiment d'argent. La communication a également fourni des renseignements sur les comptes bancaires détenus par cet associé.

En 2010, un deuxième organisme d'application de la loi a fourni une divulgation de renseignements transmis volontairement concernant les Smith et leurs associés. Dans ce cas, lors d'une enquête de routine sur un cas de fraude, les services policiers ont fait le lien entre le clan Smith et d'autres trafiquants de drogue. Les forces policières ont découvert des activités douteuses ressemblant à des transactions de drogue, de même que plusieurs achats de biens effectués par ce groupe et des proches des Smith. Ces activités ont amené les enquêteurs à soupçonner que des produits de la vente de stupéfiants étaient blanchis au moyen de transactions immobilières et de voyages à l'étranger. À la lumière de cette information, CANAFE a pu fournir une deuxième communication concernant le groupe criminalisé Smith. Il a fourni de l'information sur le compte bancaire où Elliot Smith et ses associés avaient déposé des dizaines de milliers de dollars en argent — des dépôts ayant éveillé les soupçons des responsables de l'application de la loi. Les déclarations d'opérations ont également fourni aux enquêteurs une adresse précédemment

inconnue pour Elliot Smith. Comme CANAFE avait établi des liens entre ces deux enquêtes distinctes, nous avons pu communiquer l'information aux deux organismes d'application de la loi concernés. Le lien que CANAFE a établi a permis aux organismes d'application de la loi de coordonner et de prioriser leurs enquêtes.

En 2011, des renseignements transmis volontairement par les organismes d'application de la loi ont informé CANAFE de liens entre le groupe criminalisé Smith et le trafic de drogues à l'échelle nationale et de la mise sur pied d'une opération conjointe pour mener une enquête. À l'appui de cette enquête prioritaire, CANAFE a commencé à fournir périodiquement aux enquêteurs des communications à jour afin qu'ils puissent comparer les renseignements financiers sur les sujets de l'enquête à toutes les autres sources d'information. Au cours de l'année suivante, CANAFE a reçu d'autres renseignements transmis volontairement et a produit trois autres communications au sujet du groupe criminalisé Smith. Dans ces renseignements, Harry et Ryan Smith étaient identifiés comme les chefs présumés du groupe criminel. Au moyen de ces renseignements et des connaissances accumulées grâce à des communications précédentes, CANAFE a pu fournir de nombreux éléments d'information, notamment sur les comptes bancaires, les hypothèques, les identités, les adresses, les numéros de téléphone et les liens avec des pays étrangers que la police ne connaissait pas auparavant. Avec ces nouveaux renseignements, les services policiers ont été en mesure d'obtenir des ordonnances de production pour certains comptes bancaires.

À cette étape, les responsables de l'application de la loi s'intéressaient tout particulièrement aux déclarations de CANAFE qui, selon les forces policières, permettaient de détecter des stratagèmes de blanchiment d'argent présumés et qui comprenaient des informations sur les personnes et les entités soupçonnées d'être impliquées. Un de ces stratagèmes était une tentative de recours à un tiers pour effectuer un dépôt en espèce afin de dissimuler l'origine des fonds. Une entité déclarante avait vu Ryan Smith remettre de l'argent à un de ses clients, Apollo King, juste avant que M. King ne dépose l'argent dans son propre compte. L'entité déclarante avait ensuite examiné les comptes de ces deux personnes et avait relevé plusieurs éléments préoccupants, comme de fréquents dépôts en espèces de montants semblables dans le compte de M. King, et nous avait fait part de ses soupçons. Les forces policières avaient ensuite identifié King comme étant le sujet d'une autre enquête sur le blanchiment d'argent.

CANAFE a également communiqué le fait qu'un associé de Ryan Smith, John Swift, avait fait l'objet d'une déclaration parce qu'il avait effectué des dépôts en espèces dans diverses succursales de la même banque, ce qui avait amené les forces policières à soupçonner qu'il structurait ses dépôts pour éviter les exigences en matière de déclaration des opérations importantes en espèces. Même si les forces policières connaissaient déjà les liens entre Ryan Smith et John Swift, la communication de CANAFE a confirmé qu'ils étaient des partenaires d'affaires. Cette relation a été révélée à CANAFE dans une déclaration d'opération douteuse qui a été rendue possible grâce à la diligence raisonnable que l'entité déclarante a exercée à l'égard de sa clientèle. L'entité a trouvé de l'information sur les liens criminels de Ryan Smith lorsqu'elle a examiné son profil, ce qui l'a poussé à examiner les opérations dans les comptes personnels et d'affaires de Ryan Smith et à déclarer à CANAFE les opérations douteuses et les renseignements pertinents concernant le profil des comptes de ce client. De plus, une adresse en lien avec le compte de M. Smith a permis aux responsables de l'application de la loi d'obtenir un mandat de perquisition pour cet emplacement. Durant la perquisition, les responsables de l'application de la loi ont trouvé des documents portant sur l'achat de biens immobiliers, ce qui les a amenés à soupçonner que le groupe criminalisé Smith avait effectué ces achats en vue de recycler des produits de la criminalité.

Dans une déclaration distincte, une autre entité déclarante a divulgué une tentative de dissimuler un mouvement de fonds. Une personne nommée Drew Bronson avait fourni une traite bancaire de plus de 300 000 $ à une personne nommée Harvey Reid, qui avait ensuite viré un montant d'argent semblable à Harry Smith. Selon les responsables de l'application de la loi, cette déclaration a démontré qu'Harry Smith pouvait avoir vendu des biens ou tenté de dissimuler et de blanchir des fonds au moyen de services professionnels fournis par ces deux personnes et leurs banques respectives.

Vers le milieu de 2013, l'équipe d'enquête mixte a arrêté Harry Smith, Ryan Smith et plusieurs associés des Smith, et a déposé d'autres accusations contre Elliot Smith. L'équipe mixte a saisi des stupéfiants, des sommes en espèces, des armes et des biens. La valeur de ces saisies totalisait des dizaines de millions de dollars. L'équipe mixte a reconnu le soutien de divers organismes, y compris la contribution de CANAFE à l'enquête. Cette enquête se poursuit et les renseignements policiers et l'analyse de CANAFE ont établi des liens entre les Smith et d'autres suspects dans le cadre d'autres enquêtes sur le crime organisé.

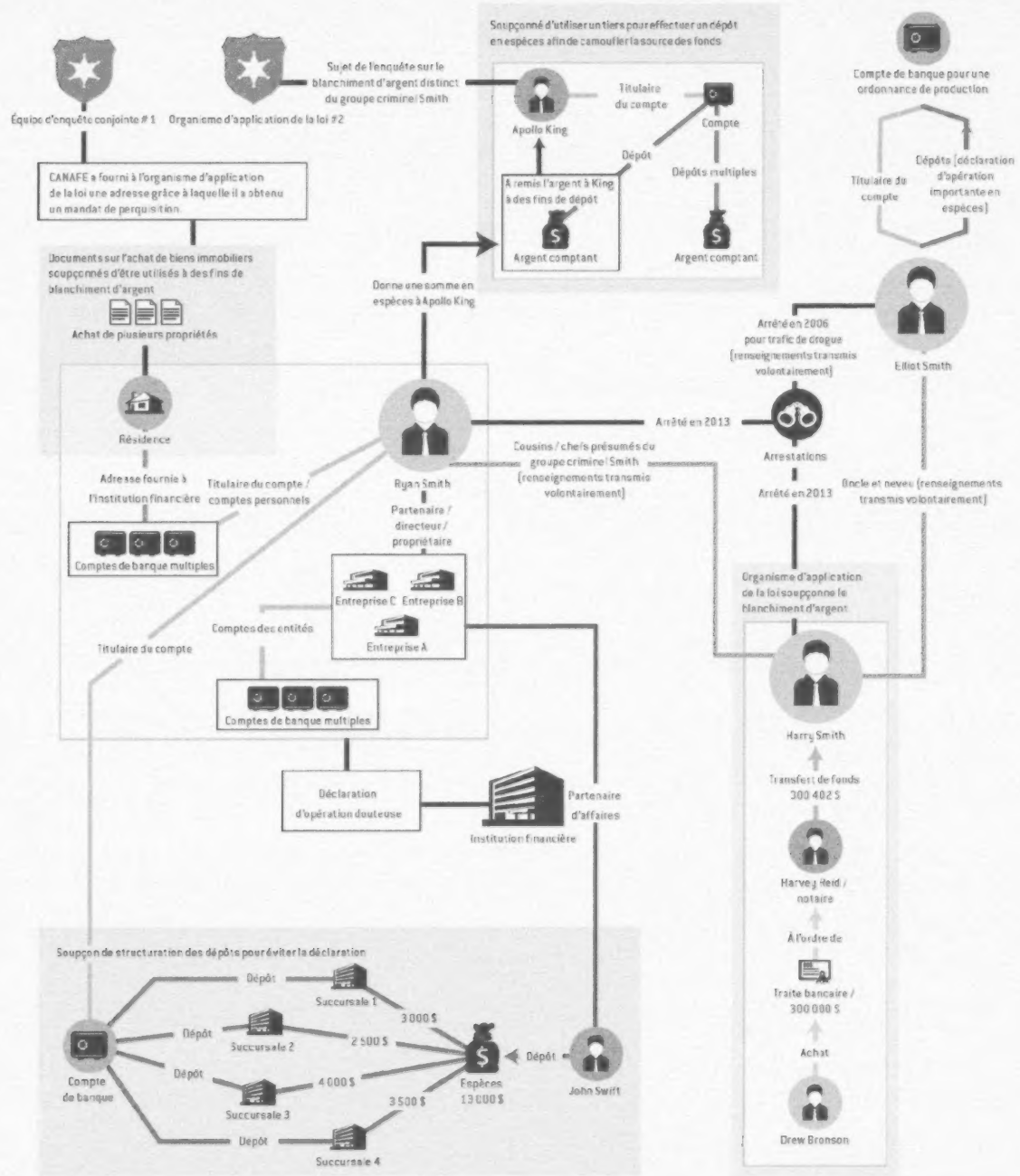
Équipe d'enquête conjointe # 1
Organisme d'application de la loi #2
Sujet de l'enquête sur le blanchiment d'argent distinct du groupe criminel Smith
CANAFE a fourni à l'organisme d'application de la loi une adresse grâce à laquelle il a obtenu un mandat de perquisition
Documents sur l'achat de biens immobiliers soupçonnés d'être utilisés à des fins de blanchiment d'argent
Achat de plusieurs propriétés
Résidence
Adresse fournie à l'institution financière
Comptes de banque multiples
Titulaire du compte / comptes personnels
Titulaire du compte
Comptes des entités
Comptes de banque multiples
Déclaration d'opération douteuse
Institution financière
Partenaire d'affaires
Soupçonné d'utiliser un tiers pour effectuer un dépôt en espèces afin de camoufler la source des fonds
Apollo King
Titulaire du compte
Compte
Dépôt
Dépôts multiples
A remis l'argent à King à des fins de dépôt
Argent comptant
Argent comptant
Donne une somme en espèces à Apollo King
Ryan Smith
Partenaire / directeur / propriétaire
Entreprise C
Entreprise B
Entreprise A
Arrêté en 2013
Cousins / chefs présumés du groupe criminel Smith (renseignements transmis volontairement)
Arrestations
Arrêté en 2013
Compte de banque pour une ordonnance de production
Titulaire du compte
Dépôts (déclaration d'opération importante en espèces)
Arrêté en 2006 pour trafic de drogue (renseignements transmis volontairement)
Elliot Smith
Oncle et neveu (renseignements transmis volontairement)
Organisme d'application de la loi soupçonne le blanchiment d'argent
Harry Smith
Transfert de fonds 300 402 $
Harvey Reid / notaire
À l'ordre de
Traite bancaire / 300 000 $
Achat
Drew Bronson
Soupçon de structuration des dépôts pour éviter la déclaration
Compte de banque
Dépôt
Succursale 1
3 000 $
Dépôt
Succursale 2
2 500 $
Dépôt
Succursale 3
4 000 $
Dépôt
Succursale 4
3 500 $
Espèces 13 000 $
Dépôt
John Swift

LÉGENDE

- Sujets de renseignements transmis volontairement
- Nouveaux sujets identifiés dans des communications
- Activités soupçonnées d'être en lien avec le blanchiment d'argent
- CANAFE a fourni à l'organisme d'application de la loi de l'information qui a permis d'obtenir une ordonnance de production ou un mandat de perquisition
- Déclaration d'opération douteuse

LIENS

- Relation sociale
- Relation d'affaires
- Compte relié
- Dépôt
- Achat
- Télévirement
- Général

ANNEXE B

L'ACHEMINEMENT DE L'INFORMATION

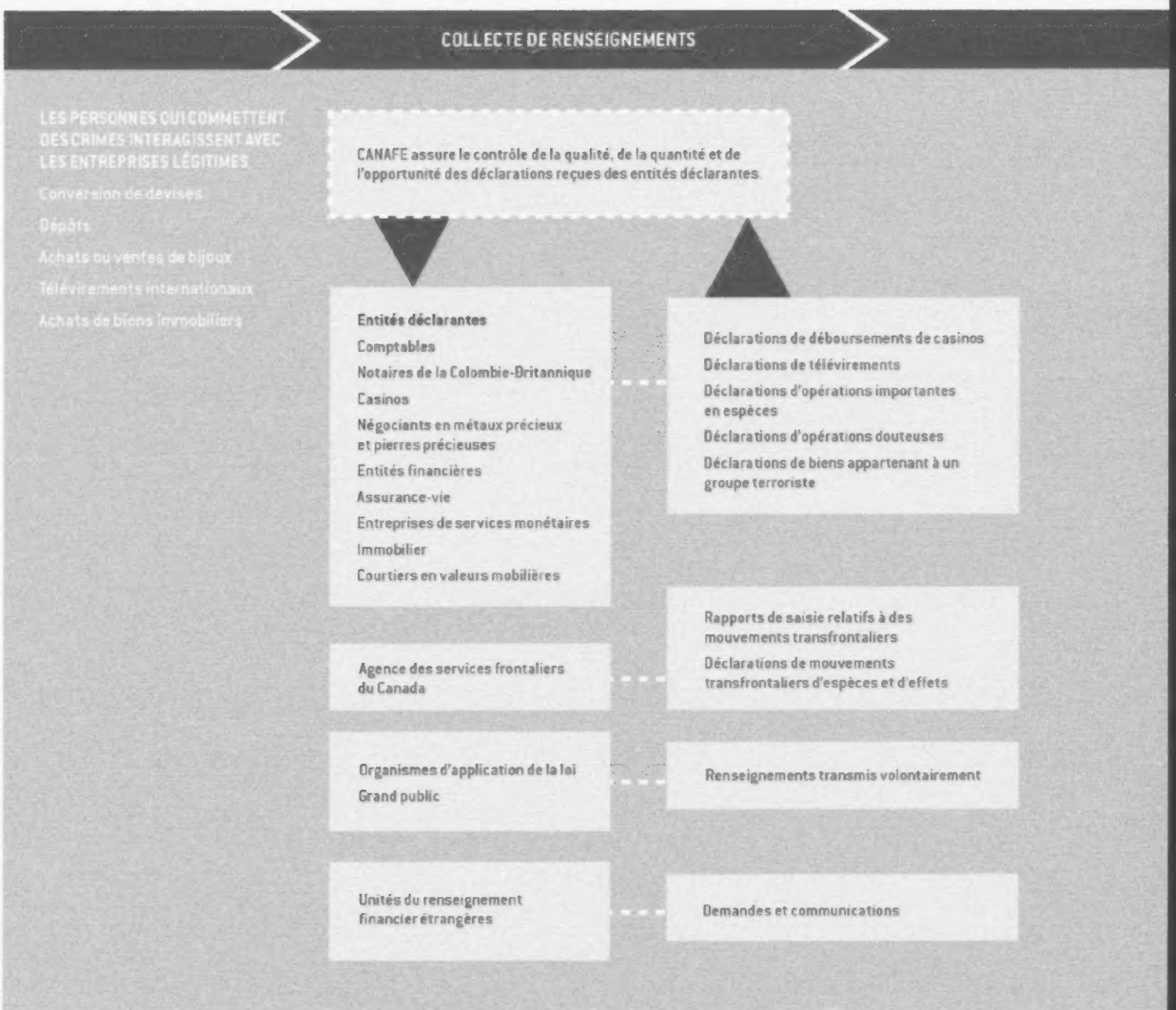
COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS
LES PERSONNES QUI COMMETTENT DES CRIMES INTERAGISSENT AVEC LES ENTREPRISES LÉGITIMES
Conversion de devises
Dépôts
Achats ou ventes de bijoux
Télévirements internationaux
Achats de biens immobiliers
CANAFE assure le contrôle de la qualité, de la quantité et de l'opportunité des déclarations reçues des entités déclarantes
Entités déclarantes
Comptables
Notaires de la Colombie-Britannique
Casinos
Négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Entités financières
Assurance-vie
Entreprises de services monétaires
Immobilier
Courtiers en valeurs mobilières
Déclarations de déboursements de casinos
Déclarations de télévirements
Déclarations d'opérations importantes en espèces
Déclarations d'opérations douteuses
Déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste
Agence des services frontaliers du Canada
Rapports de saisie relatifs à des mouvements transfrontaliers
Déclarations de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Organismes d'application de la loi
Grand public
Renseignements transmis volontairement
Unités du renseignement financier étrangères
Demandes et communications

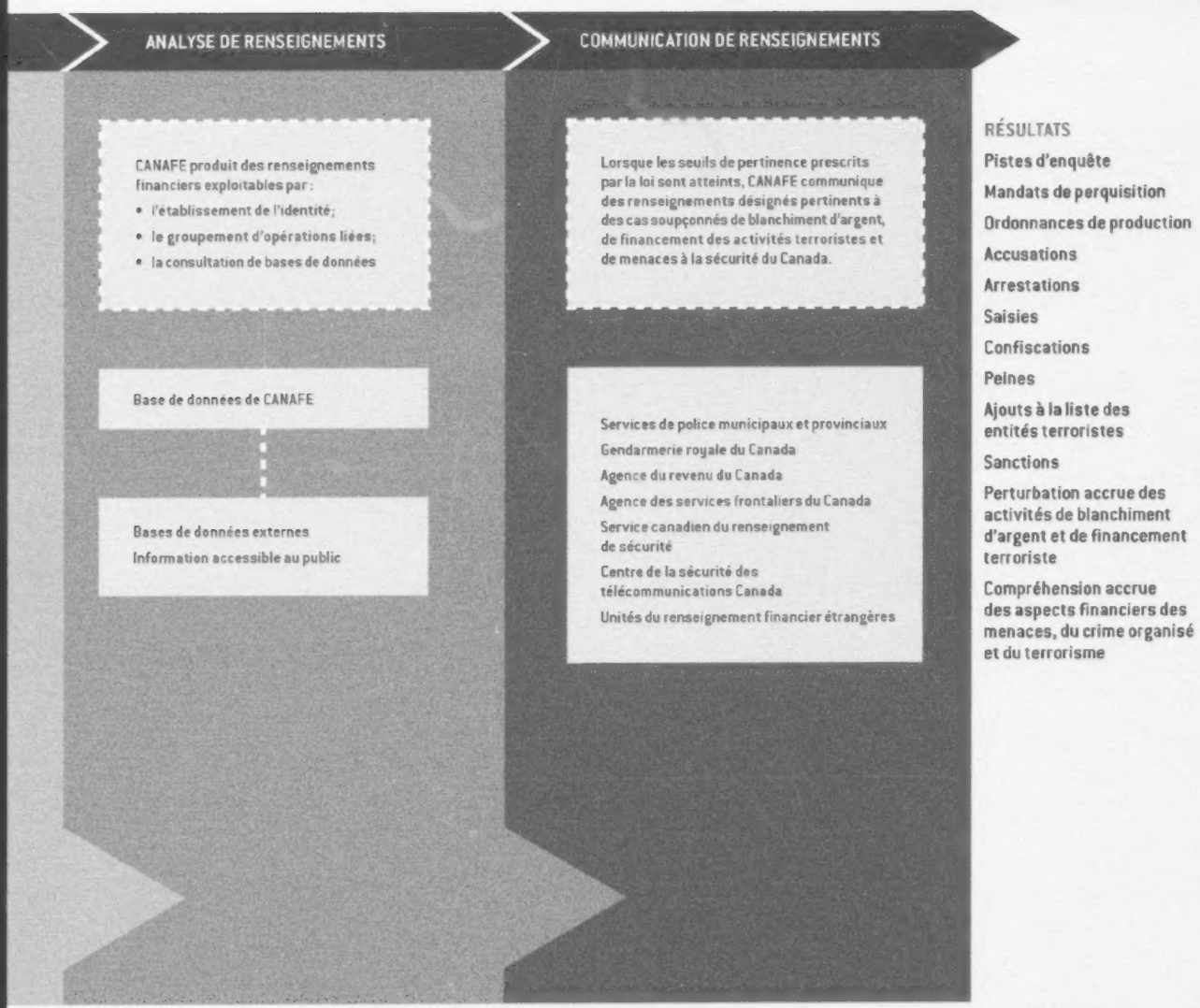
ANALYSE DE RENSEIGNEMENTS
COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS
CANAFE produit des renseignements financiers exploitables par :
• l'établissement de l'identité;
• le groupement d'opérations liées;
• la consultation de bases de données
Base de données de CANAFE
Bases de données externes
Information accessible au public
Lorsque les seuils de pertinence prescrits par la loi sont atteints, CANAFE communique des renseignements désignés pertinents à des cas soupçonnés de blanchiment d'argent, de financement des activités terroristes et de menaces à la sécurité du Canada.
Services de police municipaux et provinciaux
Gendarmerie royale du Canada
Agence du revenu du Canada
Agence des services frontaliers du Canada
Service canadien du renseignement de sécurité
Centre de la sécurité des télécommunications Canada
Unités du renseignement financier étrangères
RÉSULTATS
Pistes d'enquête
Mandats de perquisition
Ordonnances de production
Accusations
Arrestations
Saisies
Confiscations
Peines
Ajouts à la liste des entités terroristes
Sanctions
Perturbation accrue des activités de blanchiment d'argent et de financement terroriste
Compréhension accrue des aspects financiers des menaces, du crime organisé et du terrorisme

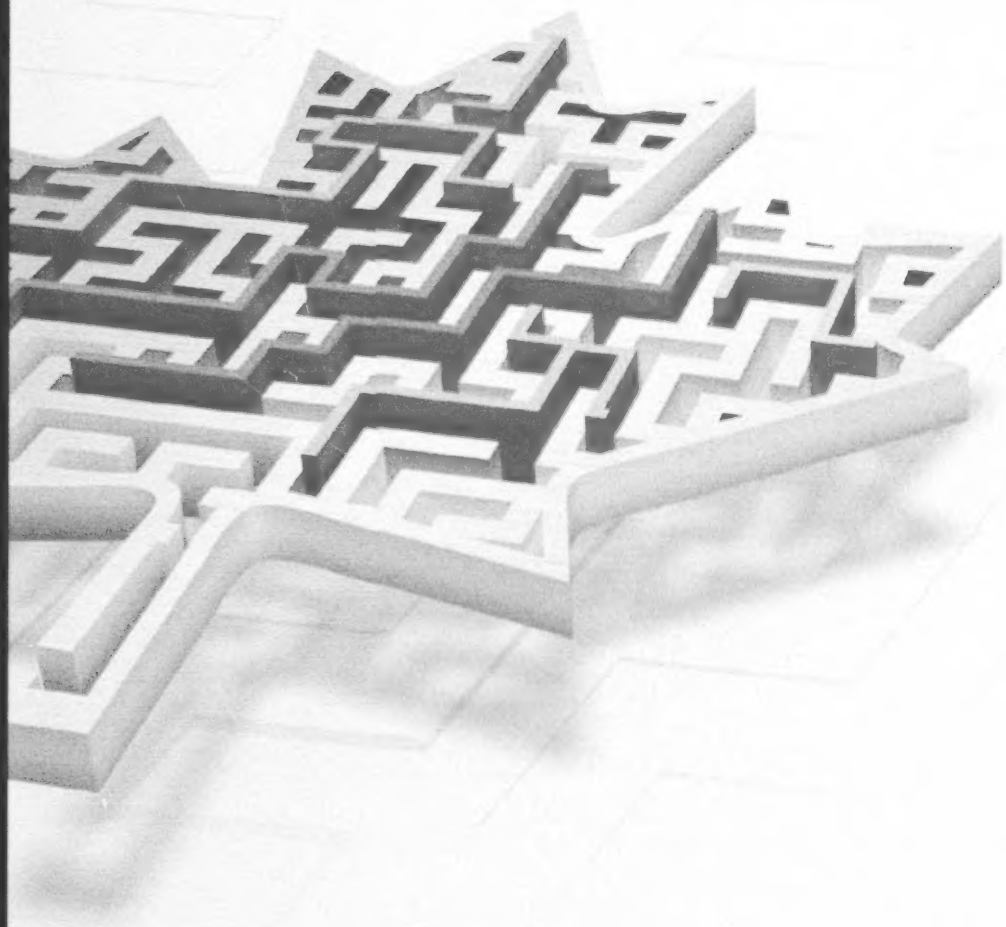

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
24e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada
Téléphone : 1-866-346-8722
Télécopieur : 613-943-7931

www.canafe-fintrac.gc.ca

ISSN : 1910-9415
N° de catalogue : FD1-2014F-PDF